



Gazette Officielle de Québec

PUBLIÉE PAR AUTORITÉ.

QUEBEC OFFICIAL GAZETTE

PUBLISHED BY AUTHORITY.

PROVINCE DE QUEBEC.

QUÉBEC, SAMEDI, 9 SEPTEMBRE 1876.

Nominations.

BUREAU DU SECRÉTAIRE.

Québec, 1er septembre 1876.

Il a plu à Son Excellence le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, d'associer à la commission de la paix, pour le district de Saguenay, John Charles Nickerson, écuyer, de la Baie au Renard, Anticosti, en vertu des dispositions de la 33e Vict., chap. 12.

BUREAU DU SECRÉTAIRE.

Québec, 4 septembre 1876.

Il a plu à Son Excellence le LIEUTENANT-GOUVERNEUR de nommer Eugène Lescault, William Smith, Joseph Dubreuil, Luther H. Weston et Joseph Choquet, écuyers, commissaires pour la décision sommaire des petites causes, dans et pour le township de Ditton, dans le comté de Compton. 5281

Proclamations.

CANADA,
PROVINCE DE
QUÉBEC.
[L. S.]

ED. CARON.

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A tous ceux à qui ces présentes parviendront ou qu'icelles pourront concerner—SALUT :

PROCLAMATION.

A. R. ANGERS, } ATTENDU que nous avons
Proc. Génl. } jugé à propos de changer les

PROVINCE OF QUEBEC.

QUEBEC, SATURDAY, 9th SEPTEMBER, 1876.

Appointments.

SECRETARY'S OFFICE.

Quebec, 1st September, 1876.

His Excellency the LIEUTENANT GOVERNOR has been pleased to associate John Charles Nickerson, esquire, of Fox Bay, Anticosti, to the commission of the peace, for the district of Saguenay, under the provisions of the 33rd Vict., chap. 12.

SECRETARY'S OFFICE.

Quebec, 4th September, 1876.

His Excellency the LIEUTENANT GOVERNOR has been pleased to appoint Eugène Lescault, William Smith, Joseph Dubreuil, Luther H. Weston and Joseph Choquet, esquires, commissioners for the summary trial of small causes, in and for the township of Ditton, in the county of Compton. 5282

Proclamations.

CANADA,
PROVINCE OF
QUEBEC.
[L. S.]

ED. CARON.

VICTORIA, by the Grace of God, of the United Kingdom of Great Britain and Ireland, Queen, Defender of the Faith, &c., &c., &c.

To all to whom these presents shall come or whom the same may concern—GREETING :

A PROCLAMATION.

A. R. ANGERS, } WHEREAS, we have deemed
Atty. Genl. } it expedient to alter the

époques de la tenue de certains termes de la Cour de Circuit dans et pour le comté de Bellechasse, dans notre province de Québec ;

A CES CAUSES, nous avons réglé et ordonné, et par les présentes réglons et ordonnons que les termes de la Cour de Circuit dans et pour le comté de Bellechasse, qui se tiennent du vingt-huitième jour du mois de juin au deuxième jour du mois de juillet, et du vingt-huitième jour du mois d'octobre au premier jour du mois de novembre chaque année, sont et seront discontinués, et que la dite COUR DE CIRCUIT dans et pour le COMTE DE BELLECHASSE sera tenue à l'avenir dans la PAROISSE de SAINT-MICHEL, du PREMIER au CINQUIEME jour du mois de JUILLET, et du DEUXIEME au CINQUIEME jour du mois de NOVEMBRE, ces jours inclusivement, chaque année.

De tout ce que dessus tous nos féaux sujets et tous autres que les présentes pourront concerner, sont requis de prendre connaissance et de se conduire en conséquence.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre nos présentes Lettres-Patentes, et à icelles fait apposer le grand Sceau de Notre dite Province de Québec : TÉMOIN, Notre Fidèle et Bien-Aimé l'Honorable RENE-EDOUARD CARON, Lieutenant-Gouverneur de Notre dite Province de Québec.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de Québec, dans Notre dite Province de Québec, ce TRENTE ET UNIEME jour d'AOUT, dans l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent soixante et seize, et de Notre Règne la quarantième.

Par ordre,

5207

GEORGE B. BAKER,
Secrétaire *ad interim*.

CANADA,
PROVINCE DE
QUÉBEC.
[L. S.]

ED. CARON.

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A Nos Très-Aimés et Fidèles Conseillers Législatifs de la Province de Québec, et aux Membres élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre dite Province, sommés et appelés à une Assemblée de la Législature de Notre dite Province, qui devait se tenir et avoir lieu en Notre Cité de Québec, le VINGT-UNIEME jour du mois d'AOUT courant, dans l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent soixante-seize, et à chacun de vous,—SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU que l'Assemblée de la Législature de la Province de Québec, se trouve convoquée pour le VINGT-UNIEME jour du mois d'AOUT courant, mil huit cent soixante-seize, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en Notre Cité de Québec.

SACHEZ MAINTENANT, que pour diverses causes et considérations, et pour le plus grand aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Exécutif de la Province de Québec, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant, et à chacun de vous, de vous trouver avec Nous, en Notre Législature ou Parlement de Notre dite Province, en Notre Cité de Québec, LUNDI, le SEIZIEME jour du mois d'OCTOBRE prochain, et y agir comme de droit. CE A QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre

2

times of holding certain terms of the Circuit Court in and for the county of Bellechasse, in our province of Quebec ;

NOW KNOW YE, that we have decreed and ordered, and do hereby decree and order, that the terms of the Circuit Court in and for the county of Bellechasse, which are held from the twenty eighth day of the month of June to the second day of the month of July, and from the twenty eighth day of the month of October to the first day of the month of November of every year, are and shall be discontinued, and that the said CIRCUIT COURT in and for the COUNTY OF BELLECHASSE shall be held, in future, in the PARISH of SAINT MICHEL, from the FIRST to the FIFTH day of the month of JULY, and from the SECOND to the FIFTH day of the month of NOVEMBER of every year, these days inclusively.

Of all which our loving subjects and all others whom these presents may concern are hereby required to take notice and to govern themselves accordingly.

IN TESTIMONY WHEREOF, We have caused these Our Letters to be made Patent, and the Great Seal of Our said Province of Quebec to be hereunto affixed : WITNESS, Our Trusty and Well-Beloved the Honorable RENE EDOUARD CARON, Lieutenant-Governor of Our said Province of Quebec.

At Our Government House, in Our City of Quebec, in Our said Province of Quebec, this THIRTY FIRST day of AUGUST, in the year of Our Lord, one thousand eight hundred and seventy six, and in the fortieth year of Our Reign.

By command,

5208

GEORGE B. BAKER,
Acting Secretary.

CANADA,
PROVINCE OF
QUEBEC.
[L. S.]

ED. CARON.

VICTORIA, by the Grace of God, of the United Kingdom of Great Britain and Ireland, Queen, Defender of the Faith, &c., &c., &c.

To Our Beloved and Faithful the Legislative Councillors of the Province of Quebec, and the Members elected to serve in the Legislative Assembly of Our said Province, and summoned and called to a Meeting of the Legislature of Our said Province, at Our City of Quebec, on the TWENTY FIRST day of the month of AUGUST, in the year of Our Lord, one thousand eight hundred and seventy six, to have been commenced and held, and to every of you—GREETING.

A PROCLAMATION.

WHEREAS the Meeting of the Legislature of the Province of Quebec, stands called for the TWENTY FIRST day of the month of AUGUST, one thousand eight hundred and seventy six, at which time, at Our City of Quebec, you were held and constrained to appear.

Now Know YE, that for divers causes and considerations, and taking into consideration the ease and convenience of Our loving subjects, We have thought fit, by and with the advice of Our Executive Council, of the Province of Quebec, to relieve you and each of you, of your attendance at the time aforesaid, hereby convoking and by these presents enjoining you and each of you, that on MONDAY, the SIXTEENTH day of the month of OCTOBER next, you meet us in Our Legislature of the said Province, at Our City of Quebec, and therein to do as may seem necessary. HEREIN FAIL NOT.

IN TESTIMONY WHEREOF, We have caused

nos présentes Lettres-Patentes, et à icelles fait apposer le grand Sceau de Notre dite Province de Québec : Témoin, Notre Fidèle et Bien-Aimé l'Honorable RENE-EDOUARD CARON, Lieutenant-Gouverneur de Notre dite Province de Québec.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de Québec, dans Notre dite Province de Québec, ce DIX-SEPTIEME jour d'AOUT, dans l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent soixante et seize, et de Notre Règne la quarantième.

Par ordre,
L. H. HUOT,
Greffier de la Couronne en Chancellerie.
3307

Avis du Gouvernement.

BUREAU DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.
Québec, 7 septembre 1876.

Erection en municipalité scolaire.

Il a plu à Son Excellence le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil, en date du 17 août dernier, (1876), de faire les changements suivants, savoir :

Séparer toute cette partie de la paroisse de Saint-Clément de Beauharnois, qui se trouve en dehors des limites de la ville de Beauharnois, telles qu'elles sont définies dans le Statut de Québec, 38, Vict. ch. 77, et l'ériger en municipalité scolaire distincte sous le nom de municipalité de la paroisse de Saint-Clément de Beauharnois, avec les limites qu'elle se trouve à avoir en dehors de la dite ville de Beauharnois. 5283

BUREAU DU SECRÉTAIRE.
Québec, 7 septembre 1876.

Avis est par le présent donné qu'une demande a été présentée au Lieutenant-Gouverneur, par le Conseil Municipal de la paroisse Sainte-Elizabeth, comté de Joliette, pour obtenir l'autorisation de ne publier qu'en français seulement, tous avis, réglemens ou résolutions faits ou passés par le dit Conseil. Toutes représentations à ce contraire devront être produites dans le délai des deux mois qui suivront la seconde et dernière publication du présent avis.

5285 GEORGE B. BAKER,
Secrétaire *ad interim*.

PROVINCE DE QUÉBEC.

CHAMBRE DU PARLEMENT.

Bills Privés.

LES personnes qui se proposent de s'adresser à la LEGISLATURE de la Province de Québec, pour obtenir la passation de BILLS PRIVÉS ou LOCAUX, portant concession de privilèges exclusifs ou de pouvoirs de Corporation pour les fins commerciales ou autres, ou ayant pour but de régler des arpentages ou définir des limites, ou de faire toute chose qui aurait l'effet de compromettre les droits d'autres parties, sont par les présentes notifiées que, par les règles du Conseil Législatif et de l'Assemblée Législative respectivement (lesquelles règles sont publiées au long dans la "Gazette Officielle de Québec,") elles sont requises d'en donner UN MOIS D'AVIS (spécifiant clairement et distinctement la nature et l'objet de la dite demande), dans la "Gazette Officielle de Québec," en anglais et en français, et aussi dans un journal anglais et dans un journal français publiés dans le district concerné, et de remplir les formalités qui y sont mentionnées. Le premier

these Our Letters to be made Patent, and the Great Seal of Our said Province of Quebec to be hereunto affixed: WITNESS, Our Trusty and Well-Beloved the Honorable RENE-EDOUARD CARON, Lieutenant-Governor of Our said Province of Quebec.

At Our Government House, in Our City of Quebec, in Our said Province of Quebec, this SEVENTEENTH day of AUGUST, in the year of Our Lord, one thousand eight hundred and seventy six, and in the fortieth year of Our Reign.

By command,
L. H. HUOT,
Clerk of the Crown in Chancery.
5308

Government Notices.

BOARD OF PUBLIC INSTRUCTION.
Quebec, 7th September, 1876.

Erection of School Municipality.

His Excellency the LIEUTENANT-GOVERNOR has been pleased, by order in council, dated the 17th of August last, (1876), to make the following changes, to wit :

To detach all that part of the parish of Saint Clément de Beauharnois, which is outside the limits of the town of Beauharnois, such as they are defined in the Statute of Quebec, 38 Vict. ch. 77, and to erect it into a distinct school municipality under the name of the municipality of the parish of Saint Clément de Beauharnois, with the same limits as it has outside of the said town of Beauharnois. 5284

SECRETARY'S OFFICE.
Quebec, 7th September, 1876.

Notice is hereby given that application has been made to the Lieutenant Governor by the Council of the Municipality of the parish of Saint Elizabeth, county of Joliette, for leave to publish in the french language only, all notices, by laws and resolutions made or passed by the said Council. All oppositions to the granting of the same must be produced within two months from the second and last insertion of the present notice.

5286 GEORGE B. BAKER,
Secretary *ad interim*.

PROVINCE OF QUEBEC.

PARLIAMENT HOUSE.

Private Bills.

PARTIES intending to make application to the LEGISLATURE of the Province of Quebec, for PRIVATE or LOCAL BILLS, either for granting exclusive privileges, or conferring corporate powers for commercial or other purposes of profit, for regulating surveys or boundaries, or for doing anything tending to affect the rights or property of other parties are hereby notified that they are required by the Rules of the Legislative Council and Legislative Assembly respectively (which are published in full in the "Quebec Official Gazette") to give ONE MONTH'S NOTICE of the application (clearly and distinctly specifying its nature and object), in the "Quebec Official Gazette," in the French and English languages and also in a French and an English newspaper published in the district affected, and to comply with the requirements therein mentioned, sending copies of the first and last of such notices, to the Private Bill Office of each House, and any persons who shall make applica-

et le dernier de tels avis devant être envoyés au Bureau des Bills Privés de chaque Chambre. Et toute personne qui fera application, devra, sous une semaine de l'apparition de la première publication de tel avis dans la "Gazette Officielle," adresser une copie de son bill, avec la somme de cent piastres, au Greffier du Comité des Bills Privés.

Toutes pétitions pour BILLS PRIVÉS doivent être présentées dans les "deux premières semaines" de la session.

BOUCHER DE BOUCHERVILLE,
Greffier du Con. Lég.
G. M. MUIR,
Greffier de l'Ass. Lég.

Québec, 1er septembre 1876. 5203

PROVINCE DE QUÉBEC.

Département des Terres de la Couronne.

(Adj. 4495.) AVIS.

En conformité de la neuvième section de l'acte 36 Victoria, chapitre 8, avis est par les présentes donné que la vente de terre ci-après mentionnées a été révoquée sous l'autorité de l'acte 32 Victoria, chapitre 11 et de ses amendements, savoir :

Harrington.

La vente du lot un, dans le quatrième rang, faite à John McMillan.

E. E. TACHÉ,
Assistant-Commissaire.

Québec, 4 septembre 1876. 5205

BUREAU DU SECRÉTAIRE.

Québec, 25 août 1876.

Avis est par le présent donné qu'une demande a été présentée au Lieutenant-Gouverneur par le conseil de la paroisse de l'Annonciation, dans le comté des Deux-Montagnes, pour obtenir l'autorisation de ne publier qu'en français seulement, tous avis, règlements ou résolutions faits ou passés par le dit conseil. Toutes représentations à ce contraire, devront être produites dans le délai des deux mois qui suivront la seconde et dernière publication du présent avis.

GEORGE B. BAKER,
Secrétaire *ad interim*.

5057 2

PROVINCE DE QUÉBEC.

CHAMBRE DU PARLEMENT.

Québec, 24 janvier 1876.

Toutes les demandes de bills privés, qui sont proprement du ressort de la législature de la province de Québec, suivant les dispositions de l'acte de l'Amérique Britannique du nord, 1867, soit pour la construction d'un pont, d'un chemin de fer, d'un chemin à barrières, ou d'une ligne télégraphique ; soit pour la construction ou l'amélioration d'un havre, canal, écluse, digue ou glissoire, ou autres travaux semblables ; soit pour l'octroi d'un droit de traverse, la construction d'un aqueduc, ou d'une usine à gaz, l'incorporation de professions ou métiers, de compagnies à fonds social ; l'incorporation d'une cité, ville, village ou autre municipalité ; le prélèvement d'une taxe locale, la division d'un comté pour des fins autres que celles de la représentation parlementaire, ou celle d'un township ; le changement d'un chef-lieu de comté ou d'un bureau local, le règlement d'une commune ; le nouvel arpentage d'un township, ligne ou concession ; ou pour octroyer à qui que ce soit des droits ou privilèges exclusifs ou particuliers, ou pour la permission de faire quoique ce soit, qui pourrait compromettre les droits ou la propriété d'autres individus, ou se rapportant à une classe particulière de la société ; ou pour faire aucun amendement d'une nature semblable à un acte antérieur, exige la publication d'un avis, spécifiant clairement et distinctement la nature de l'objet de la demande, comme suit, savoir :

Un avis inséré dans la *Gazette Officielle*, en français et en anglais, et dans un journal publié en

tion shall within one week from the first publication of such notice in the "Official Gazette," forward a copy of his Bill, with the sum of one hundred dollars, to the Clerk of the Committee on Private Bills.

All petitions for PRIVATE BILLS must be presented within the "first two weeks" of the Session.

BOUCHER DE BOUCHERVILLE,
Clk. Leg. Council.
G. M. MUIR,
Clk. Leg. Assembly.

Québec, 1st September, 1876. 4205

PROVINCE OF QUEBEC.

Department of Crown Lands.

(Adj. 4495.)

NOTICE.

In conformity with the ninth section of the act 36 Victoria, chapter 8, notice is hereby given that the sale of the undermentioned land has been cancelled under the authority of the Act 32 Victoria, chapter 11 and amendments thereto, viz :

Harrington.

Lot one, in the 4th range, sold to John McMillan.

E. E. TACHÉ,
Assistant Commissioner.

Québec, 4th September, 1876. 5206

SECRETARY'S OFFICE.

Québec, 25th August, 1876.

Notice is hereby given that application has been made to the Lieutenant Governor by the council of the parish of l'Annonciation, in the county of Two Mountains, for lease to publish in the french language only all notices, by laws and resolutions made or passed by the said council. All oppositions to the granting of the same, must be produced within two months from the second and last insertion of the present notice.

5058

GEORGE B. BAKER,
Secretary *ad interim*.

PROVINCE OF QUEBEC.

PARLIAMENT HOUSE.

Québec, 24th January, 1876.

All applications for private bills properly within the range of the power of the legislature of the province of Quebec, according to the provisions of the Act of British North America, 1867, whether for the construction of a bridge, a railway, a turnpike-road or telegraph line, canal, lock, dam or slide, or other like works ; the granting of a right of ferry ; the construction of works for supplying gas or water ; the incorporation of any particular profession or trade, or of any joint stock company ; the incorporation of a city, town-village or other municipality ; the levying of any local assessment ; the division of any county for purposes other than that of representation in parliament, or of any township ; the removal of the site of any county, town or of any local offices ; the regulation of any common ; the survey of any township, line or concession, or otherwise for granting to any individual or individuals, any exclusive or peculiar rights or privileges whatever, or for doing any matter or thing which in its operation would affect the rights or property of other parties, or relate to any particular class of the community ; or for making any amendment of a like nature to any former act,—shall require a notice clearly and distinctly specifying the nature and object of the application, to be published as follows, viz :

A notice inserted in the *Official Gazette*, in the English and French languages, and in one news-

anglais et dans un autre publié en français, dans le district auquel s'applique la mesure demandée, ou dans l'une et l'autre langue, s'il n'y a qu'un seul journal; ou s'il n'y existe pas de journal, la publication (dans les deux langues) se fera dans la *Gazette Officielle* et dans le journal d'un district voisin.

Ces avis seront continués, dans chaque cas, pendant une période d'au moins trente jours, durant l'intervalle de temps écoulé entre la clôture de la session précédente et la prise en considération de la pétition.

Et toute personne qui fera telle application devra, sous une semaine de l'apparition de la première publication de tel avis dans la *Gazette Officielle*, adresser une copie de son bill avec la somme de cent piastres au greffier du comité des bills privés.

Avant d'adresser à la chambre aucune pétition, demandant la permission de présenter un bill privé pour la construction d'un pont de péage, les personnes se proposant de faire cette pétition devront, en donnant l'avis prescrit par la règle précédente, et de la même manière, donner aussi avis des péages qu'elles se proposent d'exiger, de l'étendue du privilège, de la hauteur des arches, de l'espace entre les culées ou piliers pour le passage des radeaux et navires, et mentionner aussi si elles ont l'intention de construire un pont tournant ou non, et les dimensions de ce pont tournant.

BOUCHER DE BOUCHERVILLE,
Greffier, Conseil Législatif.
G. M. MUIR,
3309 Greffier de l'Assemblée Législative.

Demandes au Parlement.

Avis est par le présent donné que demande sera faite à la Législature de la province de Québec, à sa prochaine session, pour amender l'acte d'incorporation du collège Saint-François, Richmond.

ARTHUR WILCOCKS,
Secrétaire du collège S. F.
Richmond, 23 août 1876. 4953 3

AVIS.

La succession John Pratt, demandera à la prochaine session de la Législature de Québec, le pouvoir de payer ses exécuteurs testamentaires et ses administrateurs.

D. GIROUARD,
Avocat de la succession.
Montréal, 8 août 1876. 4645 6

Avis Divers.

Province de Québec, }
District de Montréal. } *Cour Supérieure.*
George Frothingham Johnston, commis, des cité et district de Montréal, Demandeur;

vs.

Dame Charlotte Elsie McArthur, du même lieu, épouse du dit George Frothingham Johnston, dûment autorisée à ester en justice, Défenderesse.

Une action en séparation de corps et de biens a été intentée dans cette cause, le septième jour de septembre courant.

CROSS, LUNN & DAVIDSON,
Procureurs du Demandeur.
Montréal, 7 septembre 1876. 5231

Province de Québec, }
District de Montréal. } *Cour Supérieure.*
No. 1154.
Dame Céline Ethier, de la cité de Montréal, épouse de Onésime Michel Lavoie, peintre et commer-

paper in the English, and one in the French language, in the district affected, or in both languages, if there be but one paper; or if there be no paper published therein, then (in both languages) in the *Official Gazette* and in a paper published in an adjoining district.

Such notice shall be continued in each case for a period of at least thirty days during the interval of time between the close of the next preceding session and the consideration of the petition.

And any person who shall make such application shall, within one week from the first publication of such notice in the *Official Gazette*, address a copy of his bill with the sum of one hundred dollars to the clerk of the committee on private bills.

Before any petition praying for leave to bring in a private bill for the erection of a toll-bridge, is presented to the House, the person or persons intending to petition for such bill, shall, upon giving the notice prescribed by the preceding rule, also, at the same time and in the same manner, give notice of the rates which they intend to ask, the extent of the privilege, the height of the arches, the interval between the abutments, or piers for the passage of rafts or vessels, and mentioning also whether they intend to erect a draw bridge or not, and the dimensions of the same.

BOUCHER DE BOUCHERVILLE,
Clerk, Legislative Council.
G. M. MUIR,
3310 Clerk, Legislative Assembly

Applications to Parliament.

Notice is hereby given that application will be made to the Legislature of the province of Quebec, at its next session, to amend the act of incorporation of Saint Francis college, Richmond.

ARTHUR WILCOCKS,
Secretary S. F. college.
Richmond, 23rd August, 1876. 4954

NOTICE.

The heirs of the late John Pratt, esquire, will apply to the Legislature of Quebec, at its next sitting, for power to remunerate his testamentary executors and administrators.

D. GIROUARD,
Solicitor for the estate Pratt.
Montreal, 8th August, 1876. 4646

Miscellaneous Notices.

Province of Quebec, }
District of Montreal. } *Superior Court.*
George Frothingham Johnston, of the city and district of Montreal, clerk, Plaintiff;

vs.

Dame Charlotte Elsie McArthur, of the same place, wife of the said George Frothingham Johnston, duly authorized to ester en justice, Defendant.

An action for separation from bed and board has been instituted in this cause, on the seventh day of september instant.

CROSS, LUNN & DAVIDSON,
Attorneys for Plaintiff.
Montreal, 7th September, 1876. 5232

Province of Québec, }
District of Montréal. } *Superior Court.*
No. 1154.
Dame Céline Ethier, of the city of Montréal; wife of Onésime Michel Lavoie, of the same place,

çant, du même lieu, dûment autorisée à ester en justice,
Demanderesse ;

vs.

Le dit Onésime Michel Lavoie, Défendeur.
Une action en séparation de biens a été instituée en cette cause.

T. & C. C. DELORIMIER,
Avocats de la Demanderesse.
Montréal, 5 septembre 1876. 5241

Canada, }
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Saint-Hyacinthe. } No. 1758.
Dame Victorine Laflamme, domiciliée en la paroisse de Saint-Hugues, district de Saint-Hyacinthe, épouse de Théophile Langelier, ci-devant commerçant, de la cité de Saint-Hyacinthe, maintenant absent de cette province,
Demanderesse ;

vs.

Le dit Théophile Langelier, Défendeur.
La demanderesse a, le vingt-septième jour de mai dernier, institué une action en séparation de biens, contre le défendeur, rapportée le seizième jour de juin dernier.

FONTAINE & MORISON,
Avocats de la Demanderesse.
Saint-Hyacinthe, 2 septembre 1876. 5189

AVIS.

La société qui existait ci-devant entre les sous-signés, sous les nom et raison de Sinclair, Jack et Cie., a été ce jour dissoute de consentement mutuel. M. Jack règlera toutes les affaires de la dite société.

DAVID SINCLAIR,
JAMES JACK.

En conséquence, les affaires seront continuées par le soussigné, sous la raison sociale de James Jack et Cie.

JAMES JACK.
Montréal, 18 août 1876. 5185

Avis est donné que Dame Céline Caille, de la ville de Saint-Henri, district de Montréal, a, le quatrième jour d'août 1876, poursuivi en séparation de biens, son mari, Edmond Rhéaume, marchand de chaussures, du même lieu.

A. HOULE,
Procureur de la demanderesse.
Montréal, 4 août 1876. 4559 5

Avis est par les présentes donné que Hannah Grant, de la cité et du district de Montréal, épouse de Henry Harvey, agent, du même lieu, a institué une action dans la Cour Supérieure, à Montréal, portant le numéro 2613 des dossiers de la dite Cour, dans le but d'obtenir une séparation de biens d'avec son mari.

ARTHUR DESJARDINS,
Avocat de la Demanderesse.
Montréal, 31 d'août 1876. 5111 2

Province de Québec, }
District de Montréal, } *Cour Supérieure.*
Dame Sophie Dorothée Bruneau, de la paroisse de Saint-Bruno, dans le district de Montréal, épouse de Tancrede Boucher de Grosbois, écuyer, docteur en médecine, du même lieu, dûment autorisée à ester en justice,
Demanderesse ;

vs.

Le dit Tancrede Boucher de Grosbois, Défendeur.
Une action en séparation de biens a été instituée en cette cause le premier septembre courant.

LACOSTE & GLOBENSKY,
Avocats de la Demanderesse.
Montréal, 1er septembre 1876. 5105 2

painter and trader, duly authorized à ester en jugement,
Plaintiff ;

vs.

The said Onésime Michel Lavoie, Defendant.
An action for separation as to property has been instituted in this cause.

T. & C. C. DELORIMIER,
Attorneys for Plaintiff.
Montreal, 5th September, 1876. 5242

Canada, }
Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Saint-Hyacinthe. } No. 1758.
Dame Victorine Laflamme, resident in the parish of Saint Hugues, in the district of Saint Hyacinthe, wife of Théophile Langelier, heretofore trader, of the city of Saint Hyacinthe, now absent from this province,
Plaintiff ;

vs.

The above named Theophile Langelier, Defendant.
The plaintiff has, on the twenty seventh day of May last, instituted an action en séparation de biens, against the defendant, returned on the sixteenth day of June last.

FONTAINE & MORISON,
Attorneys for the Plaintiff.
Saint Hyacinthe, 2nd September, 1876. 5190

NOTICE.

The co-partnership heretofore existing between the undersigned, under the firm and style of Sinclair, Jack and Co., is this day dissolved by mutual consent. Mr. Jack will settle all matters connected with the late firm.

DAVID SINCLAIR,
JAMES JACK.

In reference to the above, the business will be continued by the undersigned, under the firm name of James Jack and Co.

JAMES JACK.
Montreal, 18th August, 1876. 5186

Notice is hereby given that Dame Céline Caille of the town of Saint Henri, district of Montreal, has, on the fourth day of August, 1876, instituted an action for separation as to property, against her husband, Edmond Rhéaume, boot and shoe dealer, of the same place.

A. HOULE,
Attorney for plaintiff.
Montreal, 4th August, 1876. 4560

Notice is hereby given, that Hannah Grant, of the city and district of Montreal, wife of Henry Harvey, agent, of the same place, has instituted an action in the Superior Court, at Montreal, under number 2613 of the said Court, for the purpose of obtaining a separation of property from him.

ARTHUR DESJARDINS,
Attorney for Plaintiff.
Montreal, 31st August, 1876. 5112

Province of Quebec, }
District of Montreal, } *Superior Court.*
Dame Sophie Dorothée Bruneau, of the parish of Saint Bruno, in the district of Montreal, wife of Tancrede Boucher de Grosbois, of the same place, esquire, physician, and duly authorized to ester en justice,
Plaintiff ;

vs.

The said Tancrede Boucher de Grosbois, Defendant.
An action for separation as to property has been instituted in this case on the first day of September instant.

LACOSTE & GLOBENSKY,
Attorneys for Plaintiff.
Montreal, 1st September, 1876. 5106

Canada,
Province de Québec, }
District de Montréal. } *Cour Supérieure.*

Dame Olympe Lambert, de la paroisse de Boucherville, dans le district de Montréal, épouse d'Alexandre Racicot, ci-devant cultivateur, et maintenant commerçant, du même lieu, dûment autorisée à ester en justice, Demanderesse ;

vs.

Le dit Alexandre Racicot, Défendeur.

Une action en séparation de biens a été instituée en cette cause le quinze août courant.

LACOSTE & DRUMMOND,
Avocats de la Demanderesse.

Montréal, 15 août 1876. 4787 4

Canada,
Province de Québec, }
District de Montréal. } *Cour Supérieure.*

Dame Malvina Bourque, de la paroisse de Montréal, district de Montréal, épouse de Jean-Baptiste Forget dit Dépati, commerçant, du même lieu, dûment autorisée à ester en justice, Demanderesse ;

vs.

Le dit Jean-Baptiste Forget dit Dépati, Défendeur.

Une action en séparation de biens a été intentée en cette cause, le neuvième jour d'août courant.

BOURGOIN & LACOSTE,
Avocats de la Demanderesse.

Montréal, 16 août 1876. 4839 4

Canada,
Province de Québec, }
District de Québec. } *Cour Supérieure.*

Dame Marie Emilie DeFoy, de la paroisse de Saint-Jean Deschailons, dans le district de Québec, épouse de Joseph Gariépy, du même lieu, écuyer, marchand, et dûment autorisée à ester en justice contre son époux, Demanderesse ;

vs.

Le dit Joseph Gariépy, du même lieu, marchand, Défendeur.

Une action en séparation de biens a été instituée en cette cause le trentième jour d'août courant (1876).

HAMEL & TESSIER,
Procureurs de la Demanderesse.

Québec, 31 août 1876. 5129 2

Avis est par les présentes donné que la société en commandite formée entre les soussignés le onzième jour de février dernier (1876), sous la raison sociale de "Desmarteau, Lamoureux et Crevier," a été ce jour dissoute du consentement mutuel des soussignés.

CHARLES DESMARTEAU,
CHARLES LAMOUREUX,
J. W. CREVIER,
F. A. QUINN,
F. L. BEIQUE.

Gibraltar Point, 8 août 1876. 5113 2

Canada,
Province de Québec, }
District de Montréal. } *Cour Supérieure.*

Dame Virginie Jodoin, de la cité et du district de Montréal, épouse de François-Xavier Lavallée, ci-devant cultivateur, de Saint-Bruno, dit district, et maintenant commerçant, de la cité et du district de Montréal, dûment autorisée à ester en justice, Demanderesse ;

vs.

Le dit François-Xavier Lavallée, Défendeur.

Une action en séparation de biens a été intentée en cette cause le huitième jour d'août courant.

LACOSTE & DRUMMOND,
Avocats de la Demanderesse.

Montréal, 8 août 1876. 4697 5

Canada,
Province of Quebec, }
District of Montreal. } *Superior Court.*

Dame Olympe Lambert, of the parish of Boucherville, in the district of Montreal, wife of Alexandre Racicot, of the same place, heretofore farmer, and now trader, duly authorized to ester in justice, Plaintiff ;

vs.

The said Alexandre Racicot, Defendant.

An action for separation as to property has been instituted in this cause on this day.

LACOSTE & DRUMMOND,
Attorneys for Plaintiff.

Montreal, 15th August, 1876. 4788.

Canada,
Province of Quebec. }
District of Montreal. } *Superior Court.*

Malvina Bourque, of the parish of Montreal, district of Montreal, wife of Jean-Baptiste Forget dit Dépati, trader, of the same place, duly authorized to ester in justice, Plaintiff ;

vs.

The said Jean Bte. Forget dit Dépati, Defendant.

An action en séparation de biens has been instituted in this cause, on the ninth day of August instant.

BOURGOIN & LACOSTE,
Attorneys for Plaintiff.

Montreal, 16th August, 1876. 4840

Canada,
Province of Quebec, }
District of Quebec. } *Superior Court.*

Dame Marie Emilie DeFoy, of the parish of Saint Jean Deschailons, in the district of Quebec, wife of Joseph Gariépy, of the same place, esquire, merchant, duly authorized to ester in justice, against her said husband, Plaintiff ;

vs.

The said Joseph Gariépy, of the same place, merchant, Defendant.

An action in separation as to property has been instituted in this cause on the thirtieth day of August instant.

HAMEL & TESSIER,
Attorneys for Plaintiff.

Quebec, 31st August, 1876. 5130

Notice is hereby given that the limited partnership formed between the undersigned, on the eleventh day of February last (1876), under the style and firm of "Desmarteau, Lamoureux and Crevier," has this day been dissolved by the mutual consent of the undersigned.

CHARLES DESMARTEAU,
CHARLES LAMOUREUX,
J. W. CREVIER,
F. A. QUINN,
F. L. BEIQUE.

Gibraltar Point, 8th August, 1876. 5114

Canada,
Province of Quebec, }
District of Montreal. } *Superior Court.*

Dame Virginie Jodoin, of the city and district of Montreal, wife of François Xavier Lavallée, heretofore of Saint Bruno, said district, farmer, and now of the city and district of Montreal, trader, duly authorized to ester in justice, Plaintiff ;

vs.

The said François-Xavier Lavallée, Defendant.

An action for separation as to property *séparation de biens* has been issued in this cause on the eighth day of August instant.

LACOSTE & DRUMMOND,
Attorneys for Plaintiff.

Montreal, 8th August, 1876. 4698

Canada, }
Province de Québec, }
District de Montréal. } *Cour Supérieure.*
Dame Marie Racette, de la paroisse de Montréal,
district de Montréal, épouse d'Isidore Forget
dit Dépati, commerçant et entrepreneurs, du
même lieu, dûment autorisée à ester en justice,
Demanderesse ;

vs.
Le dit Isidore Forget dit Dépati, Défendeur.
Une action en séparation de biens a été intentée
en cette cause, le seizième jour d'août courant.

BOURGOUIN & LACOSTE,
Avocats de la Demanderesse.
Montréal, 16 août 1876. 4841 4

Province de Québec, }
District de Montréal. } *Cour Supérieure.*
Dame Onézime Buteau, épouse commune en biens
de Pierre Arbec, cultivateur, de la paroisse de
Saint-Joseph de Chambly, district susdit, dûment
autorisée à ester en justice, Demanderesse ;

vs.
Le dit Pierre Arbec, son époux, Défendeur.
Une action en séparation de biens a été insti-
tuée en cette cause.

PRÉVOST & PRÉFONTAINE,
Avocats de la Demanderesse.
Montréal, 2 août 1876. 4755 5

Province de Québec, }
District de Montréal. } *Cour Supérieure.*
No. 1909.
Dame Caroline Rocheleau, de la cité de Montréal,
épouse de David Prévost, charpentier, ci-devant
du même lieu, et maintenant absent de cette
province, et dûment autorisée à ester en justice,
Demanderesse ;

vs.
Le dit David Prévost, Défendeur.
Une action en séparation de corps et de biens
a été intentée devant cette cour en cette cause.

T. & C. C. DE LORIMIER,
Avocats de la Demanderesse.
Montréal, 21 juin 1876. 4699 5

Province de Québec, }
District de Montréal. } *Cour Supérieure.*
Dame Mary Collins, de la cité et du district de
Montréal, épouse de William Goffeney, forgeron,
du même lieu, dûment autorisée à ester à
jugement, Demanderesse ;

vs.
Le dit William Goffeney, Défendeur.
La demanderesse a, ce jour, instituée une action
en séparation de biens contre le dit défendeur en
cette cause.

JUDAH, WURTELE & BRANCHAUD,
Avocats de la Demanderesse.
Montréal, 5 août 1876. 4613 5

Province de Québec, }
District de Montréal. } *Cour Supérieure.*
Dame Dorimène Renaud, de la cité de Montréal,
dans le district de Montréal, épouse de Dosité
Veronneau, charpentier, du même lieu,
Demanderesse ;

vs.
Le dit Dosité Veronneau, son époux, Défendeur.
Une action en séparation de biens a été instituée
en cette cause le vingt-six juillet dernier.

GEOFFRION, RINFRET & ARCHAMBAULT,
Avocats de la Demanderesse.
Montréal, 1er août 1876. 4601 5

Canada, }
Province of Quebec, }
District of Montreal. } *Superior Court.*
Marie Racette, of the parish of Montreal, district
of Montreal, wife of Isidore Forget dit Dépati,
trader and undertaker, of the same place, duly
authorized to ester en justice, Plaintiff ;

vs.
The said Isidore Forget dit Dépati, Defendant.
An action en séparation de biens has been insti-
tuted in this cause, on the sixteenth day of August
1876.

BOURGOUIN & LACOSTE,
Attorneys for Plaintiff.
Montreal, 16th August, 1876. 4842

Province of Quebec, }
District of Montreal. } *Superior Court.*
Dame Onézime Buteau, wife common as to prop-
erty of Pierre Arbec, farmer, of the parish of
Saint Joseph of Chambly, said district, duly au-
thorized to sue, Plaintiff.

vs.
The said Pierre Arbec, her husband, Defendant.
An action for separation as to property has been
instituted in this cause.

PRÉVOST & PRÉFONTAINE,
Attorneys for Plaintiff.
Montreal, 2nd August, 1876. 4756

Province of Quebec, }
District of Montreal. } *Superior Court.*
No. 1909.
Dame Caroline Rocheleau, of the city of Montreal,
wife of David Prévost, heretofore of the same
place, carpenter, and now absent from this pro-
vince, duly authorized to ester en justice,
Plaintiff ;

vs.
The said David Prévost, Defendant.
An action for separation from bed and board
has been instituted before this court in this cause.

T. & C. C. DE LORIMIER,
Attorneys for Plaintiff.
Montreal, 21st June, 1876. 4700

Province of Quebec, }
District of Montreal. } *Superior Court.*
Dame Mary Collins, of the city and district of
Montreal, wife of William Goffeney, of the same
place, blacksmith, duly authorized to ester à
jugement, Plaintiff ;

vs.
The said William Goffeney, Defendant.
The said plaintiff has, this day, instituted an
action for separation as to property against the
defendant in this cause.

JUDAH, WURTELE & BRANCHAUD,
Attorneys for Plaintiff.
Montreal, 5th August, 1876. 4614

Province of Quebec, }
District of Montreal. } *Superior Court.*
Dame Dorimène Renaud, of the city of Montreal,
in the district of Montreal, wife of Dosité
Veronneau, of the same place, carpenter,
Plaintiff ;

vs.
The said Dosité Veronneau, her husband, Defendant.
An action for separation of property has been
instituted in this cause on the twenty sixth of July
last.

GEOFFRION, RINFRET & ARCHAMBAULT,
Attorneys for Plaintiff.
Montreal, 1st August, 1876. 4602

Avis de Faillite.

ACTES DE FAILLITE DE 1869 ET 1875.
Dans l'affaire de Marcel Jeannotte dit Lachapelle, failli.

Un bordereau des dividendes a été préparé et restera ouvert aux oppositions jusqu'au vingt-septembre prochain, après lequel jour les dividendes seront payés.

G. H. DUMESNIL,
Syndic. 5181
Montréal, 31 août 1876.

ACTES DE FAILLITE DE 1869 ET 1875.

Dans l'affaire de Romain St. Jean, failli.

Un bordereau des dividendes a été préparé et restera ouvert aux oppositions jusqu'au vingt-septembre prochain, après lequel jour les dividendes seront payés.

G. H. DUMESNIL,
Syndic. 5179
Montréal, 31 août 1876.

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Thomas Wilson, marchand, de la ville de Saint-Jean, P. Q., failli.

Je, soussigné, Louis A. Auger, syndic officiel, pour le district d'Iberville, ai été nommé syndic en cette affaire. Les créanciers sont priés de produire entre mes mains leurs réclamations sous un mois, et sont par le présent notifiés que jeudi, le vingt-huitième jour de septembre courant, à onze heures a. m., une assemblée des créanciers du failli susdit aura lieu dans mon bureau, en la ville d'Iberville, pour considérer un acte de composition et décharge portant avoir été signé par la majorité requise par la loi; les conditions du dit acte étant de payer cinquante centins dans la piastre sur ses dettes.

L. A. AUGER,
Syndic. 5199
Iberville, 28 août 1876.

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de George Goodwin, tanneur et commerçant, de Cookshire, failli.

Je, Charles J. S. Bacon, syndic officiel, de la cité de Sherbrooke, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont priés de produire entre mes mains leurs réclamations sous un mois.

CHS. J. S. BACON,
Syndic. 5187
Sherbrooke, 2 septembre 1876.

ACTES DE FAILLITE DE 1869 ET 1875 ET LEURS AMENDEMENTS.

Canada, }
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Montréal. }

Dans l'affaire d'Edmond Lanctôt, de Montréal, failli.

Mardi, le dixième jour d'octobre prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu des dits actes.

EDMOND LANCTOT.
Par PHILÉAS LANCTOT,
Son procureur *ad litem.*
Montréal, 31 août 1876. 5195

ACTES DE FAILLITE DE 1869 ET 1875.

Canada, }
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Terrebonne. }

Dans l'affaire de Hoy & Boyer, faillits.

Samedi, le quatorzième jour d'octobre prochain, les soussignés demanderont à la dite cour leur décharge en vertu des dits actes.

WILLIAM HOY,
GODEFROI N. BOYER.
Par DAVIDSON & CUSHING,
Leurs procureurs *ad litem.*
Sainte-Scholastique, 1er septembre 1876. 5201

Bankrupt Notices.

INSOLVENT ACTS OF 1869 AND 1875.
In the matter of Marcel Jeannotte dit Lachapelle, an Insolvent.

A dividend sheet has been prepared open to objection until the twentieth of September next, after which dividend will be paid.

G. H. DUMESNIL,
Assignee. 5182
Montreal, 31st August, 1876.

INSOLVENT ACTS OF 1869 AND 1875.
In the matter of Romain St. Jean, an Insolvent.

A dividend sheet has been prepared open to objection until the twentieth of September next, after which dividend will be paid.

G. H. DUMESNIL,
Assignee. 5180
Montreal, 31st August, 1876.

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Thomas Wilson, merchant, of the town of Saint John's, P. Q., an Insolvent.

I, the undersigned, Louis A. Auger, official assignee, for the district of Iberville, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month, and are hereby notified to meet at my office, in the town of Iberville, on Thursday, the twenty eighth day of September instant, at eleven o'clock in the forenoon, to consider a deed of composition and discharge purporting to have been signed by the majority required by law; the terms of said deed being the payment of fifty cents in the dollar upon his debts.

L. A. AUGER,
Assignee. 5200
Iberville, 28th August, 1876.

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of George Goodwin, tanner and trader, of Cookshire, an Insolvent.

I, Charles J. S. Bacon, of the city of Sherbrooke, official assignee, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month.

CHS. J. S. BACON,
Assignee. 5188
Sherbrooke, 2nd September, 1876.

INSOLVENT ACTS OF 1869 AND 1875 AND THEIR AMENDMENTS.

Canada, }
Province of Québec, } *Superior Court.*
District of Montreal. }

In the matter of Edmond Lanctôt, of Montreal, an Insolvent.

On Tuesday, the tenth day of October next, the undersigned will apply to the said court for his discharge under the said acts.

EDMOND LANCTOT.
Per PHILÉAS LANCTOT,
His attorney *ad litem.*
Montreal, 31st August, 1876. 5196

INSOLVENT ACTS OF 1869 AND 1875.

Canada, }
Province of Québec, } *Superior Court.*
District of Terrebonne. }

In the matter of Hoy and Boyer, Insolvents. On Saturday, the fourteenth day of October next, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said acts.

WILLIAM HOY,
GODEFROI N. BOYER.
Par DAVIDSON & CUSHING,
Their attorneys *ad litem.*
Sainte Scholastique, 1st September, 1876. 5202

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de James Finley, commerçant, du canton de Dunham, dans le district de Bedford, failli.

Un bref de saisie-arrêt a été émané en cette cause, et les créanciers sont notifiés de se réunir à mon bureau, à Sweetsburg, dans le dit district de Bedford, samedi, le trentième jour de septembre prochain 1876, à une heure de l'après-midi, afin de recevoir un état de ses affaires, et de nommer un syndic s'ils le jugent à propos, et régler les affaires de la faillite généralement.

P. COWAN,
Syndic officiel.

Bureau du Shérif, Palais de Justice,
Sweetsburg, 28 août 1876. 5183

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Charles W. Vaughn, ci-devant du village de Coaticook, maintenant de Hatley, province de Québec forgeron et commerçant, failli.

Les créanciers du dit failli sont notifiés de s'assembler au bureau du soussigné, Ayer's Hotel, dans le canton de Hatley, mercredi, le vingtième jour de septembre prochain, à dix heures a. m., pour considérer un acte de composition et de décharge accepté par les créanciers du failli. Les termes et conditions du dit acte sont de payer dix par cent, par deux billets promissaires pour cinq par cent chacun, en date du vingt-cinquième jour de juillet dernier, et payables en six et douze mois.

J. B. SHIRTLIFF,
Syndic.
5209

Hatley, 31 août 1876.

Canada, Province de Québec, District de Terrebonne. } Dans la Cour Supérieure du dit district.
Dans l'affaire de Joseph Antime Lalande, failli.

Le soussigné a déposé au greffe de cette cour un acte de composition et de décharge, exécuté par ses créanciers, et le treizième jour d'octobre prochain, il s'adressera au juge de la dite cour pour obtenir une ratification de la décharge par là effectuée.

JOSEPH ANTIME LALANDE,
Par DEMONTIGNY & CHAMPAGNE.
Ses procureurs *ad litem*.

Sainte-Scholastique, 6 septembre 1876. 5213

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire d'Octave Desjardins, failli.

Les créanciers du failli sont requis de s'assembler au palais de justice, à Kamouraska, le dix-huitième jour de septembre courant, à deux heures de l'après-midi, pour prendre en considération la requête en nullité de vente de l'emplacement du failli et pour le règlement des affaires de la faillite en général. Le failli est requis d'être présent à la dite assemblée.

J. ELZ. POULIOT,
Syndic.
5211

Fraserville, 5 septembre 1876.

ACTES DE FAILLITE DE 1869 ET 1875.

Canada, Province de Québec, District et comté de Gaspé. } Cour Supérieure.
Dans l'affaire de James John Lowndes et Henry Lowndes, du Bassin de Gaspé, marchands et associés, faisant affaire sous les nom et raison de Lowndes Brothers, tout deux tant individuellement que comme tels associés, faillis.

Le onzième jour d'octobre prochain, les soussignés demanderont à la dite cour leur décharge en vertu des dits actes.

JAMES J. LOWNDES,
HENRY LOWNDES,
Par REMILLARD & FLYNN,
Leurs procureurs *ad litem*.

6 septembre 1876. 5229

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of James Finley, of the township of Dunham, in the district of Bedford, trader, an Insolvent.

A writ of attachment has issued in this cause, and creditors are notified to meet at my office, at Sweetsburg, in said district of Bedford, on Saturday, the thirtieth day of September next, 1876, at the hour of one of the clock in the afternoon, to receive a statement of his affairs, and to appoint an assignee if they see fit, and for the ordering of the affairs of the estate generally.

P. COWAN,
Official assignee.

Sheriff's Office, Court House,
Sweetsburg, 28th August, 1876. 5184

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Charles W. Vaughn, formerly of the village of Coaticook, now of Hatley, province of Quebec, blacksmith and trader, an Insolvent.

The creditors of the above insolvent are notified to meet at the office of the undersigned, Ayer's Hotel, in the township of Hatley, on Wednesday, the twentieth day of September next, at the hour of ten o'clock a. m., to take into consideration a deed of composition and discharge agreed to by the creditors of the insolvent. Terms and conditions of the said deed are to pay ten per cent by two promissory notes for five per cent each, bearing date the twenty fifth day of July last, and payable in six and twelve months.

J. B. SHIRTLIFF,
Assignee.
5210

Hatley, 31st August, 1876

Canada, Province of Quebec, District of Terrebonne. } In the Superior Court for the said district.
In the matter of Joseph Antime Lalande, an Insolvent.

The undersigned has filed in the office of this court, a deed of composition and discharge executed by his creditors, and on the thirteenth day of October next, he will apply to the judge of the said court for a confirmation of the discharge thereby effected.

JOSEPH ANTIME LALANDE,
By DEMONTIGNY & CHAMPAGNE,
His attorneys *ad litem*.
Sainte Scholastique, 6th September, 1876. 5214

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Octave Desjardins, an Insolvent.

The insolvent's creditors are requested to meet in the court house, at Kamouraska, on the eighteenth day of September instant, at two o'clock in the afternoon, to take into consideration a petition to set aside the sale of the insolvent's immovable property, and for the ordering of the affairs of the estate generally. The insolvent is hereby notified to attend said meeting.

J. ELZ. POULIOT,
Assignee.
5212

Fraserville, 5th September, 1876.

INSOLVENT ACTS OF 1869 AND 1875.

Canada, Province of Quebec, District and county of Gaspé. } Superior Court.
In the matter of James John Lowndes and Henry Lowndes, of Gaspé Basin, merchants and co-partners, carrying on trade and business under the name and firm of Lowndes Brothers, both individually and as such co-partners. Insolvents. On the eleventh day of October next, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said acts.

JAMES J. LOWNDES,
HENRY LOWNDES,
Per REMILLARD & FLYNN,
Their attorneys *ad litem*.

6th September, 1876. 5230

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Arthur M. Perkins, syndic officiel, de la cité de Montréal, en sa qualité de syndic, dûment nommé à la faillite de L. J. Campbell et Cie., Demandeur; contre Joseph Ross Hutchins, marchand et commerçant, de la cité de Montréal, Défendeur.

Un bref de saisie a été émané en cette cause.

L. JOS. LAJOIE,

Syndic officiel.

Bureau de Perkins, Lajoie, Beausoleil et Perkins,
60, rue Saint-Jacques.
Montréal, 1er septembre 1876. 5253

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire d'Urgel Desmarais, commerçant, de Saint-Liboire, failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont notifiés de se réunir à mon bureau, en la cité de Saint-Hyacinthe, le deuxième jour d'octobre prochain, à onze heures a. m., afin de recevoir un état de ses affaires, de nommer un syndic s'ils le jugent à propos, et pour le règlement des affaires généralement.

M. E. BERNIER,

Syndic officiel.

Saint-Hyacinthe, 6 septembre 1876. 5261

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de H. A. Ste. Marie, marchand de marchandises sèches et commerçant, de la cité de Québec, failli.

Je, soussigné, C. Beausoleil, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic dans cette affaire, les créanciers, qui n'ont pas encore produit entre mes mains leurs réclamations, sont priés de le faire sous un mois.

C. BEAUSOLEIL,

Syndic.

Bureau de Perkins, Lajoie et Beausoleil,
60, rue Saint-Jacques.
Montréal, 4 septembre 1876. 5251

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de John J. Hannan, petit mercier et commerçant, de la cité de Montréal, failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont notifiés de s'assembler au bureau de Perkins, Lajoie et Beausoleil, 60, rue Saint-Jacques, à Montréal, lundi, le deuxième jour d'octobre A. D. 1876, à onze heures a. m., pour recevoir un état de ses affaires, nommer un syndic s'ils le jugent à propos, et régler les affaires de la faillite en général.

ARTHUR M. PERKINS,

Syndic.

Montréal, 5 septembre 1876. 5247

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDMENTS.

Michel Lavoie, Demandeur; vs. Onésime M. Lavoie, Défendeur.

Un bref de saisie a été émané en cette cause.

LOUIS DUPUY,

Syndic officiel.

Bureau de Stewart, Dupuy & Cie.,
Montréal, 5 septembre 1876. 5273

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de François Groleau, marchand et commerçant, de la cité de Montréal, failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens et effets, et les créanciers sont notifiés de s'assembler au bureau de Perkins, Lajoie et Beausoleil, 60, rue Saint-Jacques, dans la cité de Montréal, lundi, le deuxième jour d'octobre, A. D. 1876, à trois heures p. m., pour recevoir l'état de ses affaires, nommer un syndic s'ils le jugent à propos, et régler les affaires de la faillite en général.

ARTHUR M. PERKINS,

Syndic.

Montréal, 6 septembre 1876. 5245

INSOLVENT ACT OF 1875.

Arthur M. Perkins, of the city of Montreal, official assignee, in his quality and capacity of assignee, duly appointed to the estate of L. J. Campbell & Co., Plaintiff; against Joseph Ross Hutchins, of the city of Montreal, merchant and trader, Defendant.

A writ of attachment has been issued in this cause.

L. JOS. LAJOIE,

Official assignee.

Office of Perkins, Lajoie, Beausoleil & Perkins,
60, Saint James street.
Montreal, 1st September, 1876. 5254

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Urgel Desmarais, trader, of Saint Liboire, and Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate to me, and the creditors are notified to meet in my office, in the city of Saint Hyacinthe, on the second day of October next, at eleven o'clock a. m., to receive statement of his affairs, to appoint an assignee if they see fit, and for ordering of the affairs of the estate generally.

M. E. BERNIER,

Official assignee.

Saint Hyacinthe, 6th September, 1876. 5262

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of H. A. Ste. Marie, of the city of Quebec, dry goods merchant and trader, an Insolvent.

I, the undersigned, C. Beausoleil, of the city of Montreal, have been appointed assignee in this matter. Creditors, who have not done so are requested to file their claims before me within one month.

C. BEAUSOLEIL,

Assignee.

Office of Perkins, Lajoie and Beausoleil,
60, Saint James street.
Montreal, 4th September, 1876. 5252

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of John J. Hannan, of the city of Montreal, haberdasher and trader, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate and effects to me, and the creditors are notified to meet at the office of Perkins, Lajoie and Beausoleil, 60, Saint James street, in Montreal, on Monday, the second day of October, A. D. 1876, at eleven o'clock a. m., to receive statements of his affairs, to appoint an assignee if they see fit, and for the ordering of the affairs of the estate generally.

ARTHUR M. PERKINS,

Assignee.

Montreal, 5th September, 1876. 5248

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS THERETO.

Michel Lavoie, Plaintiff; vs. Onésime M. Lavoie, Defendant.

A writ of attachment has issued in this cause.

LOUIS DUPUY,

Official assignee.

Office of Stewart, Dupuy & Co.,
Montreal, 5th September, 1876. 5274

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of François Groleau, of the city of Montreal, merchant and trader, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate and effects to me, and the creditors are notified to meet at the office of Perkins, Lajoie and Beausoleil, 60, Saint James street, in the city of Montreal, on Monday, the second day of October, A. D. 1876, at three o'clock p. m., to receive statements of his affairs, to appoint an assignee if they see fit, and for the ordering of the affairs of the estate generally.

ARTHUR M. PERKINS,

Assignee.

Montreal, 6th September, 1876. 7246

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Thomas Massé, commerçant, du village de Roxton Falls, failli.

Je, soussigné, Louis Dupuy, syndic officiel, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont priés de produire entre mes mains leurs réclamations sous un mois.

LOUIS DUPUY,
Syndic.

Bureau de Stewart, Dupuy et Cie.,
Montréal, 6 septembre 1876. 5275

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Province de Québec, }
District de Montréal. } *Cour Supérieure.*

In re :—Maximin Groulx, commerçant, de la cité de Montréal, failli.

Jeudi, le douzième jour d'octobre prochain, le soussigné fera application à cette cour pour sa décharge sous le dit acte.

MAXIMIN GROULX.
Par T. & C. C. DE LORIMIER,
Ses procureurs *ad litem*.

Montréal, 6 septembre 1876. 5243

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire d'Edouard Sénécal, de Montréal, failli.

Je, soussigné, John Taylor, comptable, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont priés de produire entre mes mains leurs réclamations sous un mois.

JOHN TAYLOR,
Syndic.

Bureau de Taylor & Duff,
Comptables,
353, rue Notre-Dame.
Montréal, 5 septembre, 1876. 5265

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Canada, }
Province de Québec, }
District d'Arthabaska. } *Cour Supérieure.*

Dans l'affaire de P. O. Trigane, failli.

Le cinquième jour d'octobre prochain, le soussigné fera application au juge de la dite cour pour une décharge en vertu du dit acte.

P. O. TRIGANE,
Par FELTON & CRÉPEAU,
Ses procureurs *ad litem*.

Arthabaskaville, 22 août 1876. 4933 3

ACTES DE FAILLITE DE 1869 ET 1875.

Canada, }
Province de Québec, }
District de Montréal. } *Cour Supérieure.*

Dans l'affaire d'Adolphe Désève, de la cité et du district de Montréal, commerçant, failli.

Lundi, le neuvième jour d'octobre 1876, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu des dits actes.

ADOLPHE DÉSEVE,
Par DOUTRE, DOUTRE, ROBIDOUX,
HUTCHINSON & WALKER,
Ses procureurs *ad litem*.

Montréal, 24 août 1876. 5033 3

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Canada, }
Province de Québec, }
District de Montréal. } *Cour Supérieure.*

Dans l'affaire de Armstrong, Brothers, faillis.

Vendredi, le vingt-neuvième jour de septembre prochain, les soussignés demanderont à la dite cour leur décharge en vertu du dit acte.

CHARLES N. ARMSTRONG,
JESSE DELIGNY ARMSTRONG,
JAMES FERGUSSON ARMSTRONG.
Par KERR & CARTER.

Leurs procureurs *ad litem*.
Montréal, 24 août 1876. 5031 3

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS THERETO.

In the matter of Thomas Massé, of the village of Roxton Falls, trader, an Insolvent.

I, the undersigned, Louis Dupuy, of the city of Montreal, official assignee, have been appointed assignee in this matter. The creditors are requested to file their claims before me within one month.

LOUIS DUPUY,
Assignee.

Office of Stewart, Dupuy & Co.,
Montreal, 6th September, 1876. 5276

INSOLVENT ACT OF 1875.

Province of Quebec, }
District of Montreal. } *Superior Court.*

In re :—Maximin Groulx, of the city of Montreal, trader, an Insolvent.

On Thursday, the twelfth day of October next, the undersigned will apply to this court for his discharge under said act.

MAXIMIN GROULX.
By T. & C. C. DE LORIMIER,
His attorneys *ad litem*.

Montreal, 6th September. 4876. 5244

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS THERETO.

In the matter of Edouard Senecal, of Montreal, an Insolvent.

I, the undersigned, John Taylor, of the city of Montreal, accountant, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month.

JOHN TAYLOR,
Assignee.

Office of Taylor & Duff,
Accountants,
353, Notre Dame street.
Montreal, 5th September, 1876. 5266

INSOLVENT ACT OF 1869.

Canada, }
Province of Quebec, }
District of Arthabaska. } *Superior Court.*

In the matter of P. O. Trigane, an Insolvent.

On the fifth day of October next, the undersigned will apply to the judge of the said court for a discharge under the said act.

P. O. TRIGANE,
By FELTON & CRÉPEAU,
His Attorneys *ad litem*.

Arthabaskaville, 22nd August, 1876. 4934

INSOLVENT ACTS OF 1869 AND 1875.

Canada, }
Province of Quebec, }
District of Montreal. } *Superior Court.*

In the matter of Adolphe Désève, of the city and district of Montreal, trader, an Insolvent.

On Monday, the ninth day of October 1876, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said acts.

ADOLPHE DÉSEVE,
Per DOUTRE, DOUTRE, ROBIDOUX,
HUTCHINSON & WALKER,
His attorneys *ad litem*.

Montreal, 24th August, 1876. 5034

INSOLVENT ACT OF 1875.

Canada, }
Province of Quebec, }
District of Montreal. } *Superior Court.*

In the matter of Armstrong, Brothers, Insolvents.

On Friday, the twenty ninth day of September next, the undersigned will apply to the said court, for a discharge under the said act.

CHARLES N. ARMSTRONG,
JESSE DELIGNY ARMSTRONG,
JAMES FERGUSSON ARMSTRONG,
By KERR & CARTER,

Their attorneys *ad litem*.
Montreal, 24th August, 1876. 5032

ACTES DE FAILLITE DE 1869 ET 1875.

Canada, }
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Montréal. }
Dans l'affaire de Ferdinand Papillon, commerçant,
de Montréal, failli.

Mardi, le vingt-septième jour de septembre prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu des dits actes.

FERDINAND PAPILLON.

Par GEOFFRION, RINFRET & ARCHAMBAULT,
Ses procureurs *ad litem.*
Montréal, 24 août 1876. 5035 3

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Canada, }
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District d'Arthabaska. }

Dans l'affaire de Joseph Beaupré, failli.

Le cinquième jour d'octobre prochain, le soussigné fera application au juge de la dite cour pour une décharge en vertu du dit acte.

JOSEPH BEAUPRÉ,

Par FELTON & CRÉPEAU,

Ses procureurs *ad litem.*

Arthabaskaville, 22 août 1876. 4935 3

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Province de Québec, }
District de Montréal, } *Cour Supérieure.*

In re :— Gauthier, Mayrand et Cie., marchands épiciers, de la cité de Montréal, faillis.

George T. Mayrand, l'un des faillis sus-nommés tant individuellement que comme associé tel que susdit, fera application à cette cour, le deuxième jour d'octobre prochain, pour sa décharge sous le dit acte.

GEORGE T. MAYRAND,

Par T. & C. C. DELORIMIER,

Ses procureurs *ad litem.*

Montréal, 22 août 1876. 4965 3

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Province de Québec, }
District de Montréal, } *Cour Supérieure.*

Dans l'affaire de Damase Moineau, commerçant, de la cité de Montréal, failli.

Le deuxième jour d'octobre prochain, le failli sus-nommé fera application à cette cour pour sa décharge sous le dit acte.

DAMASE MOINEAU,

Par T. & C. C. DELORIMIER,

Ses procureurs *ad litem.*

Montréal, 23 août 1876. 4969 3

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Province de Québec, }
District de Montréal, } *Cour Supérieure.*

In re :— Gauthier, Mayrand & Cie., marchands épiciers, de la cité de Montréal, faillis.

Louis Gauthier, l'un des faillis sus-nommés tant individuellement que comme associé tel que susdit, fera application à cette cour, le deuxième jour d'octobre prochain, pour sa décharge sous le dit acte.

LOUIS GAUTHIER,

Par T. & C. C. DELORIMIER,

Ses procureurs *ad litem.*

Montréal, 22 août 1876. 4967 3

ACTES DE FAILLITE DE 1869 ET 1875.

Canada, }
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Montréal. }

Dans l'affaire de Romain St. Jean, commerçant, de la cité de Montréal, dans le district de Montréal, failli.

Le soussigné fera application à la cour pour sa décharge en vertu des dits actes, le treize septembre prochain.

ROMAIN ST. JEAN.

Par TRUDEL, TAILLON & VANASSE,

Ses procureurs *ad litem.*

Montréal, 7 août 1876. 4607 5

INSOLVENT ACTS OF 1869 AND 1875.

Canada, }
Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Montreal. }

In the matter of Ferdinand Papillon, trader, of Montreal, an Insolvent.

On Tuesday, the twenty seventh day of September next, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said acts.

FERDINAND PAPILLON.

Per GEOFFRION, RINFRET & ARCHAMBAULT,
His attorneys *ad litem.*
Montreal, 24th August, 1876. 5036

INSOLVENT ACT OF 1869.

Canada, }
Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Arthabaska. }

In the matter of Joseph Beaupré, an Insolvent.

On the fifth day of October next, the undersigned will apply to the judge of the said court for a discharge under the said act.

JOSEPH BEAUPRÉ,

By FELTON & CRÉPEAU,

His attorneys *ad litem.*

Arthabaskaville, 22nd August, 1876. 4936

INSOLVENT ACT OF 1875.

Province of Quebec, }
District of Montreal, } *Superior Court.*

In re :— Gauthier, Mayrand and Co., grocers and traders, of the city of Montreal, Insolvents.

George T. Mayrand, one of the above named insolvents, individually and as co-partner as above on the second day of October next, apply to this court for his discharge under said act.

GEORGE T. MAYRAND.

By T. & C. C. DELORIMIER,

His attorneys *ad litem.*

Montreal, 22nd August, 1876. 4966

INSOLVENT ACT OF 1875.

Province of Quebec, }
District of Montreal, } *Superior Court.*

In the matter of Damase Moineau, of the city of Montreal, trader, an Insolvent.

On the second day of October next, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said act.

DAMASE MOINEAU,

By T. & C. C. DELORIMIER,

His attorneys *ad litem.*

Montreal, 23rd August, 1876. 4970

INSOLVENT ACT OF 1875.

Province of Quebec, }
District of Montreal, } *Superior Court.*

In re :— Gauthier, Mayrand & Co., grocers and traders, of the city of Montreal, Insolvents.

Louis Gauthier, one of the above named insolvents individually and as co-partner as above, will on the second day of October next, apply to this court, for his discharge under said act.

LOUIS GAUTHIER,

By T. & C. C. DELORIMIER,

His attorneys *ad litem.*

Montreal, 22nd August, 1876. 4968

INSOLVENT ACTS OF 1869 AND 1875

Canada, }
Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Montreal. }

In the matter of Romain St. Jean, trader, of the city of Montreal, in the district of Montreal, an Insolvent.

The undersigned will apply to the said court for his discharge under the said acts, on the thirteenth day of September next.

ROMAIN ST. JEAN,

By TRUDEL, TAILLON & VANASSE,

His attorneys *ad litem.*

Montreal, 7th August, 1876. 4608

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Province de Québec, }
 District de Montréal. }
 Dans l'affaire de Charles Content, commerçant, de
 Montréal, failli.

Lundi, le dix-huitième jour de septembre pro-
 chain, le soussigné s'adressera à cette cour pour
 obtenir sa décharge en vertu du dit acte.

CHARLES CONTENT,
 Par GEOFFRION, RINFRET & ARCHAMBAULT,
 Ses procureurs *ad litem*.
 Montréal, 1er août 1876. 4603 5

ACTES DE FAILLITE DE 1869 ET 1875.

Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
 District de Montréal. }

In re :—Antoine Ulric Tessier, failli.

Le vingtième jour de septembre prochain, le
 soussigné demandera sa décharge en vertu des
 dits actes.

ANTOINE ULRIC TESSIER,
 Par THEO. BERTRAND,
 Son procureur *ad litem*.
 Montréal, 10 août 1876. 4795 4

Canada, }
 Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
 District des Trois-Rivières. }

Dans l'affaire de Louis Précourt, failli; et Adolphe
 Cadieux, syndic.

Le dix-neuvième jour de septembre prochain,
 le soussigné demandera à la dite cour sa décharge
 en vertu du dit acte.

ADOLPHE CADIEUX,
 Syndic.
 Par N. L. DENONCOURT,
 Son procureur *ad litem*.
 Trois-Rivières, 12 août 1876. 4775 4

ACTES DE FAILLITE DE 1869 ET DE 1875.

Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
 District de Montréal. }

Dans l'affaire de Laurin, Webster and McMartin,
 faillis.

Le vingtième jour de septembre prochain, le
 soussigné demandera à la dite cour sa décharge
 en vertu des dits actes.

THEOPHILE LAURIN,
 Par TRUDEL, TAILLON & VANASSE,
 Ses procureurs *ad litem*.
 Montréal, 14 août 1876. 4797 4

ACTES DE FAILLITE DE 1869 ET 1875.

Canada, }
 Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
 District des Trois-Rivières. }

Dans l'affaire de J. A. Bedard, failli; et Isidore
 Louis Clair, syndic.

Le vingtième jour de septembre prochain, le
 soussigné s'adressera à la dite cour pour obtenir sa
 décharge.

I. L. CLAIR,
 Par GERVAIS & GÉRIN,
 Procureurs *ad litem*.
 Trois-Rivières, 15 août 1876. 4789 4

ACTES DE FAILLITE DE 1869 ET 1875.

Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
 District de Montréal. }

Dans l'affaire de L. Alphonse Boyer, écuyer, de la
 cité et du district de Montréal, individuellement
 et comme représentant la société de Boyer, Hu-
 don & Cie, composé de Louis Alphonse Boyer,
 Charles Boyer et de Firmin Hudon, tous de la
 dite cité de Montréal, commerçant, failli.

Vendredi, le sixième jour du mois d'octobre pro-
 chain, le soussigné demandera à la dite cour sa
 décharge en vertu des dits actes.

L. ALPHONSE BOYER.
 Par ARCHAMBAULT & DAVID,
 Ses procureurs *ad litem*.
 Montréal, 19 août 1876. 4819 4

INSOLVENT ACT OF 1875.

Province of Quebec, }
 District of Montreal. }
 In the matter of Charles Content, of Montreal,
 trader, an Insolvent.

On Monday, the eighteenth day of September
 next, the undersigned will apply to this court to
 obtain his discharge under said act.

CHARLES CONTENT,
 Per GEOFFRION, RINFRET & ARCHAMBAULT,
 His attorneys *ad litem*.
 Montreal, 1st August, 1876. 4604

INSOLVENT ACTS OF 1869 AND 1875.

Province of Quebec, } *Superior Court.*
 District of Montreal. }

In re :—Antoine Ulric Tessier, an Insolvent.

On the twentieth day of September next, the
 undersigned will apply to the said court for a dis-
 charge under the said acts.

ANTOINE ULRIC TESSIER,
 Per THEO. BERTRAND,
 His attorney *ad litem*.
 Montreal, 10th August, 1876. 4796

Canada, }
 Province of Quebec, } *Superior Court.*
 District of Three Rivers. }

In the matter of Louis Précourt, an Insolvent;
 and Adolphe Cadieux, assignee.

The nineteenth day of September next, the un-
 dersigned will apply to the said court for his dis-
 charge under the said act.

ADOLPHE CADIEUX,
 Assignee.
 By N. L. DENONCOURT,
 His attorney *ad litem*.
 Three Rivers, 12th August, 1876. 4776

INSOLVENT ACTS OF 1869 AND 1875.

Province of Quebec, } *Superior Court.*
 District of Montreal. }

In the matter of Laurin, Webster and McMartin,
 Insolvents.

On the twentieth day of September next, the
 undersigned will apply to the said court for his
 discharge under the said acts.

THEOPHILE LAURIN,
 By TRUDEL, TAILLON & VANASSE,
 His attorneys *ad litem*.
 Montreal, 14th August, 1876. 4798

INSOLVENT ACTS OF 1869 AND 1875.

Canada, }
 Province of Quebec, } *Superior Court.*
 District of Three Rivers. }

In the matter of J. A. Bedard, an Insolvent; and
 Isidore Louis Clair, assignee.

The twentieth day of September next, the
 undersigned will apply to the said court for his
 discharge.

I. L. CLAIR,
 By GERVAIS & GÉRIN,
 Attorneys *ad litem*.
 Three Rivers, 15th August, 1876. 4790

INSOLVENT ACTS OF 1869 AND 1875.

Province of Quebec, } *Superior Court.*
 District of Montreal. }

In the matter of L. Alphonse Boyer, esquire, of
 the city and district of Montreal, individually
 and as representing the firm of Boyer, Hudon
 & Co., composed of the said Louis Alphonse Boyer,
 Charles Boyer and Firmin Hudon, all of the said
 city of Montreal, trader, an Insolvent.

On Friday, the sixth day of the month of
 October next, the undersigned will apply to the
 said court for a discharge under the said act.

L. ALPHONSE BOYER.
 By ARCHAMBAULT & DAVID,
 His attorneys *ad litem*.
 Montreal, 19th August, 1876. 4820

ACTES DE FAILLITE DE 1869 ET 1875.

Canada, }
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Montréal. }

Dans l'affaire de Dame Anoplette Dansereau, marchande publique, de la cité de Montréal, épouse séparée quant aux biens de Louis St. Louis, commerçant, du même lieu, et par ce dernier dûment et spécialement autorisée à l'effet des présentes, la dite Dame St. Louis faisant affaires sous le nom et la raison sociale de A. D. St. Louis, commerçant, failli.

Vendredi, le sixième jour du mois d'octobre prochain, la dite faillie demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

DAME ANOPLETTE DANSEREAU,
Par ARCHAMBAULT & DAVID,

Ses procureurs *ad litem.*
Montréal, 19 août 1876. 4821 4

ACTES DE FAILLITE DE 1869 ET 1875.

Province de Québec, }
District d'Arthabaska. } *Cour Supérieure.*

Dans l'affaire de Jean-Baptiste Allard, failli.

Le vingt-deuxième jour de septembre prochain, le soussigné s'adressera à la dite cour pour sa décharge en vertu des dits actes.

JEAN-BAPTISTE ALLARD,
Par LAURIER & LAVERGNE,

Ses procureurs *ad litem.*
Arthabaskaville, 5 août 1876. 4617 5

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Province de Québec, }
District de Montréal. } *Cour Supérieure.*

In re :—Nelson et Lefort, bijoutiers et commerçants, de Montréal, faillis.

Samedi, le seizième jour de septembre prochain, Emile Lefort, l'un des faillis sus-nommés, fera application à cette cour, pour sa décharge sous le dit acte.

EMILE LEFORT,
Par T. & C. C. DE LORIMIER,

Ses procureurs *ad litem.*
Montréal, 10 août 1876. 4701 5

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Province de Québec, }
District de Montréal. } *Cour Supérieure.*

In re :—Joseph Chalifoux, entrepreneur, de la cité de Montréal, failli.

Samedi, le seizième jour de septembre prochain, le soussigné fera application à cette cour pour sa décharge sous le dit acte.

JOSEPH CHALIFOUX,
Par T. & C. C. DE LORIMIER,

Ses procureurs *ad litem.*
Montréal, 10 août 1876. 4707 5

ACTES DE FAILLITE DE 1869 ET 1875.

Province de Québec, }
District d'Arthabaska. } *Cour Supérieure.*

Dans l'affaire de Joseph Lefebvre, failli.

Le vingt-deuxième jour de septembre prochain, le soussigné s'adressera à la dite cour pour sa décharge en vertu des dits actes.

JOSEPH LEFEBVRE,
Par LAURIER & LAVERGNE,

Ses procureurs *ad litem.*
Arthabaskaville, 5 août 1876. 4615 5

ACTES DE FAILLITE DE 1869 ET 1875.

Province de Québec, }
District d'Arthabaska. } *Cour Supérieure.*

Dans l'affaire de Joseph Langevin, failli.

Le vingt-deuxième jour de septembre prochain, le soussigné s'adressera à la dite cour pour sa décharge en vertu des dits actes.

JOSEPH LANGEVIN,
Par LAURIER & LAVERGNE,

Ses procureurs *ad litem.*
Arthabaskaville, 5 août 1876. 4625 5

INSOLVENT ACTS OF 1869 AND 1875.

Canada, }
Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Montreal. }

In the matter of Dame Anoplette Dansereau, trader, of the city of Montreal, wife duly separated as to property of Louis St. Louis, trader, of the same place, and from him duly separated as to property of Louis St. Louis, trader, of the same place, and from him duly and specially authorized to act in these presents, the said Dame St. Louis, doing business under the name and style of A. D. St. Louis, trader, an Insolvent.

On Friday, the sixth day of the month of October next, the said insolvent will apply to the said court for a discharge under the said act.

DAME ANOPLETTE DANSEREAU,
By ARCHAMBAULT & DAVID,

Her attorneys *ad litem.*
Montreal, 19th August, 1876. 4822

INSOLVENT ACTS OF 1869 AND 1875.

Province of Quebec, }
District of Arthabaska. } *Superior Court.*

In the matter of Jean Baptiste Allard, an Insolvent.

On the twenty second day of September next, the undersigned will apply to the said court for his discharge under the said acts.

JEAN BAPTISTE ALLARD,
By LAURIER & LAVERGNE,

His attorneys *ad litem.*
Arthabaskaville, 5th August, 1876. 4618

INSOLVENT ACT OF 1875.

Province of Quebec, }
District of Montreal. } *Superior Court.*

In re :—Nelson and Lefort, of Montreal, jewellers and traders, Insolvents.

Saturday, the sixteenth day of September next, Emile Lefort, one of the above named insolvents, will apply to this court for his discharge under the said act.

EMILE LEFORT,
By T. & C. C. DE LORIMIER,

His attorneys *ad litem.*
Montreal, 10th August, 1876. 4702

INSOLVENT ACT OF 1875.

Province of Quebec, }
District of Montreal. } *Superior Court.*

In re :—Joseph Chalifoux, of the city of Montreal, builder, an Insolvent.

Saturday, the sixteenth day of September next, the undersigned will apply to this court for his discharge under the said act.

JOSEPH CHALIFOUX,
By T. & C. C. DE LORIMIER,

His attorneys *ad litem.*
Montreal, 10th August, 1876. 4708

INSOLVENT ACTS OF 1869 AND 1875.

Province of Quebec, }
District of Arthabaska. } *Superior Court.*

In the matter of Joseph Lefebvre, an Insolvent.

On the twenty second day of September next, the undersigned will apply at the said court for his discharge under the said acts.

JOSEPH LEFEBVRE,
By LAURIER & LAVERGNE,

His attorneys *ad litem.*
Arthabaskaville, 5th August, 1876. 4616

INSOLVENT ACTS OF 1869 AND 1875.

Province of Quebec, }
District of Arthabaska. } *Superior Court.*

In the matter of Joseph Langevin, an Insolvent.

On the twenty second day of September next, the undersigned will apply to the said court for his discharge under the said acts.

JOSEPH LANGEVIN,
By LAURIER & LAVERGNE,

His attorneys *ad litem.*
Arthabaskaville, 5th August, 1876. 4626

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Province de Québec, }
 District de Montréal. } *Cour Supérieure.*

In re :—Adrien Chaussé, meublier, de la cité de Montréal, failli.

Samedi, le seizième jour de septembre prochain, le soussigné fera application à cette cour pour sa décharge sous le dit acte.

ADRIEN CHAUSSÉ,
 Par T. & C. C. DE LORIMIER,
 Ses procureurs *ad litem*.

Montréal, 10 août 1876. 4705 5

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Province de Québec, }
 District de Montréal. } *Cour Supérieure.*

In re :—Edouard Spénard, meublier, de la cité de Montréal, failli.

Jeudi, le quatorzième jour de septembre prochain, le soussigné fera application à cette cour pour sa décharge sous le dit acte.

EDOUARD SPÉNARD,
 Par T. & C. C. DE LORIMIER,
 Ses procureurs *ad litem*.

Montréal, 9 août 1876. 4709 6

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Canada, }
 Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
 District de Montréal. }

Dans l'affaire de Downey, Doherty et Cie., faillis.

Lundi, le onzième jour de septembre prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

THOMAS DOHERTY,
 Par T. J. DOHERTY,
 Son procureur *ad litem*.

Montréal, 3 août 1876. 4549 6

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Province de Québec, }
 District de Montréal. } *Dans la Cour Supérieure.*

Dans l'affaire de Levi C. Barney, tant individuellement que comme ayant été en société avec David M. Yeomans, dans la société de Yeomans & Barney, ci-devant de la cité de Montréal, marchands, failli.

Mercredi, le treizième jour de septembre prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

LEVI C. BARNEY,
 Par CROSS, LUNN & DAVIDSON,
 Ses procureurs *ad litem*.

Montréal, 9 août 1876. 4715 5

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Canada, }
 Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
 District d'Arthabaska. }

Dans l'affaire de Magloire Tellier, de Somerset, failli.

Le vingt-deuxième jour de septembre prochain, à dix heures a. m., le failli en cette affaire s'adressera à la dite cour pour sa décharge en vertu du dit acte.

MAGLOIRE TELLIER,
 Failli.
 Par FELTON & CRÉPEAU,
 Ses procureurs *ad litem*.

2 juin 1876. 4629 5

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Province de Québec, }
 District de Montréal. } *Cour Supérieure.*

In re :—Alexandre Paquette, commerçant, de la cité de Montréal, failli.

Samedi, le seizième jour de septembre prochain, le soussigné fera application à cette cour pour sa décharge sous le dit acte.

ALEXANDRE PAQUETTE,
 Par T. & C. C. DE LORIMIER,
 Ses procureurs *ad litem*.

Montréal, 10 août 1876. 4703 5

INSOLVENT ACT OF 1875

Province of Québec, }
 District of Montreal. } *Superior Court.*

In re :—Adrien Chaussé, of the city of Montreal, cabinet maker, an Insolvent.

Saturday, the sixteenth day of September next, the undersigned will apply to this court for his discharge under the said act.

ADRIEN CHAUSSÉ,
 By T. & C. C. DE LORIMIER,
 His attorneys *ad litem*.

Montreal, 10th August, 1876. 4706

INSOLVENT ACT OF 1875.

Province of Québec, }
 District of Montreal. } *Superior Court.*

In re :—Edouard Spénard, cabinet maker, of the city of Montreal, an Insolvent.

Thursday, the fourteenth day of September next, the undersigned will apply to this court for his discharge under the said act.

EDOUARD SPÉNARD,
 By T. & C. C. DE LORIMIER,
 His attorneys *ad litem*.

Montreal, 9th August, 1876. 4710

INSOLVENT ACT OF 1875.

Canada, }
 Province of Québec, } *Superior Court.*
 District of Montreal. }

In the matter of Downey, Doherty and Co., Insolvents.

On Monday, the eleventh day of September next, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said act.

THOMAS DOHERTY,
 By T. J. DOHERTY,
 His attorney *ad litem*.

Montreal, 3rd August, 1876. 4550

INSOLVENT ACT OF 1875.

Province of Québec, }
 District of Montreal. } *In the Superior Court.*

In the matter of Levi C. Barney, as well individually as having been a partner with David M. Yeomans, in the insolvent firm of Yeomans & Barney, heretofore of the city of Montreal, merchants, an Insolvent.

On Wednesday, the thirteenth day of September next, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said act.

LEVI C. BARNEY,
 By CROSS, LUNN & DAVIDSON,
 His attorneys *ad litem*.

Montreal, 9 August, 1876. 4716

INSOLVENT ACT OF 1869.

Canada, }
 Province of Québec, } *Superior Court.*
 District of Arthabaska. }

In the matter of Magloire Tellier, of Somerset, an Insolvent.

On the twenty second day of September next, at ten o'clock a. m., the insolvent in this matter shall apply to the said court for his discharge under the said act.

MAGLOIRE TELLIER,
 Insolvent.
 Per FELTON & CRÉPEAU,
 His attorneys *ad litem*.

2nd June, 1876. 4630

INSOLVENT ACT OF 1875.

Province of Québec, }
 District of Montreal. } *Superior Court.*

In re :—Alexandre Paquette, of the city of Montreal, trader, an Insolvent.

Saturday, the sixteenth day of September next, the undersigned will apply to this court for his discharge under the said act.

ALEXANDRE PAQUETTE,
 By T. & C. C. DE LORIMIER,
 His attorneys *ad litem*.

Montreal, 10th August, 1876. 4704

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Province de Québec, }
 District d'Arthabaska. } *Cour Supérieure.*

In re :—Aaron Moses Hart, failli.

Le vingt-deuxième jour de septembre prochain, le failli demandera sa décharge en vertu du dit acte.

AARON MOSES HART,
 Par AIMÉ BEAUBIEN,
 Son procureur *ad litem*.

Arthabaskaville, 2 août 1876. 4619 5

ACTES DE FAILLITE DE 1869 ET 1875.

Province de Québec, }
 District d'Arthabaska. } *Cour Supérieure.*

Dans l'affaire de Richard St. Pierre, failli.

Le vingt-deuxième jour de septembre prochain, le soussigné s'adressera à la dite cour pour obtenir sa décharge en vertu des dits actes.

RICHARD ST. PIERRE,
 Par LAURIER & LAVERGNE,
 Ses procureurs *ad litem*.

Arthabaskaville, 10 août 1876. 4627 5

ACTES DE FAILLITE DE 1869 ET 1875.

Province de Québec, }
 District d'Arthabaska. } *Cour Supérieure.*

Dans l'affaire de David Deshaies, failli.

Le vingt-deuxième jour de septembre prochain, le soussigné s'adressera à la dite cour pour sa décharge en vertu des dits actes.

DAVID DESHAIES,
 Par LAURIER & LAVERGNE,
 Ses procureurs *ad litem*.

Arthabaskaville, 5 août 1876. 4623 5

ACTES DE FAILLITE DE 1869 ET 1875.

Province de Québec, }
 District d'Arthabaska. } *Cour Supérieure.*

Dans l'affaire de Joseph Baril, failli.

Le vingt-troisième jour de septembre prochain, le soussigné s'adressera à la dite cour pour sa décharge en vertu des dits actes.

JOSEPH BARIL,
 Par LAURIER & LAVERGNE,
 Ses procureurs *ad litem*.

Arthabaskaville, 8 août 1876. 4691 5

ACTES DE FAILLITE DE 1869 ET 1875.

Province de Québec, }
 District de Montréal. } *Cour Supérieure.*

In re :—Isa e N. Lamarre, failli.

Le dix-neuvième jour de septembre prochain, le soussigné fera application à la dite cour pour obtenir sa décharge en vertu des dits actes.

ISAIE N. LAMARRE,
 Par PREVOST & PREFONTAINE,
 Ses procureurs *ad litem*.

Montréal, 1er août 1876. 4757 5

ACTES DE FAILLITE DE 1869 ET 1875.

Province de Québec, }
 District d'Arthabaska. } *Cour Supérieure.*

Dans l'affaire de Cléophas Beauchemin, failli.

Le vingt-deuxième jour de septembre prochain, le soussigné s'adressera à la dite cour pour sa décharge en vertu des dits actes.

CLEOPHAS BEAUCHEMIN,
 Par LAURIER & LAVERGNE,
 Ses procureurs *ad litem*.

Arthabaskaville, 5 août 1876. 4621 5

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Marie Bélanger, veuve d'Augustin Paquet, Saint-George, Beauce, faillie.

Un premier bordereau des dividendes a été préparé et ouvert aux oppositions jusqu'au vingt et unième jour de septembre, après lequel jour les dividendes seront payés.

D. LORTIE,
 Syndic.

Québec, 29 août 1876. 5089 2

INSOLVENT ACT OF 1869.

Province of Quebec, }
 District of Arthabaska. } *Superior Court.*

In re :—Aaron Moses Hart, an Insolvent.

On the twenty second day of September next, the insolvent will apply for his discharge under the said act.

AARON MOSES HART,
 By AIMÉ BEAUBIEN,
 His attorney *ad litem*.

Arthabaskaville, 2nd August, 1876. 4620

INSOLVENT ACTS OF 1869 AND 1875.

Province of Quebec, }
 District of Arthabaska. } *Superior Court.*

In the matter of Richard St. Pierre, an Insolvent.

On the twenty second day of September next, the undersigned will apply to the said court for his discharge under the said acts.

RICHARD ST. PIERRE,
 By LAURIER & LAVERGNE,
 His attorneys *ad litem*.

Arthabaskaville, 10th August 1876. 4628

INSOLVENT ACTS OF 1869 AND 1875.

Province of Quebec, }
 District of Arthabaska. } *Superior Court.*

In the matter of David Deshaies, an Insolvent.

On the twenty second day of September next the undersigned will apply to the said court for his discharge under the said acts.

DAVID DESHAIES,
 By LAURIER & LAVERGNE,
 His attorneys *ad litem*.

Arthabaskaville, 5th August, 1876. 4624

INSOLVENT ACTS OF 1869 AND 1875.

Province of Quebec, }
 District of Arthabaska. } *Superior Court.*

In the matter of Joseph Baril, an Insolvent.

On the twenty third day of September next, the undersigned will apply to the said court for his discharge under the said acts.

JOSEPH BARIL,
 By LAURIER & LAVERGNE,
 His attorneys *ad litem*.

Arthabaskaville, 8th August, 1876. 4692

INSOLVENT ACTS OF 1869 AND 1875.

Province of Quebec, }
 District of Montréal. } *Superior Court.*

In re :—Isa e N. Lamarre, an Insolvent.

On the nineteenth day of September next, the undersigned will apply to the said court for his discharge under the said acts.

ISAIE N. LAMARRE,
 By PREVOST & PREFONTAINE,
 His attorneys *ad litem*.

Montreal, 1st August, 1876. 4758

INSOLVENT ACTS OF 1869 AND 1875.

Province of Quebec, }
 District of Arthabaska. } *Superior Court.*

In the matter of Cléophas Beauchemin, an Insolvent.

On the twenty second day of September next, the undersigned will apply to the said court for his discharge under the said acts.

CLEOPHAS BEAUCHEMIN,
 By LAURIER & LAVERGNE,
 His attorneys *ad litem*.

Arthabaskaville, 5th August, 1876. 4622

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Marie Bélanger, widow Augustin Paquet, Saint George, Beauce, an Insolvent.

A first dividend sheet has been prepared and is open to objection until the twenty first day of September next, after which dividend will be paid.

D. LORTIE,
 Assignee.

Québec, 29th August, 1876. 5090

ACTE DE FAILLITE DE 1869 ET 1875.

Canada, }
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Montréal. }

Dans l'affaire de George Smith, de la cité de Montréal, commerçant, failli.

Le vingtième jour de septembre prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu des dits actes.

GEORGE SMITH,
Par W. B. LAMBE,
Son procureur *ad litem.*
Montreal, 10 août 1876. 4749 5

ACTES DE FAILLITE DE 1869 ET 1875.

Province de Québec, }
District de Beauharnois. } *Cour Supérieure.*

Dans l'affaire de Léon Chartrand, failli.

Le vingt-huitième jour de septembre prochain, le soussigné s'adressera à la dite cour pour obtenir sa décharge en vertu des dits actes.

LEON CHARTRAND.
Par J. K. ELLIOT,
Son procureur *ad litem.*
Beauharnois, 21 août 1876. 4999 3

ACTES DE FAILLITE DE 1869 ET 1875.

Canada, }
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Montréal. }

Dans l'affaire de John Smith, commerçant, de la cité de Montréal, failli.

Jeudi, le douzième jour d'octobre prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu des dits actes.

JOHN SMITH.
Par W. B. LAMBE,
Son procureur *ad litem.*
Montréal, 22 août 1876. 5011 4

Canada, }
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District des Trois-Rivières. }

Dans l'affaire de Charles Côté, père, failli, et T. E. Normand, syndic.

Le dix-huit septembre prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

CHARLES COTÉ.
Par M. HONAN,
Son procureur *ad litem.*
Trois-Rivières, 2 août 1876. 4503 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Léandre Labelle, de Saint-François de Salles, district de Montréal, commerçant, failli.

Je, soussigné, C. Beausoleil, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont priés de produire entre mes mains leurs réclamations sous un mois.

C. BEAUSOLEIL,
Syndic.
Bureau de Perkins, Lajoie & Beausoleil,
60, rue Saint-Jacques.
Montréal, 28 août 1876. 5067 2

ACTES DE FAILLITE DE 1869 ET 1875.

Canada, }
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Saint-François. }

Dans l'affaire de A. B. Little, de North Hatley, failli.

Le sixième jour d'octobre prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu des dits actes.

ABIJAH B. LITTLE.
Par HALL, WHITE & PANNETON,
Ses procureurs *ad litem.*
Sherbrooke, 30 août 1876. 5097 2

INSOLVENT ACT OF 1869 AND 1875.

Canada, }
Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Montreal. }

In the matter of George Smith, of the city of Montreal, trader, an Insolvent.

On the twentieth day of September next, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said acts.

GEORGE SMITH,
By W. B. LAMBE,
His attorney *ad litem.*
Montreal, 10th August, 1876. 4750

INSOLVENT ACTS OF 1869 AND 1875.

Province of Quebec, }
District of Beauharnois. } *Superior Court.*

In the matter of Léon Chartrand, an Insolvent.

On the twenty eighth day of September next, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said acts.

LEON CHARTRAND.
By J. K. ELLIOT,
His attorney *ad litem.*
Beauharnois, 21st August, 1876. 5000

INSOLVENT ACTS OF 1869 AND 1875.

Canada, }
Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Montreal. }

In the matter of John Smith, of the city of Montreal, trader, an Insolvent.

On Thursday, the twelfth day of October next, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said acts.

JOHN SMITH,
By W. B. LAMBE,
His attorney *ad litem.*
Montreal, 22nd August, 1876. 5012

Canada, }
Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Three Rivers. }

In the matter of Charles Côté, senior, an Insolvent, and E. T. Normand, assignee.

On the eighteenth day of September next, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said act.

CHARLES COTÉ.
Per M. HONAN,
His attorney *ad litem.*
Three Rivers, 2nd August, 1876. 4504 2

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Léandre Labelle, of Saint-François de Salles, district of Montreal, trader, an Insolvent.

I, the undersigned, C. Beausoleil, of the city of Montreal, have been appointed assignee in this matter. Creditors who have not done so, are requested to file their claims before me within one month.

C. BEAUSOLEIL,
Assignee.
Office of Perkins, Lajoie & Beausoleil,
60, Saint James street.
Montreal, 28th August, 1876. 5068

INSOLVENT ACTS OF 1869 AND 1875.

Canada, }
Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Saint Francis. }

In the matter of A. B. Little, of North Hatley, an Insolvent.

On the sixth day of October next, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said acts.

ABIJAH B. LITTLE.
Per HALL, WHITE & PANNETON,
His attorneys *ad litem.*
Sherbrooke, 30th August, 1876. 5098

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Jacques Bonhomme, marchand, de Saint-Sauveur, Québec, failli.

Les créanciers du dit failli sont priés de s'assembler au bureau du soussigné, No. 51, bloc Richelieu, rue Dalhousie, dans cette cité, lundi, le dix-huitième jour de septembre 1876, à dix heures a. m., pour examiner l'acte de composition et décharge consenti par les créanciers du failli. Les termes et conditions du dit acte sont, comme suit : trente-sept centins et demi dans la piastre, payable vingt-cinq centins comptant, douze centins et demi à douze mois à compter du premier septembre prochain, avec garantie.

D. LORTIE,
Syndic.
5091 2

Québec, 30 août 1876.

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Canada, }
Province de Québec, } No. 21.
District de Kamouraska. }

Richard Henry Wurtele, écuyer, syndic officiel, de la cité de Montréal, en sa qualité de syndic, nommé à la succession de Louis Fontaine, marchand de marchandises sèches, de la cité de Québec, maintenant failli, Demandeur ; vs. Nérée Desroches, commerçant, de la paroisse de Saint-Patrice de la Rivière-du-Loup, dans le district de Kamouraska, aussi ayant un établissement de commerce à Saint-Alphonse, dans le district de Chicoutimi, Défendeur.

Un bref de saisie a été émané en cette cause.

J. ELZ. POULIOT,
Syndic officiel.
5079 2

Fraserville, 28 août 1876.

ACTE DE FAILLITE DE 1869 ET SES AMENDMENTS.

Canada, }
Province de Québec, } Cour Supérieure.
District d'Ottawa. }

Dans l'affaire de MM. Hillman et Schryer, commerçants, de Papineauville, (conjointement et séparément), faillis.

Le neuvième jour d'octobre prochain, les soussignés demanderont à la dite cour leur décharge en vertu des dits actes.

WILLIAM HENRY HILLMAN,
HORACE SCHRYER.

Par leurs procureurs *ad litem*.

McLEOD, WRIGHT & COUTLEE.

Aylmer, 1er septembre 1876. 5101 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Michel Poitras, imprimeur, de Lévis, failli.

Je, soussigné, Alfred Lemieux, syndic officiel, de la ville de Lévis, ai été nommé syndic en cette affaire. Les créanciers sont priés de produire devant moi leurs réclamations sous un mois.

ALFRED LEMIEUX,
Syndic.
5093 2

Lévis, 28 août 1876.

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire d'Elie Lachance, marchand, de Lévis, failli.

Le failli m'a déposé entre les mains un acte de composition et décharge signé par une majorité en nombre et les trois quarts en valeur de ses créanciers, dont les termes sont de payer trente-sept centins et demi dans la piastre comptant ; et les créanciers sont notifiés de se réunir à mon bureau, Côte du Passage, en la ville de Lévis, mardi, le dix-neuvième jour de septembre prochain, à trois heures de l'après-midi, afin de prendre en considération le dit acte de composition et décharge.

ALFRED LEMIEUX,
Syndic.
5095 2

Lévis, 29 août 1876.

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Jacques Bonhomme, merchant, of Saint Sauveur, Quebec, an Insolvent.

The creditors of the above insolvent are notified to meet at the office of the undersigned, No. 51, Richelieu block, Dalhousie street, in the city of Quebec, on Monday, the eighteenth day of September, 1876, at ten o'clock a. m., to take into consideration a deed of composition and discharge agreed to by the creditors of the insolvent. The terms and conditions of the said deed are as follows : thirty seven and a half cents in the dollar, payable twenty five cents cash, twelve and a half cents at twelve months from first September next, with security.

D. LORTIE,
Assignee.
5092

Quebec, 30th August, 1876.

INSOLVENT ACT OF 1875.

Canada, }
Province of Quebec, } No. 21.
District of Kamouraska. }

Richard Henry Wurtele, of the city of Quebec, esquire, official assignee, in his quality of assignee to the insolvent estate of Louis Fontaine, of the city of Quebec, dry goods merchant, now an Insolvent, Plaintiff ; vs. Nérée Desroches, of the parish of Saint Patrice de la Rivière du Loup, in the district of Kamouraska, trader, also having a trading establishment at Saint Alphonse, in the district of Chicoutimi, Defendant.

A writ of attachment has issued in this cause.

J. ELZ. POULIOT,
Official assignee.
5080

Fraserville, 28th August, 1876.

INSOLVENT ACT OF 1869 AND ITS AMENDMENTS.

Canada, }
Province of Quebec, } Superior Court.
District of Ottawa. }

In the matter of Messrs. Hillman and Schryer, of Papineauville, traders, (jointly and severally), Insolvents.

On the ninth day of October next, the undersigned will apply to the said court for their discharge under the said acts.

WILLIAM HENRY HILLMAN,
HORACE SCHRYER.

By their attorneys *ad litem*.

McLEOD, WRIGHT & COUTLEE.

Aylmer, 1st September, 1876. 5102

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Michel Poitras, printer, of Lévis, an Insolvent.

I, the undersigned, Alfred Lemieux, official assignee, of the town of Lévis, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month.

ALFRED LEMIEUX,
Assignee.
5094

Lévis, 28th August, 1876.

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Elie Lachance, merchant, of Lévis, an Insolvent.

The insolvent has deposited in my office a deed of composition and discharge purporting to be executed by a majority in number of his creditors, representing three fourths in value of his liabilities, the terms of which are the payment of thirty seven and a half cents in the dollar cash ; the creditors are notified to meet at my office, Côte du Passage, in the town of Lévis, on Tuesday, the nineteenth day of September next, at three o'clock in the afternoon, to take into consideration the said deed of composition and discharge.

ALFRED LEMIEUX,
Assignee.
5096

Lévis, 29th August, 1876.

ACTES DE FAILLITE DE 1869 ET 1875.

Canada, }
Province de Québec, }
District de Québec. } *Cour Supérieure.*
No 383.

In re :—Jean-Baptiste Morissette, failli.

Le quatrième jour d'octobre prochain, le failli susdit demandera à la dite cour sa décharge en vertu des dits actes.

Par W. J. MILLER,
Son procureur *ad litem*.

Québec, 2 septembre 1876. 5109 2

ACTES DE FAILLITE DE 1869 ET 1875.

Canada }
Province de Québec, }
District de Québec. } *Cour Supérieure.*
No 226.

In re :—Alphonse Bénoni Dupuis, failli.

Le quatrième jour d'octobre prochain, le failli susdit demandera à la dite cour sa décharge en vertu des dits actes.

Par W. J. MILLER,
Son procureur *ad litem*.

Québec, 2 septembre 1876. 5107 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de C. B. Desmarteau, marchand et commerçant, de la cité de Montréal, failli.

Avis est par le présent donné que lundi, le dix-huitième jour de septembre A. D., 1876, à trois heures p. m., une assemblée des créanciers du dit failli, sera tenue au bureau de Perkins, Lajoie & Beausoleil, 60, rue Saint-Jacques, Montréal, pour le règlement des affaires de la faillite en général.

L. JOS. LAJOIE,
Syndic.

Montréal, 30 août 1876. 5117 2

ACTES DE FAILLITE DE 1869 ET 1875.

Dans l'affaire de J. O. Guilmette, de la cité de Montréal, marchand et commerçant, failli.

Avis est par le présent donné que lundi, le dix-huitième jour de septembre A. D. 1876, à onze heures a. m., une assemblée des créanciers du failli susdit aura lieu dans le bureau de Perkins, Lajoie & Beausoleil, 60, rue Saint-Jacques, Montréal, pour délibérer et décider les questions relatives à l'acte de composition signé dans cette affaire et les garanties qui ont été données.

L. JOS LAJOIE,
Syndic.

Montréal, 30 août 1876. 5103 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

George Létourneau, de Saint-Pierre, Rivière du Sud, province de Québec, cultivateur, Demandeur; contre Alfred Lafontaine, de la cité de Montréal, province de Québec, commerçant, Défendeur.

Un bref de saisie a été émané en cette cause, et les créanciers sont par le présent notifiés de s'assembler au bureau de Doutre & Ferguson, No. 59, rue Saint-François-Xavier, Montréal, mercredi, le vingt-septième jour de septembre prochain, à trois heures de l'après-midi, pour recevoir un état de ses affaires, et nommer un syndic s'ils le jugent à propos.

ALPHONSE DOUTRE,
Syndic officiel.

Bureau: Doutre & Ferguson,
59, rue Saint-François-Xavier.
Montréal, 17 août 1876. 5149 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Damas Pageot, Saint-Sylvestre, failli.

Je, soussigné, Antoine Carrier, marchand, de la ville de Lévis, ai été nommé syndic en cette affaire. Les créanciers sont priés de produire devant moi leurs réclamations sous un mois.

ANTOINE CARRIER.

Lévis, 31 août 1876. 5141 2

INSOLVENT ACTS OF 1869 AND 1875.

Canada, }
Province of Quebec, }
District of Quebec. } *Superior Court.*
No. 383.

In re :—Jean-Baptiste Morissette, an Insolvent.

On the fourth day of October next, the said insolvent will apply to the said court for his discharge under the said acts.

By W. J. MILLER,
His attorney *ad litem*.

Quebec, 2nd September, 1876. 5110

INSOLVENT ACTS OF 1869 AND 1875.

Canada }
Province of Quebec, }
District of Quebec. } *Superior Court.*
No. 226.

In re :—Alphonse Bénoni Dupuis, an Insolvent.

On the fourth day of October next, the said insolvent will apply to the said court for his discharge under the said acts.

By W. J. MILLER,
His attorney *ad litem*.

Quebec, 2nd September, 1876. 5108

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of C. B. Desmarteau, of the city of Montreal, marchand and trader, an Insolvent.

Notice is hereby given that on Monday, the eighteenth day of September A. D., 1876, at three o'clock p. m., a meeting of the creditors of the above insolvent will be held at the office of Perkins, Lajoie & Beausoleil, 60, Saint James street, Montreal, for the ordering of the affairs generally.

L. JOS. LAJOIE,
Assignee.

Montreal, 30th August, 1876. 5118

INSOLVENT ACTS OF 1869 AND 1875.

In the matter of J. O. Guilmette, of the city of Montreal, merchant and trader, an Insolvent.

Notice is hereby given that on Monday, the eighteenth day of September A. D. 1876, at eleven o'clock a. m., a meeting of the creditors of the above insolvent will be held at the office of Perkins, Lajoie & Beausoleil, 60, Saint James street, Montreal, to discuss and decide upon questions connected with the deed of composition signed in this matter and the guarantee given thereon.

L. JOS LAJOIE,
Assignee.

Montreal, 30th August, 1876. 5104

INSOLVENT ACT OF 1875.

George Létourneau, of Saint Pierre, Rivière du Sud, province of Quebec, farmer, Plaintiff; against Alfred Lafontaine, of the city of Montreal, province of Quebec, trader, Defendant.

A writ of attachment has issued in this cause, and the creditors are notified to meet at the office of Doutre & Ferguson, No. 59, Saint François Xavier street, Montreal, on Wednesday, the twenty seventh day of September next, at the hour of three o'clock in the afternoon, to receive statements of his affairs, and to appoint an assignee if they see fit.

ALPHONSE DOUTRE,
Official assignee.

Office: Doutre & Ferguson,
59, Saint François Xavier street.
Montreal, 17th August, 1876. 5150

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Damas Pageot, Saint Sylvestre, an Insolvent.

I, the undersigned, Antoine Carrier, marchand, of the town of Lévis, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month.

ANTOINE CARRIER.

Lévis, 31st August, 1876. 5142

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Thomson, Whitehead & Cie. commerçants, de la cité de Montréal, faillis.

Les faillis m'ont fait une cession de leurs biens, et les créanciers sont notifiés de se réunir au bureau de Doutre & Ferguson, No. 59, rue Saint-François-Xavier, Montréal, lundi, le vingt-cinquième (25) jour de septembre prochain, à onze heures de l'avant-midi, pour recevoir un état de leurs affaires, et nommer un syndic s'ils le jugent à propos.

ALPHONSE DOUTRE,
Syndic officiel.

Bureau : Doutre & Ferguson,
59, rue Saint-François-Xavier,
Montréal, 17 août 1876. 5157 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire d'Emile G. Mellor, bijoutier, de Montréal, failli.

Un bref de saisie a été émané en cette cause, et les créanciers sont notifiés de s'assembler au bureau de Doutre & Ferguson, syndics, No. 59, rue Saint-François-Xavier, Montréal, mardi, le dix-neuvième jour de septembre prochain, à trois heures de l'après-midi, pour recevoir un état de ses affaires, et nommer un syndic s'ils le jugent à propos.

ALPHONSE DOUTRE,
Syndic officiel.

Bureau : Doutre & Ferguson,
59, rue Saint-François-Xavier.
Montréal, 10 août 1876. 5151 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Joseph Lussier, commerçant, de la cité de Montréal, failli.

Un bref de saisie-arrêt a émané en cette cause, et les créanciers sont notifiés de s'assembler à mon bureau, No. 16, rue Saint-Vincent, dans la cité de Montréal, mardi, le vingt-sixième jour de septembre A. D. 1876, à quatre heures de l'après-midi, afin de recevoir un état de ses affaires, et nommer un syndic s'ils le jugent à propos.

O. LECOURS,
Syndic officiel.

Montréal, 31 août 1876. 5167 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Jean Fortier, Saint-François, Beauce, failli.

Le failli m'a déposé entre les mains un acte de décharge, portant avoir été exécuté par la majorité en nombre et en valeur requise par la loi, et les créanciers sont notifiés de se réunir à mon bureau, Côte du Passage, en la ville de Lévis, jeudi, le vingt-unième jour de septembre 1876, à trois heures de l'après-midi, afin de prendre le dit acte de décharge en considération.

ALFRED LEMIEUX,
Syndic.

Lévis, 31 août 1876. 5143 2

ACTES DE FAILLITE DE 1869 ET 1875.

Canada, }
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Québec, }

Dans l'affaire de George Fafard et Arthur Fafard, marchands, de Saint-Joseph de Lévis, comme ayant fait affaires en société, sous les nom et raison de A. Fafard et Cie., faillis.

Le troisième jour d'octobre prochain, les soussignés s'a lresseront à cette cour pour en obtenir une décharge en vertu des dits actes.

GEORGE FAFARD,
ARTHUR FAFARD.
Par C. A. P. PELLETIER,
Leur procureur *ad litem.*

Québec, 1er septembre 1876. 5177 2

INSOLVENT ACT OF 1875 AND ITS AMENDMENTS.

In the matter of Thomson, Whitehead & Co., of the city of Montreal, traders, Insolvents.

The insolvents have made and assignment of their estates to me, and the creditors are notified to meet at the office of Doutre & Ferguson, No. 59, Saint François Xavier street, Montreal, on Monday, the twenty fifth (25) day of September next, at the hour of eleven o'clock in the forenoon, to receive statements of their affairs, and to appoint an assignee if they see fit.

ALPHONSE DOUTRE,
Official assignee.

Office : Doutre & Ferguson,
59, Saint François Xavier street,
Montreal, 17th August, 1876. 5158

INSOLVENT ACT OF 1875 AND ITS AMENDMENTS.

In the matter of Emile G. Mellor, jeweller, of Montreal, an Insolvent.

A writ of attachment has issued in this cause, and the creditors are hereby notified to meet at the office of Doutre & Ferguson, assignees, No. 59, Saint-François-Xavier street, Montreal, on Tuesday, the nineteenth day of September next, at the hour of three o'clock in the afternoon, for the purpose of receiving statement of his affairs, and to appoint an assignee if they see fit.

ALPHONSE DOUTRE,
Official assignee.

Office : Doutre & Ferguson,
No. 59, Saint François-Xavier street.
Montreal, 10th August, 1876. 5152

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Joseph Lussier, trader, of the city of Montreal, an Insolvent.

A writ of attachment has been issued in this cause, and the creditors are notified to meet in my office, in the city of Montreal, No. 16, Saint Vincent street, on Tuesday, the twenty sixth day of September A. D. 1876, at four o'clock in the afternoon, to receive statements of his affairs, and to appoint an assignee if they see fit.

O. LECOURS,
Official assignee.

Montreal, 31st August 1876. 5168

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Jean Fortier, Saint François, Beauce, an Insolvent.

The insolvent has deposited in my office a deed of composition and discharge purporting to be executed by a majority in number of his creditors, representing the value required by law, and the creditors are notified to meet at my office, Côte du Passage, in the town of Lévis, on Thursday, the twenty first day of September 1876, at three o'clock in the afternoon, to take into consideration the said deed of composition and discharge.

ALFRED LEMIEUX,
Assignee.

Lévis, 31st August, 1876. 5144

INSOLVENT ACTS OF 1869 AND 1875.

Canada, }
Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Quebec, }

In the matter of George Fafard and Arthur Fafard, traders, of Saint Joseph de Lévis, as having carried on business in co-partnership, under the name style and firm of A. Fafard & Co., Insolvents.

The third day of October next, the undersigned will apply to the said court for their discharge under the said acts.

GEORGE FAFARD,
ARTHUR FAFARD.
By C. A. P. PELLETIER,
Their attorney *ad litem.*

Quebec, 1st September, 1876. 5178

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Canada, }
 Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
 District de Saint-François.

Dans l'affaire de Thomas Murphy, ci-devant de la cité de Sherbrooke, dans le district de Saint-François, maintenant du village de Coaticook, dans le dit district, failli.

Lundi, le neuvième jour d'octobre prochain, les soussignés pour le dit failli demanderont à la dite cour une décharge en vertu du dit acte.

FELTON & CALDER,
 Procureurs *ad litem* du failli.
 Sherbrooke, 28 août 1876. 5131 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Canada, }
 Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
 District de Montréal.

Dans l'affaire de George Nelson Goff et George Albert Glines, tous deux des cité et district de Montréal, épiciers en gros, tant individuellement que comme associés, y faisant commerce sous les nom et raison de Goff, Glines & Cie., et comme ayant fait ci-devant affaires avec James R. Lowden, sous les nom et raison de Lowden, Goff & Glines, faillis:

Jeudi, le cinquième jour d'octobre prochain, les soussignés demanderont à la dite cour leur décharge en vertu du dit acte.

GEORGE NELSON GOFF,
 GEORGE ALBERT GLINES.
 Par T. J. DOHERTY,
 Leur procureur *ad litem*.
 Montréal, 31 août 1876. 5137 2

Règles de Cour.

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Province de Québec, }
 District de Montréal. } *Cour Supérieure.*
 No. 912.

Le trente-unième jour d'août 1876.

Présent: l'Honorable M. le Juge RAINVILLE.
 Dans l'affaire d'Antoine Bélanger, des cité et district de Montréal, contracteur et commerçant, failli;

et
 James Tyre, Syndic.

et
 Joseph Doutré *et al.*,
 Reclamants et Requérents.

Il est ordonné, sur requête des dits Joseph Doutré et autres, qu'une assemblée des créanciers du dit Antoine Bélanger soit tenue dans la salle réservée pour les affaires de faillite, dans le palais de justice, dans la cité de Montréal, lundi, le vingt-cinquième jour de septembre prochain, à onze heures de l'avant-midi, pour nommer un syndic à la succession du dit Antoine Bélanger, au lieu et place de feu James Tyre.

Par ordre,
 HUBERT, HONEY & GENDRON,
 5155 2 Protonotaire, C. S.

Ventes d'immeubles en vertu des Actes concernant la Faillite.

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de George L. Perry, commerçant, de la cité de Montréal, failli.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles ci-après décrits seront ven-

INSOLVENT ACT OF 1869.

Canada, }
 Province of Quebec, } *Superior Court.*
 District of Saint Francis.

In the matter of Thomas Murphy, formerly of the city of Sherbrooke, in the district of Saint Francis, now of the village of Coaticook, in the said district, an Insolvent.

On Monday, the ninth day of October next, the undersigned on behalf of said insolvent will apply to the said court for a discharge under the said act.

FELTON & CALDER,
 Attorneys *ad litem* of Insolvent.
 Sherbrooke, 28th August, 1876. 5132

INSOLVENT ACT OF 1875.

Canada, }
 Province of Quebec, } *Superior Court.*
 District of Montreal.

In the matter of George Nelson Goff and George Albert Glines, both of the city and district of Montreal, wholesale grocers, as well individually as co-partners trading there under the name style and firm of Goff, Glines & Co., and as having heretofore carried on business with James R. Lowden, under the name style and firm of Lowden, Goff & Glines, Insolvents.

On Thursday, the fifth day of October next, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said act.

GEORGE NELSON GOFF,
 GEORGE ALBERT GLINES.
 By T. J. DOHERTY,
 Their attorney *ad litem*.
 Montreal, 31st August, 1876. 5138

Rules of Court.

INSOLVENT ACT OF 1875.

Province of Quebec, }
 District of Montreal. } *Superior Court.*
 No. 912.

The thirty first day of August, 1876.

Present: The Honorable Mr. Justice RAINVILLE.
 In the matter of Antoine Belanger, of the city and district of Montreal, contractor and trader, an Insolvent;

and
 James Tyre, Assignee.

and
 Joseph Doutré *et al.*,
 Claimants and Petitioners.

It is ordered, on the petition of said Joseph Doutré and others, that a meeting of the creditors of the said Antoine Belanger, be held in the room appropriated for matters in insolvency in the court house, in the city of Montreal, on Monday, the twenty fifth day of September next, at eleven of the clock in the forenoon, for the purpose of appointing an assignee to the insolvent estate of the said Antoine Belanger, in lieu and stead of the late James Tyre.

By order,
 HUBERT, HONEY & GENDRON,
 5156 Prothonotarys, S. C.

Sales of Real Estate under Insolvent Acts.

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of George L. Perry, of the city of Montreal, trader, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned immovables will be sold at the

des aux temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistreur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, 59, rue Saint-François Xavier, dans la cité de Montréal, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir:

Ce lopin de terre sis et situé dans l'île de Montréal, dans la paroisse du Sault-au-Recollet, de forme irrégulière, mesurant six arpents en superficie; borné en front, partie au chemin de la Reine et partie aux représentants du dit François Beaubien, avec une petite île à l'embouchure du canal qui conduit au moulin—avec le moulin à farine, le moulin à carder et autres dépendances sus-érigés; le dit lot étant connu et désigné sous le numéro deux cent quatre-vingt-six (286), sur les plan et livre de renvoi officiels de la paroisse du Sault-au-Recollet.

Pour être vendu au palais du justice, dans la cité de Montréal, dans la salle réservée pour les affaires de faillite, JEUDI, le QUINZIEME jour d'OCTOBRE prochain, A. D. 1876, à DIX heures de l'avant-midi.

ALPHONSE DOUTRE,
Syndic.

Bureau: Doutre & Ferguson,
59, rue Saint-François-Xavier,
Montréal, 2 août 1876. 4579 6
[Première publication, 5 août 1876.]

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDMENTS.

Dans l'affaire de Dame Jane Henderson, de la ville de Longueuil, district de Montréal, séparée de biens de John L. Marcou, du même lieu, faisant affaires en la cité de Montréal, sous les nom et raison de J. L. Marcou & Cie., dûment autorisée par son susdit mari, faillie.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles ci-après décrits seront vendus aux temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistreur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, dans la cité de Montréal, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après la vente, savoir:

PROPRIÉTÉ A LONGUEUIL.

Un morceau de terre situé dans la ville de Longueuil, dans le comté de Chambly, contenant deux cent vingt pieds de front sur trois cent trente-cinq pieds de profondeur; borné en front par la rue Saint-Laurent, en arrière par la rue William, d'un côté par la rue Saint-Alexandre, et de l'autre côté par la rue Saint-Jacques, le dit morceau de terre est connu et désigné sur le plan officiel et au livre de renvoi du cadastre pour la ville de Longueuil, sous le numéro trois cent trente-quatre et trois cent trente cinq, Nos. 334 et 335—avec une maison en bois et les bâtisses érigées sur chacun des dits lots.

Pour être vendu au palais de justice, en la cité

time and place mentioned below. All persons having claims on the same which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charges* or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, 59, Saint François Xavier street, in the city of Montreal, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit:

That certain lot of ground situate lying and being in the Island of Montreal, in the parish of Sault au Recollet, of an irregular figure and measuring six arpents in superficies; bounded in front partly by the Queen's highway and partly by the representatives of the said François Beaubien, with a small island at the mouth of the canal leading to the mill—with the flour mill and carding mill, and other appurtenances thereon erected; the said lot being known and distinguished as number two hundred and eighty six (286), on the official plan and book of reference of the parish of Sault au Recollet.

To be sold at the court house, in the city of Montreal, in the room appropriate to proceeding in insolvency, on THURSDAY, the FIFTEENTH day of OCTOBER next, A. D. 1876, at the hour of TEN of the clock in the forenoon.

ALPHONSE DOUTRE,
Assignee.

Office: Doutre & Ferguson,
59, Saint François Xavier street.
Montreal, 2nd August, 1876. 4580
[First published, 5th August, 1876.]

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS.

In the matter of Dame Jane Henderson, of the town of Longueuil, district of Montreal, wife separated as to property from John L. Marcou, of the same place, carrying on business in the city of Montreal, under the name and style of J. L. Marcou & Co., and duly authorized of her husband aforesaid, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the immovables hereinafter described, will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same, which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law; all oppositions *afin d'annuler, afin de distraire or afin de charge, or other* oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, in the city of Montreal, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the sale, to wit:

PROPERTY IN LONGUEUIL.

A piece of land situate in the town of Longueuil, in the county of Chambly, containing two hundred and twenty feet in front by three hundred and thirty five feet in depth; bounded in front by Saint Lawrence street, in rear by William street, on one side by Saint Alexander street, and on the other side by Saint Jacques street, the said piece of land is known and designated on the official plan and in the book of reference of the cadastre of the town of Longueuil, as bearing the numbers three hundred and thirty four and three hundred and thirty five, numbers 334 and 335—with one wooden dwelling house and buildings erected on each of said lots.

To be sold at the court house, in the city of

de Montréal, en la chambre réservée pour les affaires de faillite, MERCREDI, le VINGTIÈME jour de SEPTEMBRE mil huit cent soixante et seize (1876), à ONZE heures de l'avant-midi, payable comptant.

JOHN FERGUSON,
Syndic.

Bureau de Doutré & Ferguson,
59, rue Saint-François-Xavier.
Montréal, 16 août 1876.

4867 4

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de J. B. Dépatie, manufacturier et commerçant, de Hochelaga, district de Montréal, failli.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles ci-après décrits seront vendus aux temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, dans la cité de Montréal, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

Trois lots de terre ou emplacements contigus, situés à Hochelaga, connus et désignés comme lots numéros deux cent sept (207), deux cent huit (208), et deux cent neuf (209), du plan de subdivision et au livre de renvoi faits du numéro quatre-vingt (80), et du plan officiel du village incorporé d'Hochelaga, paroisse de Montréal, déposés en conformité à l'article 2175 du code civil du Bas-Canada; bornés les dits lots en front par la rue Moreau, contenant chacun de ces trois lots cinquante pieds de front sur une profondeur d'environ cent soixante et quinze pieds, plus ou moins—avec une maison en bois lambrissée en brique à deux étages, servant de manufacture, avec bouilloires et autres machineries, et une autre maison en bois lambrissée en brique, servant de logements, et autres dépendances dessus construites.

Pour être vendus sur les lieux, VENDREDI, le VINGTIÈME jour d'OCTOBRE mil huit cent soixante et seize, à ONZE heures de l'avant-midi.

O. LECOURS,
Syndic.

Montréal, 15 août 1876.

4807 2

[Première publication, 15 août 1876.]

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Paul Fournier, des cité et district de Montréal, constructeur et commerçant, failli.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles ci-après décrits seront vendus aux temps et lieux mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Banada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

1. Le lot officiel numéro 273 sur le plan et au livre de renvoi pour le quartier Saint-Antoine, en la cité de Montréal, de quatre-vingt sept (87) pieds de front sur cent vingt-neuf (129) pieds de profondeur, mesure anglaise, contenant en tout

Montréal, in the room reserved for proceedings in insolvency, on WEDNESDAY, the TWENTIETH day of SEPTEMBER, eighteen hundred and seventy six (1876), at ELEVEN o'clock in the forenoon, terms cash.

JOHN FERGUSON,
Assignee.

Office de Doutré & Ferguson,
59, Saint François Xavier street,
Montreal, 16th August, 1876.

4868

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of J. B. Dépatie, manufacturer and trader, of Hochelaga, district of Montreal, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the immovables hereinafter mentioned will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same, which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge* or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, in the city of Montreal, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit :

Three contiguous lots of land situate at Hochelaga, known and described as lots numbers two hundred and seven (207), two hundred and eighth (208) and two hundred and nine (209), on the subdivision plan and in the book of reference of number eighty (80), on the official plan of the incorporated village of Hochelaga, parish of Montreal, filed pursuant to article 2175 of the civil code of Lower Canada; said lots being bounded in front by Moreau street, measuring each fifty feet in front by a depth of about one hundred and seventy five feet, more or less—with a two storey wooden house encaased with brick, used as a factory, with the boilers and other machinery, and another wooden house faced with brick, used for lodgings, and dependencies thereon erected.

To be sold on the premises, on FRIDAY, the TWENTIETH day of OCTOBER, one thousand eight hundred and seventy six, at ELEVEN o'clock in the forenoon.

O. LECOURS,
Assignee.

Montreal, 15th August, 1876.

4808

[First published, 19th August, 1876.]

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Paul Fournier, of the city and district of Montreal, builder and trader, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the under-mentioned immovables will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same, which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, or afin de charge*, or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the sale, to wit :

1. Lot official number 273 on the plan and book of reference of Saint Antoine ward, in the city of Montreal, measuring eighty seven (87) feet front by one hundred and twenty nine (129) feet in depth, english measure, the whole containing

11223 pieds en superficie ; borné en front par la rue Bonaventure, en arrière par le chemin de fer Grand Trunk, à l'ouest par la rue Chatham, et au nord-est par le lot numéro 272—avec un block de huit maisons sus-érigées, en bois lambrissées en briques à trois étages.

2. Le lot officiel numéro 431 sur le plan et au livre de renvoi pour le quartier Saint-Antoine, en la dite cité de Montréal, de 44 pieds de front sur 163½ pieds de profondeur, mesure anglaise, contenant en tout 7194 pieds en superficie ; borné en front par la rue Richmond, en arrière par les représentants de E. Guy, d'un côté par Ulric Boudreau, et de l'autre côté par le lot numéro 78, sur le plan de la propriété de feu D. Ross—avec une maison en bois sus-érigée, lambrissée en brique.

3. Le lot officiel 296 sur le plan et au livre de renvoi pour le quartier Saint-Antoine, en la dite cité de Montréal, de quarante-sept (47) pieds de front sur cent vingt-quatre pieds (124) de profondeur, mesure anglaise, contenant en tout 5828 pieds en superficie ; borné en front par la rue Seigneur, en arrière par le lot officiel numéro 276, au sud-est par le lot officiel 295, au nord-ouest par le lot officiel 297—avec deux maisons sus-érigées, en brique, à trois étages, solage en pierre.

Le lot officiel 297 sur le plan officiel et au livre de renvoi pour le quartier Saint-Antoine, en la dite cité de Montréal, de 90 pieds de front sur cent-vingt-quatre (124) de profondeur, mesure anglaise, contenant en tout 11160 pieds en superficie ; borné en front par la rue Seigneur, en arrière par le lot officiel numéro 276 et parti par le lot officiel numéro 275, au sud-est par le lot 296 ci-dessus décrit, et au nord-ouest par le lot officiel numéro 295—avec deux maisons sus-érigées, à trois étages, en brique, solage en pierre.

Pour être vendus au palais de justice, en la cité de Montréal, en la chambre réservée pour les affaires de faillites, LUNDI, le VINGT-TROISIEME jour d'OCTOBRE, A. D. 1876, à DIX heures du matin.

A. B. STEWART,
Syndic.

Bureau de Stewart, Dupuy & Cie.,
Bâtisse d'Echange des Marchands,
No. 11, rue Saint-Sacrement,
Montréal, 17 août 1876. 4893 2
[Première publication, 19 août 1876.]

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire d'Eustache Lacoste dit Languedoc, des cité et district de Montréal, commerçant, failli.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles ci-après décrits seront vendus aux temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

La moitié indivise du lot officiel numéro 288 sur le plan et au livre de renvoi pour le quartier Saint-Antoine, en la cité de Montréal, de 63 pieds de front sur 107 pieds et 3 pouces du côté est et 117 pieds du côté ouest, le tout formant 7064 pieds en superficie, mesure anglaise, plus ou moins ; borné en front par la rue Saint-Joseph, d'un côté par la rue Seigneur, de l'autre côté par le lot officiel numéro 287, et en arrière par le lot officiel numéro 289, sur le dit plan et au livre de renvoi—avec quatre maisons sus-érigées, en brique, à trois étages, solages en pierre.

11223 feet in superficies ; bounded in front by Saint Bonaventure street, in rear by the Grand Trunk Railway, west by Chatham street, and on the north east side by lot number 272—with a block of eight three story wooden houses incased in brick thereon erected.

2. Lot official number 431, on the plan and book of reference of Saint Antoine ward, in the said city of Montreal, measuring 44 feet in front by 163½ feet in depth, english measure, the whole containing 7194 feet in superficies ; bounded in front by Richmond street, in rear by the representatives of E. Guy, on one side by Ulric Boudreau, and on the other side by lot 78, on the plan of the property of the late D. Ross—with a wooden building incased with brick thereon erected.

3. Lot official number 296 on the plan and book of reference of Saint Antoine ward, in the said city of Montreal, measuring forty seven (47) feet front by one hundred and twenty four (124) feet in depth, english measure, the whole containing 5828 feet in superficies ; bounded in front by Seigneur street, in rear by lot official number 276, south east by lot official number 295, north west by lot official number 297—with 2-3 story brick houses with stone foundation, thereon erected.

Lot official number 297 on the plan and book of reference of Saint Antoine ward, in the said city of Montreal, measuring 90 feet front by one hundred and twenty four (124) in depth, english measure, the whole containing 11160 feet in superficies ; bounded in front by Seigneur street, in rear by lot official number 276, and partly by lot official number 275, on the south east by lot 296 above described, and on the north west by lot official number 295—with 2-3 story brick houses, with stone foundations thereon erected.

To be sold at the court house, in the city of Montreal, in the room appropriated to proceedings in insolvency, on MONDAY, the TWENTY THIRD day of OCTOBER, A. D. 1876, at the hour of TEN of the clock in the forenoon.

A. B. STEWART,
Assignee.

Office of Stewart, Dupuy & Co.
Merchants Exchange Building,
No. 11, Saint Sacrament street,
Montreal, 17th August, 1876. 4894
[First published, 19th August, 1876.]

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Eustache Lacoste dit Languedoc, of the city and district of Montreal, trader, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the immovables hereinafter mentioned will be sold at the time and place mentioned below. All per- having claims on the same, which the registrar is not bound to include in his certificate under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler*, *afin de distraire*, *afin de charge* or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale ; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit :

The undivided half of lot official number 288 on the plan and book of reference of Saint Antoine ward, in the city of Montreal, measuring 63 feet front by 107 feet 3 inches on the east side and 117 feet on the west side, the whole containing 7064 feet in superficies, english measure, more or less ; bounded in front by Saint Joseph street, on one side by Seigneur street, on the other side by lot official number 287, and in rear by lot official number 289, on the said plan and book of reference—wit four three storey brick houses with stone foundations thereon erected.

Pour être vendues au palais de justice, en la cité de Montréal, dans la chambre réservée pour les affaires de faillites, SAMEDI, le VINGT-UNIÈME jour d'OCTOBRE, A. D. 1876, à MIDI.

A. B. STEWART,
Syndic.

Bureau de Stewart, Dupuy & Cie.,
Bâtisse d'Échange des Marchands,
No. 11, rue Saint-Sacrement.
Montréal, 17 août 1876. 4897 2
[Première publication, 19 août 1876.]

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Alfred Trottier, de la cité de Montréal, failli.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles ci-après décrits seront vendus aux temps et lieu ci-après mentionnés. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistreur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, dans la cité de Montréal, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

1. La moitié indivise du lot officiel numéro 288, sur le plan officiel et au lieu de renvoi pour le quartier Saint-Antoine, en la cité de Montréal, de 63 pieds de front sur 107 pieds et 3 pouces du côté est, 117 pieds du côté ouest, contenant en tout 7064 pieds en superficie, mesure anglaise, plus ou moins; borné en front par la rue Saint-Joseph, d'un côté par la rue Seigneur, de l'autre côté par le lot officiel 287, et en arrière par le lot officiel numéro 289, sur le dit plan et au livre de renvoi—avec quatre maisons sus érigées, en brique, à trois étages, avec solage en pierre.

2. Un morceau ou une partie d'un terrain situé le long de la rue Canning, connu et désigné sur le plan officiel et au livre de renvoi pour le quartier Saint-Antoine, en la cité de Montréal, comme le lot numéro 187, de 50 pieds et 6 pouces de front sur cent trente et un pieds et neuf pouces (131-9) de profondeur, contenant en tout 6653 pieds en superficie; borné en front par la rue Canning, d'un côté par lot officiel 186, de l'autre côté par le lot officiel numéro 188, et en arrière par le lot officiel 204, sur le dit plan et au livre de renvoi pour le dit quartier—avec un cottage en brique et solage en pierre.

3. Ce certain morceau ou cette partie de terrain situé rue Canning, connu et désigné sur le plan officiel et au livre de renvoi pour le quartier Saint-Antoine, comme lot officiel 176, de 50 pieds de front sur cent trente et un (131) pieds de profondeur, mesure anglaise, contenant 6550 pieds en superficie, plus ou moins; bornée en front par la rue Canning, d'un côté par le lot officiel numéro 177, de l'autre côté par le lot officiel numéro 175, et en arrière par la rue Delisle et partie par le lot officiel numéro 137 du dit plan et au livre de référence—avec les magasins, maisons et autres bâties sus-érigées.

Pour être vendus au palais de justice, en la cité de Montréal, en la chambre réservée pour les affaires de faillites, SAMEDI, le VINGT-UNIÈME jour d'OCTOBRE, A. D. 1876, à DIX heures du matin.

A. B. STEWART,
Syndic.

Bureau de Stewart, Dupuy & Cie.,
Bâtisse d'Échange des Marchands,
No. 11, rue Saint-Sacrement.
Montréal, 17 août 1876. 4895 2
[Première publication, 19 août 1876.]

To be sold at the court house, in the city of Montreal, in the room appropriated to proceedings in insolvency, on SATURDAY, the TWENTY-FIRST day of OCTOBER, A. D., 1876, at the hour of TWELVE of the clock NOON.

A. B. STEWART,
Assignee.

Office of Stewart, Dupuy & Co.
Merchants Exchange Buildings,
No. 11, Saint Sacre ment street.
Montreal, 17th August 1876. 4898
[First published, 19th August, 1876.]

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Alfred Trottier, of the city of Montreal, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the im-movables hereinafter described will be sold at the time and place hereinafter mentioned. All persons having claims on the same, which the registrar is not bound to include in his certificate under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, or other* oppositions to the sale are required to be filed with the undersigned, at his office, in the city of Montreal, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit :

1. The undivided half of lot official number 288, on the official plan and book of reference for Saint Antoine ward, in the city of Montreal, measuring 63 feet front by 107 feet 3 inches on the east side, and 117 feet the west side, the whole containing 7064 feet in superficies, english measure, more or less; bounded in front by Saint Joseph street, on one side by Seigneur street, on the other side by lot official number 287, and in rear by lot official number 289, on the said plan and book of reference—with 4-3 story brick houses, with stone foundation thereon erected.

2. A piece or parcel of ground situated in Canning street, known and distinguished on the official plan and book of reference for Saint Antoine ward, in the city of Montreal, as lot number 187, measuring 50 feet 6 inches in front by one hundred and thirty one feet nine inches, (131-9) in depth, the whole containing 6653 feet in superficies, bounded in front by Canning street, on one side by lot official number 186, on the other side by lot official number 188, and in rear by lot official number 204, on the said plan and book of reference of the said ward—with a brick cottage with stone foundation thereon erected.

3. That certain piece or parcel of land situated in Canning street, known and distinguished on the official plan and book of reference for Saint Antoine ward, as lot official number 176, measuring 50 feet in front by one hundred and thirty one (131) feet in depth, english measure, containing 6550 feet in superficie, more or less; bounded in front by Canning street, on one side by lot official number 177, on the other side by lot official number 175, and in rear by Delisle street, and partly by lot official number 137 of the said plan and book of reference—with shops and dwelling and other buildings thereon erected.

To be sold at the court house, in the city of Montreal, in the room appropriated to proceedings in insolvency, on SATURDAY, the TWENTY-FIRST day of OCTOBER, A. D. 1876, at the hour of TEN of the clock in the forenoon.

A. B. STEWART,
Assignee.

Office of Stewart, Dupuy & Co.,
Merchants Exchange Building,
No. 11, Saint Sacre ment street.
Montreal, 17th August, 1876. 4896
[First published, 19th August, 1876.]

Ventes par le Shérif.—Arthabaska.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les **TERRES** et **HERITAGES** sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS.*Court de Circuit—District d'Arthabaska.*

Arthabaska, à savoir : } **LOUIS EDOUARD**
No. 420. } **L PACAUD**, Deman-
deur ; contre **ZOEL SPÉNARD** *et al.*, Défendeurs.

Comme appartenant à Jean-Bte. Beauchêne :

Une terre formant partie du lot numéro quinze du neuvième rang du canton de Chester, contenant trois arpents de front sur la profondeur du lot; bornée du côté sud à Joseph Héon, et du côté nord à Egésippe Beauchêne—avec une maison et étable, circonstances et dépendances.

Comme appartenant à Zoel Spénard :

Une terre faisant partie du lot numéro neuf du rang Craig Nord, dans le canton de Chester, contenant trois arpents de front sur la profondeur du lot; bornée du côté nord-est à Hector Roux, et du côté sud-ouest à Edouard Pondrier—avec maison, grange et étable, circonstances et dépendances.

Pour être vendues au bureau d'enregistrement du comté d'Arthabaska, à Arthabaskaville, le TRENTIEME jour de NOVEMBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le cinquième jour de décembre prochain.

CHARLES J. POWELL,

Bureau du Shérif, Député Shérif.
Arthabaskaville, 26 juillet 1876. 4349 2
[Première publication, 29 juillet 1876.]

FIERI FACIAS.*Court Supérieure—District d'Arthabaska.*

Arthabaska, à savoir : } **EDMOND LEMAY** dit
No. 74. } **E POUDDRIER**, Deman-
deur ; contre **JOSEPH HEON**, Défendeur.

Une terre de trois arpents de front, formant partie du lot numéro quinze du neuvième rang du canton de Chester; bornée en front au dixième rang, en profondeur au huitième rang, joignant d'un côté au sud à une grande ligne appelée la ligne des petits lots, et de l'autre côté au nord à Jean-Baptiste Beauchêne—avec maison et grange dessus érigées.

Pour être vendue au bureau d'enregistrement du comté d'Arthabaska, à Arthabaskaville, le TRENTIEME jour de NOVEMBRE prochain, à MIDI. Le dit bref rapportable le cinquième jour de décembre prochain.

CHARLES J. POWELL,

Bureau du Shérif, Député-Shérif.
Arthabaskaville, 26 juillet 1876. 4351 2
[Première publication, 29 juillet 1876.]

FIERI FACIAS.*Court de Circuit—District d'Arthabaska.*

Arthabaska, à savoir : } **GEORGE J. PACAUD**,
No. 910. } **G** Demandeur ; contre
J. P. AURELE PACAUD, Défendeur, et **Pierre J. Blanchard**, curateur au délaissement.

Une terre sise et située dans le premier rang et faisant partie du vingt-huitième lot du township

Sheriff's Sales.—Arthabaska.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the under mentioned **LANDS** and **TENEMENTS** have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge* or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are requested to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS.*Circuit Court—District of Arthabaska.*

Arthabaska, to wit : } **LOUIS EDOUARD PA-**
No. 420. } **L CAUD**, Plaintiff; against
ZOEL SPÉNARD *et al.*, Defendants.

As belonging to Jean Bte. Beauchêne :

A land forming part of lot number fifteen in the ninth range of the township of Chester, containing three arpents in front by the depth of the lot; bounded to the south, by Joseph Héon, and to the north by Egésippe Beauchêne—with a house and stable, circumstances and dependencies.

As belonging to Zoel Spénard :

A land forming part of lot number nine of the North Craig range, in the township of Chester, containing three arpents in front by the depth of the lot; bounded to the north east, by Hector Roux, and to the south west by Edouard Pondrier—with a house, barn and stable, circumstances and dependencies.

To be sold at the registry office of the county of Arthabaska, at Arthabaskaville, on the THIRTIETH day of NOVEMBER next, at TEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the fifth day of December next.

CHARLES J. POWELL,

Sheriff's Office, Deputy Sheriff.
Arthabaskaville, 26th July, 1876. 4350
[First published, 29th July, 1876.]

FIERI FACIAS.*Superior Court—District of Arthabaska.*

Arthabaska, to wit : } **EDMOND LEMAY** alias
No. 74. } **E POUDDRIER**, Plaintiff;
against **JOSEPH HEON**, Defendant.

A land of three arpents in front, forming part of lot number fifteen in the ninth range of the township of Chester; bounded in front by the tenth range, in depth by the eighth range, joining on one side to the south a main line called the line of the small lots, and on the other side to the north Jean Baptiste Beauchêne—with a house and barn thereon erected.

To be sold at the registry office of the county of Arthabaska, at Arthabaskaville, on the THIRTIETH day of NOVEMBER next, at TWELVE o'clock, noon. The said writ returnable on the fifth day of December next.

CHARLES J. POWELL,

Sheriff's Office, Deputy Sheriff.
Arthabaskaville, 26th July, 1876. 4352
[First published, 29th July, 1876.]

FIERI FACIAS.*Circuit Court—District of Arthabaska.*

Arthabaska, to wit : } **GEORGE J. PACAUD**,
No. 910. } **G** Plaintiff; against **J. P. AURELE PACAUD**, Defendant, and **Pierre J. Blanchard**, curator to the surrender.

A land situate and being in the first range and forming part of the twenty eighth lot of township

de Chester, de la contenance de trois arpents, plus ou moins, de front sur la profondeur du lot dont elle fait partie; prenant, d'un bout à la ligne qui divise les townships de Chester et Halifax, et de l'autre à celle qui sépare les premier et deuxième rangs du dit township de Chester, joignant d'un côté à Téléphore Sévigny, et de l'autre à un nommé Bernard—avec une maison, granges et autres bâties dessus construites.

Pour être vendue au bureau d'enregistrement du comté d'Arthabaska, à Arthabaskaville, le CINQUIÈME jour d'OCTOBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le dixième jour d'octobre prochain.

CHARLES J. POWELL,
Bureau du Shérif, Député Shérif.
Arthabaskaville, 2 juin 1876. 3319 3
[Première publication, 3 juin 1876.]

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—District d'Arthabaska.
Arthabaska, à savoir: } GEORGE J. PACAUD,
No. 427. } Demandeur; contre
DAVID NORMAND, défendeur.

Une terre sise et située dans le huitième rang du canton de Standfold, faisant partie du sixième lot; bornée au nord au septième rang, au sud au neuvième rang, à l'est à Ferdinand Marcoux, et à l'ouest à Théotime Lachance—avec maison, grange et autres bâties dessus construites, circonstances et dépendances.

Pour être vendue au bureau d'enregistrement du comté d'Arthabaska, à Arthabaskaville, le CINQUIÈME jour d'OCTOBRE prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le dixième jour d'octobre prochain.

CHARLES J. POWELL,
Bureau du Shérif, Député Shérif.
Arthabaskaville, 2 juin 1876. 3317 3
[Première publication, 3 juin 1876.]

Ventes par le Shérif.—Beauce.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour Supérieure—District de Beauce.

Beauce, à savoir: } ROMAIN MARCOUX,
No. 648, A. D. 1875. } Cultivateur, de la paroisse de Saint-François, en le district de Beauce, Demandeur; contre MAGLOIRE OUELLETTE, écuyer, marchand, de la paroisse de Saint-François, en le dit district, Défendeur; et David Lessard, huissier, de la paroisse de Saint-Joseph de la Beauce, curateur, au délaissement fait en cette cause par le défendeur, savoir:

Un emplacement situé en la paroisse de Saint-François de la Beauce, au premier rang, côté nord-est de la rivière Chaudière, contenant environ cinq arpents et un quart, plus ou moins, de terre en superficie; lequel terrain est borné en front par le sud-ouest, partie à Edouard St. Pierre et partie à Joachim Lemieux, en arrière par le nord-est à Joseph Rancour, et d'autre côté au sud-est à Jean

Chester, containing three arpents, more or less, in front by the depth of the lot whereof it forms part; bounded at one end by the line dividing the townships of Chester and Halifax, and at the other by the line separating the first and second ranges of township Chester aforesaid, on one side by Téléphore Sévigny and on the other side by one Bernard—with a house, barn and outbuildings thereon erected.

To be sold at the registry office for the county of Arthabaska, at Arthabaskaville, on the FIFTH day of OCTOBER next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the tenth day of October next.

CHARLES J. POWELL,
Sheriff's Office, Deputy Sheriff.
Arthabaskaville, 2nd June, 1876. 3320
[First published, 3rd June, 1876.]

FIERI FACIAS.

Superior Court—District of Arthabaska.
Arthabaska, to wit: } GEORGE J. PACAUD,
No. 427. } Plaintiff; against DAVID NORMAND, Defendant.

A land situate and being in the eighth range of the township of Standfold, forming part of the sixth lot; bounded on the north by the seventh range, on the south by the ninth range, on the east by Ferdinand Marcoux, and on the west by Théotime Lachance—with a house, barn and outbuildings thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold at the registry office of the county of Arthabaska, at Arthabaskaville, on the FIFTH day of OCTOBER next, at ELEVEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the tenth day of October next.

CHARLES J. POWELL,
Sheriff's Office, Deputy Sheriff.
Arthabaskaville, 2nd June, 1876. 3318
[First published, 3rd June, 1876.]

Sheriff's Sales.—Beauce.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the under-mentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Superior Court—District of Beauce.

Beauce, to wit: } ROMAIN MARCOUX,
No. 648, A. D. 1875. } Farmer, of the parish of Saint François, in the district of Beauce, Plaintiff, against MAGLOIRE OUELLETTE, esquire, merchant, of the parish of Saint François, in the said district, Defendant; and David Lessard, bailiff, of the parish of Saint Joseph de la Beauce, curator, to the surrender (*delaissement*) in this cause made by the defendant, to wit:

An emplacement situate and being in the parish of Saint François de la Beauce, in the first range north east side of the river Chaudière, containing about five arpents and one quarter, more or less, in superficial extent; said land being bounded in front to the south east partly by Edouard St. Pierre and partly by Joachim Lemieux, in rear to the north east by Joseph

Rodrigue, et d'autre côté au nord-ouest partie au dit Joachim Lemieux et partie au dit Joseph Rancour, et se trouve d'une forme triangulaire—circonstances et dépendances.

Pour être vendu à la porte de l'église de la paroisse de Saint-François de la Beauce, le VINGT-HUITIEME jour de NOVEMBRE prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le onzième jour de décembre prochain.

T. J. TASCHEREAU,
Bureau du Shérif, Shérif.
Beauce, 17 juillet 1876. 4195 2
[Première publication, 22 juillet 1876.]

ALIAS FIERI FACIAS DE TERRIS.
Cour Supérieure—District de Beauce.

Beauce, à savoir : } **R**OMAIN MARCOUX, No. 621, A. D. 1874. } **R** cultivateur, de la paroisse de Saint-François, en le district de Beauce, et son épouse, Demandeurs ; contre REMI GRONDIN, aussi de Saint-François, en le dit district, cultivateur, Défendeur, savoir :

Une terre sise et située en la paroisse de Saint-François de la Beauce, au premier rang, côté sud-ouest de la rivière Chaudière, d'un arpent à un arpent et demi environ de front, sur environ trente-six ou trente-sept arpents de profondeur, et étant de forme irrégulière causée par les sinuosités de la rivière Le Bras ; bornée en avant par la dite rivière Le Bras, en arrière par le bout de sa profondeur, d'un côté au nord-ouest par la ligne seigneuriale séparant les seigneuries Rigaud-Vaudreuil et Fleury, et d'autre côté au sud-est par la dite rivière Le Bras, sur un parcours d'environ vingt-sept arpents de haut, et ensuite par la terre de Charles Mathieu—avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Pour être vendue à la porte de l'église de la paroisse de Saint-François de la Beauce, le VINGT-HUITIEME jour de NOVEMBRE prochain, à MIDI. Le dit bref rapportable le onzième jour de décembre prochain.

T. J. TASCHEREAU,
Bureau du Shérif, Shérif.
Beauce, 18 juillet 1876. 4197 2
[Première publication, 22 juillet 1876.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.
Cour Supérieure—District de Beauce.

Beauce, à savoir : } **R**OMAIN MARCOUX, No. 649, A. D. 1875. } **R** cultivateur, de la paroisse de Saint-François, en le district de Beauce, Demandeur ; contre EDOUARD St. PIERRE, tanneur, de la paroisse de Saint-François, en le dit district, Défendeur ; et David Lessard, huissier, de la paroisse de Saint-Joseph de la Beauce, curateur au délaisement fait en cette cause par le défendeur, savoir :

Un emplacement situé en la paroisse de Saint-François de la Beauce, au premier rang nord-est de la rivière Chaudière, en la seigneurie de Rigaud-Vaudreuil, en le district de Beauce, contenant en front tout le terrain qu'il y a et peut avoir partant de l'emplacement d'Étienne Hamel, au sud-est à aller à l'emplacement de Joachim Lemieux, occupé par François Samson, boulanger, du même lieu, au nord-ouest sur la profondeur qu'il y a et peut y avoir partant du chemin de front actuel du dit lieu à aller au nord-est jusqu'au tracé actuel du chemin à lisses de Lévis et Saint-François, paroisse susdite ; borné en front au dit chemin de front sus-mentionné, et en profondeur par le nord-est au tracé susdit, d'un côté au nord-ouest à Joachim Lemieux, et de l'autre côté au sud-est au dit Étienne Hamel—circonstances et dépendances.

Pour être vendu à la porte de l'église de la paroisse de Saint-François de la Beauce, le VINGT-HUITIEME jour de NOVEMBRE prochain, à ONZE heures ET QUART de l'avant-midi. Le dit

Rancour, on one side to the south east by Jean Rodrigue, and on the other side to the north west partly by the said Joachim Lemieux and partly by the said Joseph Rancour, and is of triangular outline,—circumstances and dependencies.

To be sold at the church door of the parish of Saint François de la Beauce, on the TWENTY EIGHTH day of NOVEMBER next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the eleventh day of December next.

T. J. TASCHEREAU,
Sheriff's Office, Sheriff.
Beauce, 17th July, 1876. 4196
[First published, 22nd July, 1876.]

ALIAS FIERI FACIAS DE TERRIS.
Superior Court—District of Beauce.

Beauce to wit : } **R**OMAIN MARCOUX, No. 621, A. D. 1874. } **R** farmer, of the parish of Saint François, in the district of Beauce, and his wife, Plaintiffs ; against REMI GRONDIN, farmer, of Saint François, in the said district, Defendant, to wit :

A land situate and being in the parish of Saint François de la Beauce, in the first range, south west side of the river Chaudière, containing from an arpent to an arpent and a half in front, by about thirty six or thirty seven arpents in depth, and being of irregular outline caused by the windings of the river Le Bras ; bounded in front by the said river Le Bras, in rear by the end of the said depth, on one side to the north west by the seigniorial line separating the seigniories of Rigaud-Vaudreuil and Fleury, and on the other side to the south east by the said river Le Bras, for about twenty seven arpents upwards (*en haut*), and thence by the property of Charles Mathieu—with the buildings thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold at the church door of the parish of Saint François de la Beauce, on the TWENTY EIGHTH day of NOVEMBER next, at NOON. Said writ returnable the eleventh day of December next.

T. J. TASCHEREAU,
Sheriff's Office, Sheriff.
Beauce, 18th July, 1876. 4198
[First published, 22nd July, 1876.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.
Superior Court—District of Beauce.

Beauce, to wit : } **R**OMAIN MARCOUX, No. 649, A. D. 1875. } **R** COUX, farmer, of the parish of Saint-François, in the district of Beauce, Plaintiff, against EDOUARD St. PIERRE, tanner, of the said parish of Saint-François, in the said district, Defendant ; and David Lessard, bailiff, of the parish of Saint Joseph de la Beauce, curator to the surrender (*délaisement*) in this cause made by defendant, to wit :

An emplacement situate and being in the parish of Saint-François de la Beauce, in the first range north east of the river Chaudière, in the seigniorie of Rigaud-Vaudreuil, in the district of Beauce, containing in front all the land that may be found between the property of Étienne Hamel, on the south east and the property of Joachim Lemieux, occupied by François Samson, baker, of the same place, on the north west, by the depth there may be between the front road now being at the said place, north east to the projected line of the Levis and Saint Francis Railway, in the aforesaid parish ; bounded in front by the said front road hereinabove mentioned, in rear to the north east by the projected line aforesaid, on one side to the north west by Joachim Lemieux, and on the other side to the south east by the said Étienne Hamel,—circumstances and dependencies.

To be sold at the church door of the parish of Saint-François de la Beauce, on the TWENTY EIGHTH day of NOVEMBER next, at a QUARTER PAST ELEVEN o'clock in the fore-

bref rapportable le onzième jour de décembre prochain.

T. J. TASCHEREAU,
Bureau du Shérif, Shérif.
Beauce, 17 juillet 1876. 4193 2
[Première publication, 22 juillet 1876.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour Supérieure—District de Beauce.

Beauce, à savoir : } **R**OMAIN MARCOUX-
No. 650, A. D. 1875. } **R** cultivateur, de la pa-
roisse de Saint-François, en le district de Beauce,
Demandeur; contre SEVERE GRONDIN, culti-
vateur, du dit lieu de Saint-François, en le dit dis-
trict, Défendeur; et David Lessard, huissier, de la
paroisse de Saint-Joseph de la Beauce, curateur,
au délaissement fait en cette cause par le défen-
deur, savoir :

Une terre de trois arpents ou environ de front
sur quarante arpents de profondeur, plus ou moins,
située en la paroisse de Saint-François, au premier
rang nord-est de la rivière Chaudière, en la sei-
gnurie de Rigaud-Vaudreuil, en le district de
Beauce; bornée en front par le sud-ouest à la dite
rivière Chaudière, et en profondeur par le nord-est
au bout des dits quarante arpents, d'un côté au
nord-ouest à André Pilet dit Jolicœur, et de l'autre
côté au sud-est à Etienne Lessard, senior, repré-
sentant Norbert Veilleux—avec la maison aussi
dessus construite, circonstances et dépendances.

Pour être vendue à la porte de l'église de la
paroisse de Saint-François de la Beauce, le VINGT-
HUITIEME jour de NOVEMBRE prochain, à
ONZE heures ET DEMIE de l'avant-midi. Le dit
bref rapportable le onzième jour de décembre
prochain.

T. J. TASCHEREAU,
Bureau du Shérif, Shérif.
Beauce, 17 juillet 1876. 4191 2
[Première publication, 22 juillet 1876.]

Ventes par le Shérif—Beauharnois.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que
les TERRES et HÉRITAGES sous-mention-
nés ont été saisis et seront vendus aux temps et
lieux respectifs tels que mentionnés plus bas.
Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des
réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de
mentionner dans son certificat, en vertu de l'ar-
ticle 700 du code de procédure civile du Bas-
Canada, sont par le présent requises de les faire
connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin
d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou
autres oppositions à la vente, excepté dans les cas
de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au
bureau du soussigné avant les quinze jours qui
précéderont immédiatement le jour de la vente;
les oppositions afin de conserver peuvent être
déposées en aucun temps dans les six jours après
le rapport du Bref.

FIERI FACIAS.

Beauharnois, à savoir : } **A**RCELLIN ROBI-
No. 955. } **N**EAU, Demandeur;
contre LEON CHARTRAND, Défendeur.

Un emplacement situé dans la ville de Sala-
berry, dans les comté et district de Beauharnois,
contenant vingt-six pieds de front sur trois quarts
d'arpent de profondeur; borné en front par la rue
Principale ou du Canal, en profondeur par André
Brunet, du côté nord-est par Louis Taillefer, et du
côté sud-ouest par une rue—avec une maison, une
écurie et autres bâtisses dessus construites.

Mais à la charge par l'adjudicataire et ses heirs
et ayant cause de laisser Alexis Viau dit Jean-
veau, père, et Marie-Anne Maheu son épouse,
jouir durant leur vie de la juste moitié à leur choix
de la maison construite sur le dit immeuble, et de

noon. Said writ returnable the eleventh day of De-
cember next.

T. J. TASCHEREAU,
Sheriff's Office, Sheriff
Beauce, 17th July, 1876. 4194
[First published, 22nd July, 1876.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Superior Court—District of Beauce.

Beauce, to wit : } **R**OMAIN MARCOUX
No. 650, A. D. 1875. } **R** farmer, of the parish of
Saint François, in the district of Beauce, Plaintiff;
against SEVERE GRONDIN, farmer, of the said
parish of Saint François, in the said district, De-
fendant; and David Lessard, bailiff, of the parish
of Saint Joseph de la Beauce, curator, to the sur-
render (*délaissement*) in this cause made by defen-
dant, to wit :

A land of three arpents or thereabouts in front
by forty arpents in depth, more or less, situate in
the parish of Saint François, in the first range north
east of the river Chaudière, in the seigniory of
Rigaud-Vaudreuil, in the district of Beauce;
bounded in front to the south west by the said
river Chaudière, in depth to the north east by the
end of the said rear of forty arpents, on one side
to the north west by André Pilet dit Jolicœur, and
on the other side to the south east by Etienne
Lessard, senior, representing Norbert Veilleux—
with the house thereon erected, circumstances and
dependencies.

To be sold at the church door of the parish of
Saint-François de la Beauce, on the TWENTY
EIGHTH day of NOVEMBER next, at HALF
PAST ELEVEN o'clock in the forenoon. Said writ
returnable the eleventh day of December next.

T. J. TASCHEREAU,
Sheriff's Office, Sheriff
Beauce, 17th July, 1876. 4192
[First published, 22nd July, 1876.]

Sheriff's Sales.—Beauharnois.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the un-
dermentioned LANDS and TENEMENTS
have been seized, and will be sold at the respec-
tive times and places mentioned below. All per-
sons having claims on the same which the Regis-
trar is not bound to include in his certificate,
under article 700 of the Code of Civil Procedure
of Lower Canada, are hereby required to make
them known according to law. All oppositions
afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge or
other oppositions to the sale, except in cases
of *Venditioni Exponas*, are required to be filed
with the undersigned, at his office, previous to
the fifteen day next preceding the day of sale;
oppositions *afin de conserver* may be filed at any
time within six days next after the return of the
Writ.

FIERI FACIAS.

Beauharnois, to wit : } **A**RCELLIN ROBI-
No. 955. } **N**EAU, Plaintiff;
against LEON CHARTRAND, Defendant.

A lot situate in the town of Salaberry, in the
county and district of Beauharnois, measuring
twenty six feet in front by three quarters of an
arpent in depth; bounded in front by the Main
street or Canal street, in rear by André Brunet,
on the north east side by Louis Taillefer, and on the
south west side by a street—with a house, stable
and outbuildings thereon erected.

But subject to the charge upon the purchaser
and his heirs and assigns of allowing Alexis Viau
dit Jeanveau, senior, and Marie Anne Maheu, his
wife, to enjoy during their lifetime, the exact half
(at their choice) of the house built upon the said

trois places dans l'écurie aussi construite sur le dit immeuble, pour y loger les animaux qu'ils jugeront à propos.

Pour être vendu à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Sainte-Cécile, le TRENTEIEME jour de NOVEMBRE prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le vingt-troisième jour de décembre prochain.

L. HAINAULT,
Beauharnois, 22 juillet 1876. Shérif.
[Première publication, 29 juillet 1876.] 4293 2

Ventes par le Shérif.—Bedford

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les **ATERRES** et **HERITAGES** sous-mentionnés ont été saisis, et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le registrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi ; toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du bref.

VENDITIONI EXPONAS.

Cour Supérieure pour le Bas-Canada—District d'Iberville.

Bedford, à savoir : } **DAME FRANCES CAROLINE**
No. 153. } **DNE CHESMER**, de la cité de Toronto, dans la province d'Ontario, veuve de feu George Boomer, écuyer, avocat, en son vivant, du même lieu, Demanderesse ; contre les terres et tenements de STEPHENSON JAMESON, de Philippsburg, dans le district de Bedford, bourgeois, Défendeur.

Premièrement.—Un morceau de terre sis et situé dans la seigneurie Noyan, dans la paroisse de Saint-George de Clarenceville, dans le district de Bedford, formant soixante et dix-sept arpents en superficie à prendre à l'extrémité sud du lot numéro huit, dans la neuvième concession de Noyan, (ancien arpentage) ; borné au nord par le reste du dit lot appartenant à Otis Stow, au sud par la treizième concession, (nouvel arpentage), vers l'est par le numéro neuf, et vers l'ouest par le numéro sept, à distraire du morceau de terrain ci-dessus décrit, vingt et une chaînes et trente et un chaînons, mesure anglaise, partant du front du dit lot numéro huit et courant parallèle au chemin qui conduit de Missisquoi Bay à Henryville, maintenant la propriété de David Carr ou représentants, et aussi le dit David Carr ou représentants possèdent ou possèdent un petit morceau du lot numéro neuf ci-après désigné, du côté ouest du chemin mentionné, et le dit Otis Stow possède trente-six arpents du dit lot numéro neuf du côté est du chemin ci-dessus mentionné ; borné à un poteau planté par les personnes nommées par veuve Ephriam Wheeler. Le susdit morceau de terre en premier lieu mentionné et décrit fait partie de tout ce morceau de terrain situé dans la seigneurie de Noyan, étant le numéro huit dans la neuvième rang des concessions, (ancien arpentage), dans la dite seigneurie de Noyan, contenant quatre arpents de front sur vingt-huit arpents de profondeur ; borné au sud en front par le chemin de front qui traverse un morceau de terre formant une pointe nommée la pointe Cavalier, et laquelle s'avance dans la Baie de Missisquoi, vers l'est d'un côté par le lot numéro neuf, vers l'ouest de l'autre côté par le lot numéro sept, contenant en totalité cent douze arpents en superficie, plus ou moins—avec toutes les bâtisses et dépendances sus-érigées.

lot, and three stalls in the stable also built thereon, to lodge such cattle as they may wish.

To be sold at the parochial church door of the parish of Sainte Cecile, on the THIRTIETH day of NOVEMBER next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the twenty third day of December next.

L. HAINAULT,
Beauharnois, 22nd July, 1876. Sheriff.
[First published, 29th July, 1876.] 4294

Sheriff's Sales.—Bedford.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned **LANDS** and **TENEMENTS** have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law ; all oppositions *afin d'annuler*, *afin de distraire*, *afin de charge* or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas* are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale ; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the writ.

VENDITIONI EXPONAS.

Superior Court for Lower Canada—District of Iberville.

Bedford to wit ; } **DAME FRANCES CAROLINE**
No. 153. } **DNE CHESMER**, of the city of Toronto, in the province of Ontario, widow of the late George Boomer, esquire, barrister, in his lifetime of the same place, Plaintiff ; against the lands and tenements of STEPHENSON JAMESON, of Philippsburg, in the district of Bedford, gentleman, Defendant.

Firstly.—A parcel of land lying and being in the seigniorie of Noyan, in the parish of Saint George de Clarenceville, in the district of Bedford, being seventy seven arpents of land in superficies to be taken from the south extremity of lot number eight, in the ninth concession of Noyan, (old survey) ; bounded to the north by the remainder of said lot belonging to Otis Stow, to the south by the thirteenth concession, (new survey), to the east by number nine, and to the west by number seven, out of the above described piece and parcel of land is to be taken, twenty one chains and thirty one links, english measure, starting from the front of said lot number eight, and running parallel with the road leading from Missisquoi Bay to Henryville, now belonging to David Carr or representatives, and also the said David Carr or representatives, owns or own a small piece of the lot number nine hereinafter described, that is to say, on the west side of the road aforesaid, and the said Otis Stow, owns thirty six arpents of said lot number nine on the east side of the road aforesaid, agreeable to a post which was set by the persons who were named by the widow Ephriam Wheeler. The said first mentioned and described piece of land makes a part of all that piece or parcel of land, situated in the seigniorie of Noyan, being lot number eight, in the ninth range of concession, (old survey), in the said seigniorie of Noyan, containing four arpents in front by twenty eight arpents in depth ; bounded to the south in front by the front road, which crosses a piece of land forming a point which advances in the Bay Missisquoi named Cavalier Point, to the east on one side by lot number nine, to the west on the other side by lot number seven containing in its totality, one hundred and twelve arpents in superficies, more or less—with all the buildings and dependencies thereon erected.

Secondement.—Tout ce morceau ou cette étendue de terrain situé dans la dite seigneurie de Noyan, étant le lot numéro neuf dans la neuvième concession, suivant l'arpentage de M. Watson; borné au sud par la dixième concession, et en arrière vers le nord par la huitième concession, formant quatre arpents de front sur vingt-huit arpents de profondeur, tenant vers l'est d'un côté au lot numéro dix, et vers l'ouest de l'autre côté au lot numéro huit, contenant cent douze arpents en superficie, plus ou moins—avec toutes les bâtisses et dépendances sus-érigées.

Troisièmement.—La partie sud du lot numéro dix, dans la neuvième concession de la seigneurie Noyan (ancien arpentage), contenant quatre arpents de front sur quatorze arpents de profondeur, formant cinquante-six arpents en superficie, plus ou moins; bornée au sud par la treizième concession, au nord par la partie nord du dit lot à Otis Ellis Stow, d'un côté à l'est par le lot numéro onze à Allan Wheeler, et à l'ouest de l'autre côté par le lot numéro neuf au dit débiteur—sans bâtisses.

Quatrièmement.—Une lisière de terre située dans la dite paroisse de Saint George de Clarenceville, contenue et désignée comme étant les lots numéros seize et dix-sept dans la neuvième concession de la seigneurie de Noyan (ancien arpentage); bornée en front vers l'est par la concession est, à l'ouest par Christophe Ducharme, au nord par le dit Stephenson Jameson, contenant soixante arpents de terre en superficie—avec les bâtisses et améliorations faites.

Pour être vendus au bureau d'enregistrement du comté de Missisquoi, à Bedford, dans le canton de Stanbridge, district de Bedford, MERCREDI, le ONZIÈME jour d'OCTOBRE prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le dix-huitième jour d'octobre prochain.

P. COWAN,

Bureau du Shérif, Shérif.
Sweetsburg, 5 septembre 1876. 5225
[Première publication, 9 septembre 1876.]

FIERI FACIAS.

Cur Supérieure—District d'Iberville.

Bedford, à savoir : } **PIERRE LECLAIR**, écuyer,
No. 111. } **P** avocat, demeurant à
Winooski, dans l'Etat du Vermont, un des Etats-Unis d'Amérique, Demandeur; contre les terres et tenements de **DAME JULIE LANOUE**, du canton de Granby, dans le district de Bedford, veuve de feu Jacques Vincelette, en son vivant, cultivateur, Défenderesse.

La moitié indivise d'un lot de terre et des lieux connus et désignés comme étant le numéro vingt-un dans le premier rang du canton de Granby, dans le comté de Shefford, district de Bedford, contenant deux cents acres, plus ou moins, en superficie—avec une maison, grange et autres bâtisses sus-érigées, avec la jouissance et l'usufruit de l'autre moitié indivise du dit lot de terre, la vie durant de la dite Dame Julie Lanoue, la dite défenderesse.

Pour être vendue au bureau du registrateur du comté de Shefford, à Waterloo, dans le canton de Shefford, district de Bedford, LUNDI, le QUINZIÈME jour de JANVIER prochain, à UNE heure de l'après-midi. Le dit bref rapportable le dix-septième jour de janvier prochain.

P. COWAN,

Bureau du Shérif, Shérif.
Sweetsburg, 5 septembre 1876. 5227
[Première publication, 9 septembre 1876.]

FIERI FACIAS.

Cour de Circuit—Comté de Brôme—District de Bedford.

Bedford, à savoir : } **GEORGE H. BORIGHT**,
No. 2048. } **G** Demandeur; contre les
terres et tenements de **LEWIS E. SMITH**, Défendeur,

Secondly.—All that piece or parcel of land situated in the said seignory of Noyan, being lot number nine in the ninth concession, according to Mr. Watson's survey; bounded to the south by the tenth concession, and on the rear to the north by the eighth concession, being four arpents in front by twenty eight arpents in depth, attaining to the east on one side by lot number ten, and to the west on the other side by lot number eight, containing one hundred and twelve arpents superficial measure, more or less—with all the buildings and dependencies thereon erected.

Thirdly.—The south end of lot number ten, in the ninth concession of the seignory of Noyan (old survey), containing four arpents in front by fourteen arpents in depth, forming fifty six superficial arpents, more or less; bounded on the south by the thirteenth concession, north by the north end of said lot to Otis Ellis Stow, east on one side by lot number eleven to Allan Wheeler, and west on the other side by lot number nine to the said debtor—without buildings.

Fourthly.—A tract of land situated in the said parish of Saint George de Clarenceville, known and designated as lots numbers sixteen and seventeen in the ninth concession of the seignory of Noyan (old survey); bounded in front east by the east concession, west by Christopher Ducharme, north by the said Stephenson Jameson, containing sixty arpents of land in superficies—with all the buildings and improvements thereon.

To be sold at the office of the registrar for the county of Missisquoi, at Bedford, in the township of Stanbridge, and district of Bedford, on WEDNESDAY, the ELEVENTH day of OCTOBER next, at the hour of ELEVEN of the clock of the forenoon. The said writ returnable the eighteenth day of October next.

P. COWAN,

Sheriff's Office, Sheriff.
Sweetsburg, 5th September, 1876. 5226
[First published, 9th September, 1876.]

FIERI FACIAS.

Superior Court—District of Iberville.

Bedford, to wit : } **PETER LECLAIR**, esquire,
No. 111. } **P** advocate, residing in
Winooski, in the State of Vermont, one of the United States of America, Plaintiff; against the lands and tenements of **DAME JULIE LANOUE**, of the township of Granby, in the district of Bedford, widow of the late Jacques Vincelette, in his lifetime, yeoman, Defendant.

The undivided half of a lot of land and premises known and distinguished as being number twenty one in the first range of the township of Granby, in the county of Shefford, and district of Bedford, containing two hundred acres, more or less, in superficies—with a house, barn and other buildings thereon erected, with besides the enjoyment and usufruct of the other undivided half of the said lot of land, during the life of the said Dame Julie Lanoue, the said defendant.

To be sold at the office of the registrar for the county of Shefford, at Waterloo, in the township of Shefford, and district of Bedford, on MONDAY, the FIFTEENTH day of JANUARY next, at the hour of ONE of the clock in the afternoon. The said writ returnable the seventeenth day of January next.

P. COWAN,

Sheriff's Office, Sheriff.
Sweetsburg, 5th September, 1876. 5228
[First published, 9th September, 1876.]

FIERI FACIAS.

Circuit Court—County of Brôme—District of Bedford.

Bedford, to wit : } **GEORGE H. BORIGHT**,
No. 2048. } **G** Plaintiff; against the lands
and tenements of **LEWIS E. SMITH**, Defendant,

La moitié nord du lot numéro vingt-trois dans le neuvième rang des lots du canton de Sutton, dans le district de Bedford, supposée contenir cent acres de terre, plus ou moins—avec les bâtisses sus-érigées.

Pour être vendue au bureau du registraire du comté de Brôme, à Knowlton, dans le canton de Brôme district de Bedford, MERCREDI, le VINGT-NEUVIEME jour de NOVEMBRE prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le neuvième jour de décembre prochain.

P. COWAN, Sheriff.
Bureau du Shérif, Shérif.
Sweetsburgh, 17 juillet 1876. 4247 2
[Première publication, 22 juillet 1876]

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure du Bas-Canada—district de Bedford.
Bedford, à savoir : } OTIS W. HILLS, Deman-
No. 1811. } deur ; contre les terres
et tenements de MICHAEL LEONARD *et al.*, Dé-
fendeurs.

Comme appartenant au défendeur James Maynes :

Premièrement.—La juste moitié nord du lot numéro vingt-huit dans le sixième rang des lots situés dans le canton de Shefford, dans le district de Bedford, et devant comprendre une juste moitié de la longueur du dit lot, sur toute la largeur du dit lot et la ligne à l'extrémité sud de la dite moitié nord, à être tirée parallèle avec la ligne qui divise le lot numéro vingt-huit dans le septième rang des lots du dit canton de Shefford, du dit lot numéro vingt-huit dans le sixième rang des lots situés dans le dit canton de Shefford—avec les bâtisses sus-érigées et améliorations faites.

Deuxièmement.—Les quarante-cinq acres à l'extrémité nord du lot numéro vingt-sept dans le sixième rang des lots situés dans le canton de Shefford, district de Bedford, étant ce qui a été acquis par une nommée Elisha Wright, d'un nommé R. A. Ellis, de Waterloo, qu'il a eu d'un nommé Sydney Hill.

Pour être vendus au bureau d'enregistrement du comté de Shefford, à Waterloo, dans le canton de Shefford, district de Bedford, MARDI, le VINGT-HUITIEME jour de NOVEMBRE prochain, à UNE heure de l'après-midi. Le dit bref rapportable le trentième jour de novembre prochain.

P. COWAN, Sheriff.
Bureau du Shérif, Shérif.
Sweetsburgh, 17 juillet 1876. 4249 2
[Première publication, 22 juillet 1876]

Ventes par le Shérif.—Iberville.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis, et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le registraire n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi ; toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du bref.

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—District d'Iberville.
Saint-Jean, à savoir : } EDWARD MACDONALD
No. 198. } *et al.*, Demandeurs ;

The north half of lot number twenty three in the ninth range of lots of the township of Sutton, in the district of Bedford, supposed to contain one hundred acres of lands be the same, more or less— together with the buildings thereon.

To be sold at the office of the registrar for the county of Brôme, at Knowlton, in the township of Brôme, and district of Bedford, on WEDNESDAY, the TWENTY-NINTH day of NOVEMBER next, at the hour of ELEVEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable the ninth day of December next.

P. COWAN, Sheriff.
Sheriff's Office, Shérif.
Sweetsburgh, 17th July, 1876. 4248
[First published, 22nd July, 1876.]

FIERI FACIAS.

Superior Court for Lower Canada—district of Bedford.
Bedford, to wit : } OTIS W. HILLS, Plaintiff ;
No. 1811. } Against the lands and tenements of MICHAEL LEONARD *et al.*, Defendants.
As belonging to the defendant James Maynes :

Firstly.—The north equal half of lot number twenty eight in the sixth range of lots in the township of Shefford, in the district of Bedford, and to comprise one equal half of the length of said lot, upon the whole width of said lot and the south end line of said north half, to be drawn parallel with the line dividing lot number twenty eight in the seventh range of lots of said Shefford, from said lot number twenty eight in the sixth range of lots in the said township of Shefford—with the buildings and improvements thereon.

Secondly.—The north end forty five acres of lot number twenty seven in the sixth range of lots in the township of Shefford, and district of Bedford, being the same as acquired by one Elisha Wright, from one R. A. Ellis, of Waterloo, who had the same from one Sydney Hill.

To be sold at the office of the registrar for the county of Shefford, at Waterloo, in the township of Shefford, and district of Bedford, on TUESDAY, the TWENTY EIGHTH day of NOVEMBER next, at the hour of ONE of the clock of the afternoon. The said writ returnable the thirtieth day of November next.

P. COWAN, Sheriff.
Sheriff's Office, Shérif.
Sweetsburgh, 17th July, 1876. 4250
[First published, 22nd July, 1876.]

Sheriff's Sales.—Iberville.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the registrar is not bound to include in the certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law ; all oppositiens *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge* or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen day next preceding the day of sale ; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the writ.

FIERI FACIAS.

Superior Court—District of Iberville.
Saint Johns, to wit : } EDWARD MACDONALD
No. 198. } *et al.*, Plaintiffs ; against

contre DAME MARIE DEJADON *et vir.*, Défendeurs.

1. Une terre située en la paroisse de Saint-Valentin, comté de Saint-Jean, dans le district d'Iberville, de la contenance de soixante et dix arpents en superficie, plus ou moins; tenant au bout est à la rivière Richelieu, au bout ouest à la terre ci-après désignée, au côté sud à David Roy ou son représentant, et au côté nord au chemin de première Grand'line et à François Pinsonneault—avec une maison, grange et autres bâtisses dessus construites.

2. Une terre située en la dite paroisse de Saint-Valentin, de deux arpents de front sur vingt arpents de profondeur, plus ou moins; tenant en front au chemin de la première Grand'line, en profondeur à la veuve Juline Gagnon ou ses représentants, au côté ouest à David Hébert, et au côté est à la terre ci-dessus désignée et au dit David Roy, moins toutefois un cinquième indivis de cette terre appartenant à la mineure Moïse Hébert. Les immeubles susdits appartiennent à la débitrice suivant titre enregistré à Saint-Jean, sous le numéro 2616 du registre B.

Pour être vendues à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Valentin, le DOUZIÈME jour de JANVIER prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le quinzième jour de janvier prochain.

CHS. NOLIN,

Bureau du Shérif, Shérif.
Saint-Jean, 29 août 1876. 5193
[Première publication, 9 septembre 1876.]

FIERI FACIAS.

Cour de Circuit—district d'Iberville.

Saint-Jean, à savoir: } ALEXANDER JASON
No. 273. } A WIGHT, Demandeur;
contre CHARLES H. LAROCQUE, Défendeur.

Un lopin de terre situé dans la paroisse de Saint-George de Henryville, comté et district d'Iberville, étant les Nos. un et deux dans le petit rang Saint-Louis, dans la seigneurie de Sabrevois, de huit arpents de front sur vingt arpents de profondeur; tenant au nord à Martin Campbell, de l'autre côté à Thomas Connolly, devant au chemin de front du dit rang, —derrière aux terres de Trudeau, Gendreau, Gaboriau et autres—avec les bâtisses y érigées, circonstances et dépendances.

Pour être vendu à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Saint-George de Henryville, le VINGT-QUATRIÈME jour de NOVEMBRE prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le premier jour de décembre prochain.

CHS. NOLIN,

Bureau du Shérif, Shérif.
Saint-Jean, 19 juillet 1876. 4203 2
[Première publication, 22 juillet 1876.]

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—District d'Iberville.

Saint-Jean, à savoir: } JAMES MACDONALD,
No. 138. } Demandeur; vs. Dame
ANNAH PURCELL *et al.*, Défendeur.

1. Une terre située en la paroisse de Saint-Luc, seigneurie Laprairie, comté de Saint-Jean, dans le district d'Iberville, de forme irrégulière, contenant cent quatre-vingt treize arpents en superficie; bornée en front au nord par la petite rivière Montréal, en profondeur par la propriété des héritiers ou représentants de Jacques Lebert, d'un côté à l'est par Vital Bourassa ou ses représentants, et de l'autre côté par la propriété d'un nommé Safferey—avec une maison à deux étages et autres bâtisses dessus construites.

2. Une autre terre située au même lieu, de la contenance de trois arpents et demi de front sur vingt-quatre arpents de profondeur, bornée en front par la petite rivière Montréal, en profondeur par Etienne Louprét ou son représentant, d'un côté par William Higgins, et de l'autre côté par Benjamin Stephenson—sans bâtisses.

DAME MARIE DEJADON *et vir.*, Defendants.

1. A farm situate in the parish of Saint Valentin, county of Saint Johns, in the district of Iberville, containing seventy arpents in superficies, more or less; joining at the east end the river Richelieu, at the west end the farm hereinafter described, on the south side David Roy or representatives, and on the north side the road of the first Grand'line and François Pinsonneault—with a house, barn and other buildings thereon erected.

2. A farm situate in the said parish of Saint Valentin, containing two arpents in front by twenty arpents in depth, more or less; joining in front the road of the first Grand'line, in depth the widow Juline Gagnon or representatives, on the west side David Hébert, and on the east side the farm hereinbefore described and the said David Roy, less and to be detached one undivided fifth of the said farm belonging to the minor Moïse Hébert. The aforesaid immovable belonging to the within named defendant according to title registered at Saint Johns, under number 2616 of the register B.

To be sold at the church door of the parish of Saint Valentin, on the TWELFTH day of JANUARY next, at ELEVEN of the clock in the forenoon. Said writ returnable on the fifteenth day of January next.

CHS. NOLIN,

Sheriff's Office, Sheriff.
Saint Johns, 29th August, 1876. 5194
[First published, 9th September, 1876.]

FIERI FACIAS.

Circuit Court—district of Iberville.

Saint Johns, to wit: } ALEXANDER JASON
No. 273. } A WIGHT, Plaintiff,
against CHARLES H. LAROCQUE, Defendant.

A lot of land situate in the parish of Saint George de Henryville, county and district of Iberville, being the Nos. one and two in the petit rang Saint Louis, in the seigniory of Sabrevois, being eight arpents in front by twenty arpents in depth; joining to the north Martin Campbell, on the other side Thomas Connolly, in front the road of said range, in rear to the lands of Trudeau, Gendreau, Gaboriau and others—with the buildings thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold at the parochial church door of the parish of Saint George de Henryville, on the TWENTY FOURTH day of NOVEMBER next, at ELEVEN of the clock in the forenoon. Said writ returnable on the first day of December next.

CHS. NOLIN,

Sheriff's Office, Sheriff.
Saint Johns, 19th July, 1876. 4204
[First published, 22nd July, 1876.]

FIERI FACIAS.

Superior Court—District of Iberville.

Saint Johns, to wit: } JAMES MACDONALD,
No. 138. } Plaintiff; vs. Dame
ANNAH PURCELL *et al.*, Defendants.

1. A farm situate in the parish of Saint Luc, seigniory of Laprairie, county of Saint Johns, in the district of Iberville, of an irregular form, containing one hundred and ninety three arpents in superficies; bounded in front north by the little river Montreal, in depth by the property of the heirs or representatives of Jacques Lebert, on one side to the east by Vital Bourassa or representatives, and on the other side by one named Safferey—with a two story house and other buildings thereon erected.

2. An other farm situate at the same place, containing three and a half of an arpents in front by twenty four arpents in depth; bounded in front by the little river Montreal, in depth by Etienne Louprét or representatives, on one side by William Higgins, and on the other side by Benjamin Stephenson—without buildings.

Pour être vendues les dites deux terres en un seul et même lot à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Luc, le CINQUIÈME jour d'OCTOBRE prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le trentième jour d'octobre prochain.

Bureau du Shérif, Shérif.
Saint-Jean, 31 mai 1876. 3359 3
[Première publication, 3 juin 1876.]

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—District d'Iberville.

Saint-Jean, à savoir: } HILAIRE PATENAUDE,
No. 182. } Demandeur; vs. CONS-
TANT CARTIER, Défendeur.

Une terre située en la paroisse de Sainte-Marguerite de Blairfindie, comté de Saint-Jean, dans le district d'Iberville, de la contenance de quatre arpents de front sur vingt arpents de profondeur, plus ou moins, tenant devant au chemin public de la première grande ligne, en profondeur au terrain de Joseph Lamoureux, du côté ouest au dit Joseph Lamoureux, et du côté est à Alexis Commette—avec une maison, une grange et autres bâtisses dessus construites.

Pour être vendue à la porte de l'église de la paroisse de Sainte-Marguerite de Blairfindie, le TRENTIÈME jour de NOVEMBRE prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-sixième jour de décembre prochain.

Bureau du Shérif, Shérif.
Saint-Jean, 21 juillet 1876. 4303 2
[Première publication, 29 juillet 1876.]

Ventes par le Shérif.—Joliette.

AVIS PURLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—District de Joliette.

Joliette, à savoir: } LOUIS POITRAS, Deman-
No. 844. } deur; vs JEAN-BAPTISTE
LEONARD, Défendeur.

La moitié indivise d'une terre à bois située en la paroisse de Saint-Roch de l'Achigan, contenant en totalité trois arpents de front sur douze arpents de profondeur, le tout plus ou moins; tenant par un bout aux terres de l'Épiphanie, à l'autre bout aux représentants de Joseph Beaudoin, d'un côté à Jacques Mongeau, et de l'autre côté à Arsène Piquette—sans bâtisses.

Pour être vendue à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Roch, dans le dit district de Joliette, MARDI, le DIXIÈME jour d'OCTOBRE prochain, à MIDI. Le dit bref rapportable le deuxième jour de novembre prochain.

Bureau du Shérif, Shérif.
Ville de Joliette, 2 juin 1876. 3415 3
[Première publication, 10 juin 1876.]

To be sold the said two farm into one and same lot at the church door of the parish of Saint Luc, on the FIFTH day of OCTOBER next, at ELEVEN of the clock in the forenoon. Said writ returnable on the thirtieth day of October next.

Sheriff's Office, Shérif.
Saint Johns, 31st May, 1876. 3360
[First published, 3rd June, 1876.]

FIERI FACIAS.

Superior Court—District of Iberville.

Saint Johns, to wit: } HILAIRE PATENAUDE,
No. 182. } Plaintiff; vs. CONS-
TANT CARTIER, Defendant.

A farm situate in the parish of Sainte Marguerite de Blairfindie, county of Saint Johns, in the district of Iberville, containing four arpents in front by twenty arpents in depth, more or less, joining in front the road of the first grand line, in depth the ground of Joseph Lamoureux, on the west side the said Joseph Lamoureux, and on the east side Alexis Commette—with a house, barn and other buildings thereon erected.

To be sold at the church door of the parish of Sainte Marguerite de Blairfindie, on the THIRTIETH day of NOVEMBER next, at ELEVEN of the clock in the forenoon. Said writ returnable on the twenty sixth day of December next.

Sheriff's Office, Shérif.
Saint Johns, 21st July, 1876. 4304
[First published, 29th July, 1876.]

Sheriff's Sales.—Joliette.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the un-dermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS.

Superior Court—District of Joliette.

Joliette, to wit: } LOUIS POITRAS, Plaintiff;
No. 844. } vs. JEAN BAPTISTE
LEONARD, Defendant.

The undivided half of a land situated in the parish of Saint Roch de l'Achigan, measuring in all three arpents in front by twelve arpents in depth, the whole more or less; bounded at one end by the lands of l'Épiphanie, at the other end by the heirs of Joseph Beaudoin, on one side by Jacques Mongeau, and on the other side by Arsène Piquette—without buildings.

To be sold at the church door of the parish of Saint Roch, in the said district of Joliette, on TUESDAY, the TENTH day of OCTOBER next, at NOON. The said writ returnable on the second day of November next.

Sheriff's Office, Shérif.
Town of Joliette, 2nd June, 1876. 3416
[First published, 10th June, 1876.]

Ventes par le Shérif—Montmagny.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour Supérieure.

District de Montmagny, } SUZANNE MAR-
No. 98. } COUX, veuve de
Pierre Grenier, en son vivant, cultivateur, de
la paroisse du Cap Saint-Ignace; contre GILBERT
CHENEL, cultivateur, du même lieu, savoir:

1. Une terre sise et située en la paroisse du Cap Saint-Ignace, en la quatrième concession du fleuve Saint-Laurent, contenant environ onze perches de large sur trente-six arpents de profondeur, le tout plus ou moins; bornée au nord au fronteau du troisième rang, au sud au bout de la dite profondeur, joignant d'un côté au nord-est à Frédéric Brie, et de l'autre côté au sud-ouest partie à Joachim Caouette et partie à Lambert Richard—avec ensemble les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

2. Un lot de terre situé au même lieu, même concession, contenant un arpent et demie de large sur cinq à six arpents de profondeur, le tout environ, plus ou moins; borné au nord au fronteau du troisième rang, au sud au nord de la Montagne, joignant d'un côté au nord-est à la terre premièrement désignée, et au sud-ouest à Lambert Richard.

3. Un lot de terre situé au même lieu, en la troisième concession du fleuve Saint-Laurent, contenant un arpent et demie de large sur deux arpents et deux perches de profondeur; borné au nord au premier rocher du troisième rang, au sud au fronteau du quatrième rang, joignant d'un côté au nord-est à Louis Bélanger, et de l'autre côté au sud-ouest à Lambert Richard—circonstances et dépendances.

Pour être vendus à la porte de l'église de la paroisse du Cap Saint-Ignace, JEUDI, le CINQUIÈME jour d'OCTOBRE prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le seizième jour d'octobre prochain.

Bureau du Shérif,
Montmagny, 29 mai 1876.
[Première publication, 3 juin 1876.]

J. D. LEPINE,

Shérif.
3305 3

Sheriff's Sales—Montmagny.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next proceeding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Superior Court.

District of Montmagny, } SUZANNE MAR-
to wit: No. 98. } COUX, widow of
Pierre Grenier, in his lifetime, farmer, of the parish
of Cap Saint-Ignace, against GILBERT CHENEL,
farmer, of the same place, to wit:

1. A land situate and being in the parish of Cap Saint-Ignace, in the fourth concession from the river Saint-Lawrence, measuring about eleven perches in length by thirty six arpents in depth, the whole more or less; bounded on the north by the front of the third range, on the south by the end of the said depth, on one side to the north east by Frederic Brie, and on the other side to the south west, partly by Joachim Caouette and partly by Lambert Richard—together with the buildings thereon erected, circumstances and dependencies.

2. A lot of land situate at the same place, same concession, measuring one arpent and a half in width by five or six arpents in depth, the whole thereabout more or less; bounded on the north by the front of the third range, on the south by the north of the Mountain, on one side to the north east by the land firstly described, and on the south west by Lambert Richard.

3. A lot of land situate at the same place, in the third concession from the river Saint-Lawrence, measuring one arpent and a half in width by two arpents and two perches in depth; bounded on the north by the first rock of the third range, on the south by the front of the fourth range, on one side to the north east by Louis Bélanger, and on the other side to the south west by Lambert Richard—circumstances and dependencies.

To be sold at the parochial church door of the parish of Cap Saint-Ignace, on THURSDAY the FIFTH day of OCTOBER next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the sixteenth day of October next.

Sheriff's Office,
Montmagny, 29th May, 1876.
[First published, 3rd June, 1876.]

J. D. LEPINE,

Sheriff.
3306

Ventes par le Shérif.—Montréal.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis, et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi; toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Ex-*

Sheriff's Sales.—Montreal.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law; all oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge* or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at

ponas, doivent être déposées au bureau du soussigné, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du bref.

FIERI FACIAS.
District de Montréal.

Montréal, à savoir : } **THE METROPOLITAN**
No. 1526. } **BANK**, Demanderesse ;
contre **LOUIS FORTIN et al.**, Défendeurs.

Comme appartenant au Révérend Pierre Larcel Lapiere, un des dits défendeurs.

Un emplacement situé dans la ville de Saint-Henri, étant ci-devant dans la paroisse de Montréal, étant le numéro sept et huit sur le plan figuratif de la propriété de Pierre Lemaire dit St. Germain, et connu comme étant le lot numéro quinze cent cinquante-deux (1552), des plan et livre de renvoi officiels de la municipalité de la paroisse de Montréal—avec les bâtisses sus-érigées.

Pour être vendu à mon bureau, dans la cité de Montréal, le DIXIEME jour de JANVIER prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le trentième jour de janvier prochain.

C. A. LEBLANC, Shérif.
Bureau du Shérif, Montréal, 5 septembre 1876. 5215
[Première publication, 9 septembre 1876.]

FIERI FACIAS.
District de Montréal.

Montréal, à savoir : } **LA COMPAGNIE DE**
No. 1947. } **DÉPOT ET DE PRÊT**
DU CANADA, Demanderesse ; contre **DAME**
SCHOLASTIQUE DESMARAIS ET VIR., Défendeurs.

Un lopin de terre situé dans le quartier Sainte-Anne, de la dite cité de Montréal, composé des numéros douze cent quatre-vingt dix-huit et douze cent quatre-vingt dix-neuf, des plan et livre de renvoi officiels, contenant deux cents pieds de largeur sur la rue Murray, sur la profondeur qui peut être trouvée depuis la dite rue jusqu'au numéro treize cent, appartenant à Jacob H. Joseph, par lequel il est borné en arrière, et contenant en superficie huit mille neuf cent quarante-neuf pieds; borné en front à la dite rue Murray, en arrière au dit numéro treize cent, d'un côté partie au numéro douze cent quatre-vingt seize, appartenant à Charles Larin et partie au numéro douze cent quatre-vingt dix-sept appartenant aux représentants de feu Louis Lenoir dit Rolland, et de l'autre côté au lot numéro treize cent treize, appartenant à William Walsh—avec deux maisons et une boutique de charron, sus-érigées.

Pour être vendu à mon bureau, dans la cité de Montréal, le DIXIEME jour de JANVIER prochain, à DIX heures ET DEMIE de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le trentième jour de janvier prochain.

C. A. LEBLANC, Shérif.
Bureau du Shérif, Montréal, 5 septembre 1876. 5219
[Première publication, 9 septembre 1876.]

FIERI FACIAS.
District de Montréal.

Montréal, à savoir : } **JOSEPH BOURDON**, De-
No. 601. } mandeur ; contre **LOUIS**
SENECAL, Défendeur.

Un lot de terre sis et situé au village de Boucherville, dans la paroisse de Boucherville, district de Montréal; borné en front par la rue du Lac, contenant cinquante-huit pieds de front par cent quatre pieds de profondeur, formant un total en superficie de six mille trente-deux pieds—avec une maison en bois lambrissée en briques et autres bâtisses dessus érigées. Le dit lot de terre étant le numéro trente-quatre du plan et livre de renvoi

his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the writ.

FIERI FACIAS.
District of Montreal.

Montreal, to wit: } **THE METROPOLITAN**
No. 1526. } **BANK**, Plaintiff; against
LOUIS FORTIN et al., Defendants.

As belonging to the Reverend Pierre Larcel Lapiere, one of the said defendants.

A lot of ground or emplacement situate in the town of Saint Henri, being formerly in the parish of Montreal, being number seven and eight on the figurative plan of the property of Pierre Lemaire dit St. Germain, and known as lot number fifteen hundred and fifty two (1552), of the official plan and book of reference of the municipality of the parish of Montreal—with the buildings thereon erected.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the TENTH day of JANUARY next, at the hour of ELEVEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the thirtieth day of January next.

C. A. LEBLANC, Sheriff.
Sheriff's Office, Montreal, 5th September, 1876. 5216
[First published, 9th September, 1876.]

FIERI FACIAS.
District of Montreal.

Montreal, to wit: } **THE TRUST AND LOAN**
No. 1947. } **COMPANY OF CA-**
NADA, Plaintiff; against **DAME SCHOLASTI-**
QUE DESMARAIS ET VIR., Defendants.

A lot of land situate in the Sainte Ann's ward, of the said city of Montreal, composed of numbers twelve hundred and ninety eight and twelve hundred and ninety nine, of the official plan and book of reference, containing two hundred feet in width on Murray street, by the depth which may be found from said street to number thirteen hundred, belonging to Jacob H. Joseph, by which it is bounded in rear, and containing in superficies eight thousand nine hundred and forty nine feet; bounded in front by Murray street aforesaid, in rear by said number thirteen hundred, on one side partly by number twelve hundred and ninety six, belonging to Charles Larin and partly by number twelve hundred and ninety seven, belonging to the representatives of the late Louis Lenoir dit Rolland, and on the other side by lot number thirteen hundred and thirteen, belonging to William Walsh—with two houses and a carriage factory thereon erected.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the TENTH day of JANUARY next, at the hour of HALF PAST TEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the thirtieth day of January next.

C. A. LEBLANC, Sheriff.
Sheriff's Office, Montreal, 5th September, 1876. 5220
[First published, 9th September, 1876.]

FIERI FACIAS.
District of Montreal.

Montreal, to wit: } **JOSEPH BOURDON**, Plain-
No. 601. } tiff; against **LOUIS SENE-**
CAL, Defendant.

A lot of land situate and being in the village of Boucherville, in the parish of Boucherville, district of Montreal; bounded in front by the street called rue du Lac, measuring fifty eight feet in front by one hundred and four feet in depth, forming a total superficial extent of six thousand and thirty two feet—with a wooden house faced with brick and outbuildings thereon erected. Said lot of land being number thirty four on the official plan and

officiels, du dit village faits pour les fins d'enregistrement.

Pour être vendu à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Boucherville, le DIXIEME jour de JANVIER prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le trentième jour de janvier prochain.

C. A. LEBLANC,
Bureau du Shérif, Shérif.
Montréal, 5 septembre 1876. 5221
[Première publication, 9 septembre 1876.]

FIERI FACIAS.

District de Montréal.

Montréal, à savoir : } A COMPAGNIE DE DÉ-
No. 1181. } POT ET DE PRÊT DU
CANADA ; contre CHARLES D. EDWARDS *et*
al., Défendeurs.

Un lopin de terre situé dans le quartier Saint-Antoine, de la cité de Montréal, étant le numéro neuf cent deux des plan et livre de renvoi officiels, contenant cent neuf pieds et neuf pouces de largeur sur une profondeur de cent quarante-huit pieds et un pouce dans la ligne nord-est, et cent quarante sept pieds et dix pouces dans la ligne sud-ouest, mesure anglaise ; borné en front à la rue Saint-Joseph, en arrière pour une petite partie, par le numéro neuf cent appartenant à Charles Wilson, et pour la plus grande partie par le numéro neuf cent un, appartenant à John et Thomas Caverhill, du côté nord-est par la ruelle de Saint-Michel, et du côté sud-ouest par le numéro huit cent quatre vingt dix-sept, appartenant à Walter Benny—avec une bâtisse en pierre et une maison en bois sus-érigées.

Pour être vendu à mon bureau, dans la cité de Montréal, le DIXIEME jour de JANVIER prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le trentième jour de janvier prochain.

C. A. LEBLANC,
Bureau du Shérif, Shérif.
Montréal, 5 septembre 1876. 5217
[Première publication, 9 septembre 1876.]

FIERI FACIAS.

Cour de Circuit pour le District de Montréal.

Montréal, à savoir : } OLIVIER FAUCHER,
No. 7039. } père, *et al.*, Deman-
deurs ; contre DAVID ROBERT, Défendeur.

La moitié indivise d'un lot de terre et dépendances sises et situées en la ville Saint-Henri, comté d'Hochelaga, district de Montréal, faisant ci-devant partie de la paroisse de Montréal, de la contenance de quarante pieds et six pouces de largeur sur soixante et un pieds de profondeur, dans la ligne ouest, et soixante et treize pieds dans la ligne est, le tout plus ou moins ; borné en front par la rue Saint-Joseph, en arrière par le chemin de fer le Grand Tronc, d'un côté par Amable de Varennes, et d'autre côté par Joseph Barolette ; le dit lot de terre étant le numéro mille vingt-quatre (1024), du plan et livre de renvoi officiels de la dite paroisse de Montréal—avec une maison en bois à deux étages, lambrissée en briques, et autres bâtisses dessus érigées.

Pour être vendue en mon bureau en la cité de Montréal, le QUATRIEME jour d'OCTOBRE prochain, à DIX heures et DEMIE de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le trentième jour d'octobre prochain.

C. A. LEBLANC,
Bureau du Shérif, Shérif.
Montréal, 31 mai 1876. 3361 3
[Première publication, 3 juin 1876.]

FIERI FACIAS.

District de Montréal.

Montréal, à savoir : } LOUIS BOURGOUIN *et*
No. 1100. } *al.*, Demandeurs ; contre
FRANÇOIS MARTIN *et al.*, Défendeurs.

Comme appartenant à Pierre Laberge, un des dits défendeurs, l'immeuble suivant, savoir :

book of reference for the said village, prepared for registration purposes.

To be sold at the parochial church door of the parish of Boucherville, on the TENTH day of JANUARY next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the thirtieth day of January next.

C. A. LEBLANC,
Sheriff's Office, Sheriff.
Montreal, 5th September, 1876. 5222
[First published, 9th September, 1876.]

FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montreal, to wit : } THE TRUST AND LOAN
No. 1181. } COMPANY OF CANADA,
Plaintiff ; against CHARLES D. EDWARDS *et al.*
Defendants.

A lot of land situate in the Saint Antoine ward, of the city of Montreal, being number nine hundred and two of the official plan and book of reference, containing one hundred and nine feet and nine inches in width by a depth of one hundred and forty eight feet and one inch on the north east line, and one hundred and forty seven feet and ten inches on the south west line, english measure ; bounded in front by Saint Joseph street, in rear for a small portion by number nine hundred belonging to Charles Wilson, and for the greater part by number nine hundred and one, belonging to John and Thomas Caverhill, on the north east side by Saint Michael's lane, and on the south west side by number eight hundred and ninety seven, belonging to Walter Benny—with a stone building and a wooden house thereon erected.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the TENTH day of JANUARY next, at the hour of TEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the thirtieth day of January next.

C. A. LEBLANC,
Sheriff's Office, Sheriff.
Montreal, 5th September, 1876. 5218
[First published, 9th September, 1876.]

FIERI FACIAS.

From the Circuit Court for the district of Montreal.

Montreal, to wit : } OLIVIER FAUCHER, se-
No. 7039. } nior, *et al.*, Plaintiffs ;
against DAVID ROBERT, Defendant.

The undivided half of a lot of land and dependencies situate in the town of Saint Henri, county of Hochelaga, district of Montreal, heretofore forming part of the parish of Montreal, measuring forty feet six inches in width by sixty one feet in depth, on the western alignment, and seventy three feet on the eastern alignment, the whole, more or less ; bounded in front by Saint Joseph street, in rear by the Grand Trunk Railway, on one side by Amable de Varennes, and on the other side by Joseph Barolette, said lot of land being number one thousand and twenty four (1024), on the official plan and book of reference for the said parish of Montreal—with a two storey wooden house faced with brick, and outbuildings thereon erected.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the FOURTH day of OCTOBER next, at HALF-PAST TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the thirtieth day of October next.

C. A. LEBLANC,
Sheriff's Office, Sheriff.
Montreal, 31st May, 1876. 3362
[First published, 3rd June, 1876.]

FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montreal, to wit : } LOUIS BOURGOUIN *et al.*,
No. 1100. } Plaintiffs ; against FRAN-
ÇOIS MARTIN *et al.*, Defendant.

As belonging to Pierre Laberge, one of the said defendants, the following immovable property, to wit :

Un lot de terre ou emplacement sis et situé à la côte Saint-Paul, dans la paroisse de Saint-Paul, faisant ci-devant partie de la paroisse de Montréal, contenant cinquante-deux pieds et demi de front par cent trente et un pieds et demi de profondeur, mesure anglaise, et plus ou moins, et faisant partie de deux lots officiels de la municipalité de la paroisse de Montréal, connu aux plan et livres de renvoi officiel de la dite municipalité, sous le numéro quatre mille cent cinquante-trois et quatre mille cent cinquante quatre (4153 et 4154), contenant sur le dit lot quatre mille cent cinquante-trois (4153), dix sept pieds et demi de front par la dite profondeur, et sur le dit lot numéro quatre mille cent cinquante-quatre (4154), trente-cinq pieds de front par la dite profondeur; borné en front par la rue Brunet, en arrière par partie du lot numéro quatre mille cent soixante et cinq (4165), et partie par le numéro quatre mille cent soixante et six (4166), appartenant à Messieurs Brunet *et al.*, d'un côté par le residu du lot numéro quatre mille cent cinquante-trois (4153), appartenant à François Martin, et de l'autre côté par le residu du lot numéro quatre mille cent cinquante-quatre (4154), appartenant aux dits MM. Brunet *et al.*—avec une maison en bois à deux étages, le pignon du côté nord de la dite maison, ainsi que la cheminée sont mitoyens.

Comme appartenant à François Martin, l'autre défendeur, l'immeuble suivant, savoir :

Un lot de terre ou emplacement sis et situé à la Côte Saint-Paul, dans la paroisse de Saint-Paul, faisant ci-devant partie de la paroisse de Montréal, contenant cinquante-deux pieds et demi de front par cent trente et un pieds et six pouces de profondeur, mesure anglaise, plus ou moins, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels de la municipalité de la paroisse de Montréal, comme partie du lot numéro quatre mille cent cinquante-trois; borné en front par la rue Brunet, en arrière par partie du lot numéro quatre mille cent soixante et six, appartenant à MM. Brunet *et al.*, d'un côté par la residu du lot numéro quatre mille cent cinquante-trois, appartenant à Pierre Laberge, et de l'autre côté par les lots numéros quatre mille cent cinquante-quatre, quatre mille cent cinquante et un, et partie du lot numéro quatre mille cent cinquante-deux des dits plan et livre de renvoi officiels—avec une maison en bois à deux étages et autres bâtisses dessus construites, le pignon du côté sud de la dite maison ainsi que la cheminée sont mitoyens.

Pour être vendus en mon bureau, en la cité de Montréal, le VINGT-TROISIEME jour de NOVEMBRE prochain, à DIX heures ET DEMIE de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingtième jour de décembre prochain.

C. A. LEBLANC,

Bureau du Shérif,
Montréal, 19 juillet 1876.
[Première publication, 22 juillet 1876.]

Shérif.
4207 2

FIERI FACIAS.

Du district de Montréal.

Montréal, à savoir : } **RÉNE AUGUSTE RI-**
No. 1193. } **CHARD HUBERT,** De-
mandeur; contre **FREDERICK LEFEBVRE,** Dé-
fendeur.

Un lot de terre ou emplacement sis et situé en la côte Saint Paul, en la paroisse Saint-Paul, faisant ci-devant partie de la paroisse de Montréal, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels pour la paroisse de Montréal, sous le numéro trois mille cinq cent quatre-vingt dix-huit (3598), mesurant quarante-cinq pieds de front par cent quatre-vingt pieds de profondeur, le tout plus ou moins, sans garantie de mesure précise; tenant en front au chemin de la côte Saint-Paul—avec une maison en bois, hangard et autres bâtisses dessus construites.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de

A lot of land or emplacement situate in the Côte Saint Paul, in the parish of Saint Paul, forming heretofore part of the parish of Montréal, measuring fifty two and a half feet in front by one hundred and thirty one and a half feet in depth, english measure, and more or less, and forming part of the two official lots of the municipality of the parish of Montréal, known on the official plan and book of reference for the said municipality, as number four thousand one hundred and fifty three and four thousand one hundred and fifty four (4153, and 4154), measuring on the said lot four thousand one hundred and fifty three (4153), seventeen and a half feet in front by the said depth, and on number four thousand one hundred and fifty four (4154), thirty five feet in front by the said depth; bounded in front by Brunet street, in rear by part of lot number four thousand one hundred and sixty five (4165) and partly by lot number four thousand one hundred and sixty six (4166), belonging to Messrs. Brunet *et al.*, on one side by the residu of lot number four thousand one hundred and fifty three (4153), belonging to François Martin, and on the other side by the residu of lot number four thousand one hundred and fifty four (4154), belonging to the said Messrs. Brunet *et al.*—with a two story wooden house, of which the gable on the north side and the chimney are common *mitoyens*.

As belonging to the said François Martin, the other defendant, the following immovable property, to wit :

A lot of land situate in the Côte Saint Paul, in the parish of Saint Paul, heretofore forming part of the parish of Montréal, measuring fifty two and a half feet in front by one hundred and thirty one feet six inches in depth, more or less, english measure, known and described on the official plan and book of reference for the municipality of the parish of Montréal, as part of lot number four thousand one hundred and fifty three; bounded in front by Brunet street, in rear by part of lot number four thousand one hundred and sixty six, belonging to Messrs. Brunet *et al.*, on one side by the residu of lot number four thousand one hundred and fifty three, belonging to Pierre Laberge, and on the other side by lots numbers four thousand one hundred and fifty four, four thousand one hundred and fifty one, and part of number four thousand one hundred and fifty two on the said official plan and book of reference—with a two storey wooden house and outbuildings thereon erected, the gable on the south side of the said house and also the chimney being common *mitoyens*.

To be sold at my office, in the city of Montréal, on the TWENTY THIRD day of NOVEMBER next, at HALF PAST TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the twentieth day of December next.

C. A. LEBLANC,

Sheriff's Office,
Montreal, 19th July, 1876.
[First published, 22nd July, 1876.]

Sheriff.
4208

FIERI FACIAS.

From the district of Montréal.

Montreal, to wit : } **RÉNE AUGUSTE RI-**
No. 1193. } **CHARD HUBERT,** Plain-
tiff; against **FREDERICK LEFEBVRE,** Defen-
dant.

A lot of land situate and being in the côte Saint Paul, in the parish of Saint Paul, forming heretofore part of the parish of Montréal, known and described on the official plan and book of reference for the parish of Montréal, as number three thousand five hundred and ninety eight (3598), measuring forty five feet in front by one hundred and eighty feet in depth, the whole more or less, without warranty as to precise measurement; bounded in front by the côte Saint Paul road—with a wooden house, hangard and outbuildings thereon erected.

To be sold at my office, in the city of Montréal,

Montréal, le VINGT-QUATRIEME jour de NOVEMBRE prochain, à DIX heures ET DEMIE de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-huitième jour de novembre prochain.

C. A. LEBLANC, Shérif.
Bureau du Shérif, Montréal, 19 juillet 1876. 4205 2
[Première publication, 22 juillet 1876.]

FIERI FACIAS.
District de Montréal.

Montréal, à savoir : } JOSEPH N. DUPUIS, De-
No. 1157. } mandeur ; contre DAME
EXZERINE RIOPELLE *et vir*, Défendeur.

1. Un lot de terre ou emplacement situé sur la rue Durham, en la cité de Montréal, dans le district de Montréal, contenant sept pieds de front sur quatre-vingt-six pieds de profondeur sur la partie nord-ouest du numéro cent dix-huit de la subdivision du numéro onze cent un, et treize pieds de front sur quatre-vingt-six pieds de profondeur sur la partie sud-ouest du numéro cent dix-neuf de la subdivision du numéro onze cent un, des plan et livre de renvoi officiels de la dite cité de Montréal, quartier Sainte-Marie—avec une maison en bois lambrissée en briques sus-érigée.

2. Un autre lot de terre ou emplacement situé au même lieu, contenant vingt pieds de front sur quatre-vingt-six pieds de profondeur, formant le centre du dit numéro cent dix-huit de la dite subdivision du dit numéro onze cent un des dits plan et livre de renvoi officiels de la dite cité de Montréal, quartier Sainte-Marie—avec une maison en bois lambrissée en briques sus-érigée.

Pour être vendus en mon bureau, en la cité de Montréal, le PREMIER jour de DECEMBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le quatorzième jour de décembre prochain.

C. A. LEBLANC, Shérif.
Bureau du Shérif, Montréal, 28 juillet 1876. 4309 2
[Première publication, 29 juillet 1876.]

FIERI FACIAS.
District de Montréal.

Montréal, à savoir : } THE SCOTTISH AMERI-
No. 2251. } CAN INVESTMENT
COMPANY, en commandite d'Edinburgh, Deman-
deresse ; contre DAME ADELINE THURBER
et al., Défendeurs.

Comme appartenant à Dame Adeline Thurber :
Six douzièmes indivis, et à Henri Ernest Méthot, Eleus Méthot, Adeline Josephine Méthot et Homer Méthot, chacun un douzième indivis dans l'immeuble suivant, savoir :

Un lot de terre sis et situé dans la paroisse de Saint-Henri, faisant ci-devant partie de la paroisse de Montréal, portant le numéro mille seize, aux plan et livre de renvoi officiels faits pour les fins d'enregistrement de la paroisse de Montréal, village Saint-Henri, tenant en front à la rue Saint-Joseph—ayant une maison à quatre côtés et autres bâtiments dessus construits.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Montréal, le TRENTIEME jour de NOVEMBRE prochain, à DIX heures et DEMIE de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le cinquième jour de décembre prochain.

C. A. LEBLANC, Shérif.
Bureau du Shérif, Montréal, 25 juillet 1876. 4307 2
[Première publication, 29 juillet, 1876.]

FIERI FACIAS
Cour de Circuit—District de Montréal.

Montréal, à savoir : } JAMES THOMSON *et al.*,
No. 12,247. } Demandeurs ; contre
ISAIE GIBEAU, Défendeur, à savoir :

Un lot de terre sis et situé dans le village et paroisse de Lachine, district de Montréal, de la contenance de soixante et trois pieds de front sur

on the TWENTY FOURTH day of NOVEMBER next, at the hour of HALF PAST TEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable the twenty eighth day of November next.

C. A. LEBLANC, Sheriff.
Sheriff's Office, Montreal, 19th July, 1876. 4206
[First published, 22nd July, 1876.]

FIERI FACIAS.
District of Montreal.

Montreal, to wit : } JOSEPH N. DUPUIS, Plain-
No. 1157. } tiff ; against DAME EX-
ZERINE RIOPELLE *et vir*, Defendant.

1. A lot of land or emplacement situate on Durham street, in the city of Montreal, in the district of Montreal, containing seven feet in front by eighty six feet in depth on the north west part of number one hundred and eighteen of the subdivision of number eleven hundred and one, and thirteen feet in front by eighty six feet in depth on the south western part of number one hundred and nineteen of the said subdivision of number eleven hundred and one, on the official plan and book of reference for the said city of Montreal, Saint Mary's ward—with a wooden house faced with brick thereon erected.

2. Another lot of land situate at the same place, measuring twenty feet in front by eighty six feet in depth, forming the centre of the said number one hundred and eighteen of the said subdivision of the said number eleven hundred and one of the said official plan and book of reference of the said city of Montreal, Saint Mary's ward—with a wooden house faced with brick thereon erected.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the FIRST day of DECEMBER next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the fourteenth day of December next.

C. A. LEBLANC, Sheriff.
Sheriff's Office, Montreal, 28th July, 1876. 4310
[First published, 29th July, 1876.]

FIERI FACIAS.
District of Montreal.

Montreal, to wit : } THE SCOTTISH AMERI-
No. 2251. } CAN INVESTMENT
COMPANY, limited, of Edinburgh, Plaintiff ;
against DAME ADELINE THURBER *et al.*, De-
fendants.

As belonging to Dame Adeline Thurber :
Six undivided twelfths, and to Henri Ernest Methot, Eleus Methot, Adeline Josephine Methot, and Homer Methot, to each one undivided twelfth in the following immovable property, to wit :

A lot of land situate and being in the parish of Saint Henri, heretofore forming part of the parish of Montreal, being number one thousand and sixteen on the official plan and book of reference made for registration purposes of the parish of Montreal, village of Saint Henri ; bounded in front by Saint Joseph street—with a house divided into four lodgings, and outbuildings thereon erected.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the THIRTIETH day of NOVEMBER next, at the hour of HALF PAST TEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable the fifth day of December next.

C. A. LEBLANC, Sheriff.
Sheriff's Office, Montreal, 25th July, 1876. 4308
[First published, 29th July, 1876.]

FIERI FACIAS.
Circuit Court—District of Montreal.

Montreal, to wit : } JAMES THOMSON *et al.*,
No. 12,247. } Plaintiffs ; against ISAIE
GIBEAU, Defendant, to wit :

A lot of land situate and being in the village and parish of Lachine, district of Montreal, measuring sixty three feet in front by sixty four feet

soixante et quatre pieds et demie de profondeur, plus ou moins, et sans garantie de mesure précise; et tel que contenu dans les bornes suivantes, savoir: bornée en front par la rue Saint-Charles, en arrière par Thomas Dawes, d'un côté par Placide Douillette, et de l'autre côté par Hormidas Deslauriers—avec deux maisons en bois, dont l'une lambrissée en briques et autres bâtisses dessus construites.

Pour être vendu à la porte de l'église paroissiale de Lachine, le QUATRIÈME jour d'OCTOBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le trente et unième jour d'octobre prochain.

Bureau du Shérif, Montréal, 30 mai 1876. [Première publication, 3 juin 1876.]

C. A. LEBLANC,

Shérif.
3315 3

FIERI FACIAS

District de Montréal.

Montréal, à savoir: } **B** ENJAMIN SHEDLER, No. 905. } Demandeur; contre TANCREDE BOUCHER DE GROSOIS, Défendeur.

1. Un emplacement sis et situé en la ville de Longueuil, dans le district de Montréal, connue et désigné sous le numéro quarante-quatre (44), du plan et livre de renvoi officiels du village de Longueuil—avec une maison en brique et autres bâtisses dessus construites.

2. Un emplacement sis et situé dans la paroisse de Longueuil, dit district, dans la municipalité de Saint-Lambert, connu et désigné sous le numéro quarante-cinq, de la subdivision du numéro deux cent cinquante-cinq du plan et livre de renvoi officiel de la paroisse de Longueuil—avec une maison en brique et autres bâtisses dessus construites.

Pour être vendus à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Longueuil, le QUATRIÈME jour d'OCTOBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le dix-septième jour d'octobre prochain.

Bureau du Shérif, Montréal, 30 mai 1876. [Première publication, 3 juin 1876.]

C. A. LEBLANC,

Shérif.
3313 3

FIERI FACIAS

District de Montréal.

Montréal, à savoir: } **L** A SOCIÉTÉ DE CONS- No. 1340. } TRUCTION MUTUELLE DES ARTISANS, Demanderesse; contre JOSEPH LUSSIER, fils, Défendeur.

Un lot de terre, sise et situé en la ville Saint-Henri, faisant ci-devant partie de la paroisse de Montréal, comté d'Hochelaga, de la contenance de trente pieds de large sur une profondeur de quatre-vingt-dix pieds le tout plus ou moins, mesure anglaise, distraint et faisant partie du lot de terre connu et désigné sous le numéro mille sept cent soixante et quatorze (1774), du plan et du livre de renvoi officiel de la municipalité de la dite paroisse de Montréal; le dit emplacement est situé à une distance de trente pieds, mesure anglaise, de la ligne latérale nord-ouest du numéro mille sept cent soixante et dix-neuf (1779), du côté nord-ouest par une partie du lot numéro mille sept cent soixante et quatorze (1774), du côté sud-est par une partie du dit lot dix-sept cent soixante et quatorze (1774)—avec une maison en bois et autres bâtisses dessus érigées.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Montréal, le QUATRIÈME jour d'OCTOBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-cinquième jour d'octobre prochain.

Bureau du Shérif, Montréal, 30 mai 1876. [Première publication, 3 juin 1876.]

C. A. LEBLANC,

Shérif.
3311 3

and a half in depth, more or less, and without warranty as to precise measurement; and such as comprised within the following limits, to wit: bounded in front by Saint Charles street, in rear by Thomas Dawes, on one side by Placide Douillette, and on the other side by Hormidas Deslauriers,—with two wooden houses, one faced with brick, and outbuildings thereon erected.

To be sold at the parochial church door of the parish of Lachine, on the FOURTH day of OCTOBER next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the thirty first day of October next.

Sheriff's Office, Montréal, 30th May, 1876. [First published, 3rd June, 1876.]

C. A. LEBLANC,

Sheriff.
3316

FIERI FACIAS

District of Montreal.

Montreal, to wit: } **B** ENJAMIN SHEDLER, No. 905. } Plaintiff; against TANCREDE BOUCHER DE GROSOIS, Defendant.

1. An emplacement situate and being in the town of Longueuil, in the district of Montreal, known and described as number forty four (44), on the official plan and book of reference for the village of Longueuil—with a brick house and outbuildings thereon erected.

2. An emplacement situate and being in the parish of Longueuil, district aforesaid, in the municipality of Saint Lambert, known and described as number fifty five of the subdivision of number two hundred and fifty five of the plan and book of reference for the parish of Longueuil—with a brick house and outbuildings thereon erected.

To be sold at the parochial church door of the parish of Longueuil, on the FOURTH day of OCTOBER next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the seventeenth day of October next.

Sheriff's Office, Montréal, 30th May, 1876. [First published, 3rd June, 1876.]

C. A. LEBLANC,

Sheriff.
3314

FIERI FACIAS

District of Montreal.

Montreal, to wit: } **L** A SOCIÉTÉ DE CONS- No. 1340. } TRUCTION MUTUELLE DES ARTISANS, Plaintiff; against JOSEPH LUSSIER, junior, Defendant.

A lot of land situate and being in the town of Saint Henri, heretofore forming part of the parish of Montreal, county of Hochelaga, measuring thirty feet in width by a depth of ninety feet, the whole more or less, english measure, forming part of the lot of land known and described as number seventeen hundred and seventy four (1774), on the plan and book of official reference for the municipality of the said parish of Montreal; said emplacement being situate at a distance of thirty feet, english measure, from the north west side line of number seventeen hundred and seventy five (1775), and bounded as follows: in front by Sainte Marguerite street, in rear by part of number one thousand seven hundred and seventy nine (1779), on the north west side by a part of lot number one thousand seven hundred and seventy four (1774), on the south east side by a part of said lot number one thousand seven hundred and seventy four (1774)—with a wooden house and outbuildings thereon erected.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the FOURTH day of OCTOBER next, at the hour of TEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the twenty fifth day of October next.

Sheriff's Office, Montréal, 30th May, 1876. [First published, 3rd June, 1876.]

C. A. LEBLANC,

Sheriff.
3312

Ventes par le Shérif.—Outaouais.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—Montréal.

Province de Québec, } **A**NDRE LAPIERRE, de
District d'Outaouais. } la cité et du district de
No. 1902. } Montréal, ci-devant marchand de souliers et de bottes, et maintenant bourgeois, Demandeur; contre les terres et tenements de BENONI ALLARD, marchand de souliers et de bottes, de la ville de Hull, dans le district d'Outaouais, Défendeur, et Messieurs Trudel, Taillon et Vanasse, de Montréal, avocats sur distraction de frais, savoir :

Un lot sis et situé dans la cité de Hull, ci-devant connue étant le village de Hull, contenant quatre-vingt dix-neuf pieds de front sur soixante et six pieds de profondeur; borné en devant par la rue Albert, en arrière en partie par Joseph Grondin, et en partie par un certain nommé Bergeron, d'un côté par Alexandre Vachon, et de l'autre côté par deux parties non connues—avec deux maisons en bois à deux étages, l'une d'elles en partie revêtue de briques, et autres bâtisses dessus érigées.

Pour être vendu au bureau du registrateur, dans la cité de Hull, le DIX-HUITIÈME jour de JANVIER prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref supportable le deuxième jour de février 1877.

LOUIS M. COUTLEE,

Bureau du Shérif, Shérif.
Aylmer, 5 septembre 1876. 5255
[Première publication, 9 septembre 1876.]

FIERI FACIAS DE BONIS ET TERRIS.

Superior Court—Montréal.

Province of Quebec, } **A**NDREW MAIN, of
District of Ottawa. } Ottawa, in the pro-
No. 358. } vince of Ontario, formerly called Bytown, merchant, Plaintiff; against the lands and tenements of JOSHUA R. WRIGHT and ALONZO WRIGHT, both of Hull, in the district of Ottawa, (formerly district of Montreal), traders, Defendants, to wit :

Les deux tiers indivis de la propriété sous-mentionnée comme appartenant à Alonzo Wright, l'un des susdits défendeurs, à savoir :

Les deux tiers indivis des propriétés qui suivent : lot numéro trois dans le huitième rang du canton de Hull, dans les comté et district d'Outaouais, contenant deux cents acres de terre; lot numéro cinq dans le huitième rang du dit canton de Hull, contenant deux cents acres de terre; le lot numéro six dans le huitième rang du dit canton de Hull, contenant quatre-vingts acres de terre; lot numéro quatre dans le septième rang du dit canton de Hull, contenant cent quatre-vingt-quatre acres de terre; lot numéro cinq dans le septième rang du dit canton de Hull, contenant cent cinquante acres de terre; lot numéro six dans le septième rang du canton de Hull, contenant cinquante acres de terre; lot numéro qua-

Sheriff's Sales.—Ottawa.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, or other oppositions to the sale, except in cases of Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS.

Superior Court—Montréal.

Province of Quebec, } **A**NDRE LAPIERRE, of
District of Ottawa. } the city and district of
No. 1902. } Montréal, formerly boots and shoes merchant, and actually *bourgeois*, Plaintiff; against the lands and tenements of BENONI ALLARD, shoes and boots merchant, of the town of Hull, in the district of Ottawa, Defendant, and Messieurs Trudel, Taillon and Vanasse, of Montréal, advocates *sur distraction de frais*, to wit :

A lot lying and situate in the city of Hull, formerly known as the village of Hull, containing ninety nine feet in front by sixty six feet in depth; bounded in front by Albert street, in rear partly by Joseph Grondin, and partly by one Bergeron, on one side by Alexandre Vachon, and on the other side by unknown parties—with two wooden two storey houses, one of which is partly faced with brick, and other buildings thereon erected.

To be sold at the office of the registrar in the city of Hull, on the EIGHTEENTH day of JANUARY next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable the second day of February, 1877.

LOUIS M. COUTLÉE,

Sheriff's Office, Shérif.
Aylmer, 5th September, 1876. 5256
[First published, 9th September, 1876.]

FIERI FACIAS DE BONIS ET TERRIS.

Cour Supérieure—Montréal.

Province of Quebec, } **A**NDREW MAIN, d'Ot-
District d'Outaouais. } tawa, dans la province
No. 358. } d'Ontario, ci-devant appelée Bytown, marchand, Demandeur; contre les terres et tenements de JOSHUA R. WRIGHT et d'ALONZO WRIGHT, tous deux de Hull, dans le district d'Outaouais, (ci-devant district de Montréal), commerçants, Défendeurs, à savoir :

The undivided two thirds of the undermentioned property as belonging to Alonzo Wright, one of the above named defendants, to wit :

Two undivided thirds of the following properties; lot number three in the eighth range of the township of Hull, in the county and district of Ottawa, containing two hundred acres of land; lot number five in the eighth range of said township of Hull, containing two hundred acres of land; lot number six in the eighth range of the said township of Hull, containing eighty acres of land; lot number four in the seventh range of the said township of Hull, containing one hundred and eighty four acres of land; lot number five in the seventh range of the township of Hull, containing one hundred and fifty acres of land; lot number six in the seventh range of the township of Hull, containing fifty acres of land; lot number four in

rue Pond, dans le dit village d'Aylmer ; les lots numéros un, deux, trois, quatre, cinq, six et sept sur le côté sud de la rue Pond, dans le dit village d'Aylmer ; les lots numéros un, deux, trois, quatre, cinq, six et sept du côté nord de la rue Thomas, dans le dit village d'Aylmer ; les lots numéros six et sept du côté sud de la rue Charles, dans le dit village d'Aylmer ; et une portion du lot numéro vingt dans le second rang du dit canton de Hull, adjoignant la propriété Symmes.

Pour être vendus les lots et parcelle de terre appartenant à Alonzo Wright, au bureau du registraire pour le comté d'Outaouais, dans la cité de Hull, le DIX-SEPTIEME jour d'OCTOBRE prochain, à ONZE heures de l'avant-midi ; et les lots appartenant à Joshua Ricker Wright, au bureau du shérif, dans le palais de justice, dans le village d'Aylmer, le DIX-HUITIEME jour d'OCTOBRE prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le dix-huitième jour d'octobre prochain 1876.

LOUIS M. COUTLÉE,

Bureau du Shérif, Shérif.
Aylmer, 5 juin 1876. 3421 3
[Première publication, 10 juin 1876.]

FIERI FACIAS DE BONIS ET TERRIS.

Cour Supérieure—Aylmer.

Province de Québec, } JOHN CUNNINGHAM,
District d'Outaouais, } de la ville de Pem-
à savoir : No. 553. } broke, dans la province
d'Ontario, commerçant, Demandeur ; contre les
terres et tenements de WILLIAM SARFIELD,
du canton de l'Isle-des-Allumettes, dans le comté
de Pontiac et district d'Outaouais, cordonnier,
Défendeur ; et Flemming Church & Kenny, de-
mandeur sur distraction de frais, à savoir :

Un morceau ou parcelle de terre connu comme étant le lot numéro trente-sept dans le second rang du canton de l'Isle-des-Allumettes, dans la municipalité du village du Chapeau, dans le comté de Pontiac, contenant un cinquième d'acre, plus ou moins—avec une maison et une boutique dessus érigées ; borné comme suit : au sud par la rue Principale (Main), à l'est par la propriété de P. G. Ledan, à l'ouest par la propriété de Daniel Galligan, et au nord par une partie du dit lot numéro trente-sept.

Pour être vendu au bureau du registraire pour le comté de Pontiac, dans le village de Bryson, dans le district d'Outaouais, le VINGT-QUATRIEME jour d'OCTOBRE prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le sixième jour de novembre 1876.

LOUIS M. COUTLÉE,

Bureau du Shérif, Shérif
Aylmer, 24 juin 1876. 3423 3
[Première publication, 1er juillet 1876.]

FIERI FACIAS DE BONIS ET TERRIS.

Cour Supérieure—Aylmer.

Province de Québec, } JAMES FRANCIS
District d'Outaouais, } McGUIRE, du canton
à savoir : No. 112. } de Sheen, dans le comté
de Pontiac, dans le district d'Outaouais, cultivateur,
propriétaire et commerçant, Demandeur ; contre les terres et tenements d'OLIVIER PLANTE, du canton de Sheen, dans le comté de Pontiac, dans le district d'Outaouais, cultivateur, propriétaire et commerçant, Défendeur ; et Fleming, Church et Kenny, avocats du demandeur, demandeur sur distraction de frais, à savoir :

Ce morceau ou lots de terre sis et situés dans le canton de Sheen, dans le comté de Pontiac, dans la province de Québec, contenant par mesurement cent quatre-vingt-quatorze acres de terre, plus ou moins, composé des lots numéros soixante et seize et soixante et dix-sept, dans le quatrième rang du canton de Sheen susdit—avec une grange et autres bâtisses dessus érigées, circonstances et dépendances.

four, five, six, seven, eight, nine, ten, eleven, twelve, thirteen and fourteen on the north side of Pond street, in the said village of Aylmer ; lots numbers one, two, three, four, five, six and seven in the south side of Pond street, in the said village of Aylmer ; lots numbers one, two, three, four, five, six and seven on the north side of Thomas street in the said village of Aylmer ; lots numbers six and seven on the south side of Charles street, in the said village of Aylmer ; and portion of lot number twenty in second range of the township of Hull, adjoining the Symmes property.

To be sold the lots and parcel of land belonging to Alonzo Wright, at the office of the registrar for the county of Ottawa, in the city of Hull, on the SEVENTEENTH day of OCTOBER next, at ELEVEN of the clock in the forenoon ; and the lots belonging to Joshua Ricker Wright, at the office of the sheriff, in the court house, in the village of Aylmer, on the EIGHTEENTH day of OCTOBER next, at ELEVEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable the eighteenth day of October, 1876.

LOUIS M. COUTLÉE,

Sheriff's Office, Shérif.
Aylmer, 5th June, 1876. 3422
[First published, 10th June, 1876.]

FIERI FACIAS DE BONIS ET TERRIS.

Superior Court—Aylmer.

Province of Québec, } JOHN CUNNINGHAM,
District of Ottawa, } of the town of Pem-
to wit : No. 553. } broke, in the Province of
Ontario, trader, Plaintiff ; against the lands and
tenements of WILLIAM SARFIELD, of the
township of Allumettes Island, in the county of
Pontiac and district of Ottawa, shoemaker, De-
fendant ; and Flemming Church and Kenny, Plain-
tiffs sur distraction de frais, to wit :

A piece or parcel of land known as part of lot thirty seven in the second range of the township of Allumette Island, within the municipality of the village of Chapeau, in the county of Pontiac, containing one fifth of an acre, more or less—with a dwelling house and shop thereon erected ; and bounded as follows : on the south by Main street, on the east by the property of P. G. Ledan, on the west by the property of Daniel Galligan, on the north by part of said lot thirty seven.

To be sold at the office of the registrar for the county of Pontiac, at the village of Bryson, in the district of Ottawa, on the TWENTY FOURTH day of OCTOBER next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the sixth day of November, 1876.

LOUIS M. COUTLÉE,

Sheriff's Office, Shérif.
Aylmer, 24th June, 1876. 3424
[First published, 1st July, 1876.]

FIERI FACIAS DE BONIS ET TERRIS.

Superior Court—Aylmer.

Province of Québec, } JAMES FRANCIS
District of Ottawa, } McGUIRE, of the
to wit : No. 112. } township of Sheen, in the
county of Pontiac, in the district of Ottawa, yeoman
and trader, Plaintiff ; against the lands and tenements of OLIVIER PLANTE, of the township of Sheen, in the county of Pontiac, in the district of Ottawa, yeoman and trader, Defendant ; and Fleming, Church and Kenny, plaintiff's attorneys, plaintiffs sur distraction de frais, to wit :

That piece or lot of land lying and being in the township of Sheen, in the county of Pontiac, in the province of Québec, containing by admeasurement one hundred and ninety four acres of land be the same, more or less, being composed of lots numbers seventy six and seventy seven, in the fourth range of the aforesaid township of Sheen—with a barn and other outbuildings thereon erected, circumstances and dependencies.

Pour être vendus au bureau du registraire pour le comté de Pontiac, dans le village de Bryson, dans le district d'Outaouais, le VINGTIÈME jour d'OCTOBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le sixième jour de novembre 1876.

LOUIS M. COUTLÉE,
Bureau du Shérif, Shérif.
Aylmer, 5 juin 1876. 3425 3
[Première publication, 10 juin 1876.]

Ventes par le Shérif.—Québec.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclimations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS.
Cour du Recorder.

Québec, à savoir: } LA CORPORATION DE LA
No. 393. } LA CITÉ DE QUÉBEC; contre
THOMAS BURKE, MARGARET HENNESSEY, veuve de Martin Burke, et JOHN BURKE, tous de la cité de Québec, co-propriétaires, à savoir:

Trois lots de terre situés en la cité de Québec, rue Sainte-Marguerite, mesurant les dits trois lots, quarante sept pieds et deux pouces de front sur soixante et neuf pieds de profondeur, plus ou moins; borné en front vers le sud à la dite rue Sainte-Marguerite, en arrière vers le nord à James O'Donnell, d'un côté vers l'est à William Sloan, de l'autre côté vers l'ouest à Dame veuve Patrick Watters—circonstances et dépendances. A la charge de payer à Dame veuve Narcisse Stanislas Turcot, une rente annuelle de neuf piastres payable le premier de mai de chaque année. Pour être vendus les dits trois lots en un seul et même lot et étant les numéros 4314, 4315 et 4316, donné sur le plan du quartier Montcalm, de la cité de Québec, et au livre de référence d'icelui faits par le commissaires des terres de la couronne.

Pour être vendus à mon bureau, en la cité de Québec, le DIX-HUITIÈME jour de JANVIER prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le vingt-cinquième jour de janvier prochain.

C ALLEYN,
Québec, 5 septembre 1876. Shérif.
[Première publication, 9 septembre 1876.] 5223

FIERI FACIAS.
Circuit de Lotbinière.

Québec, à savoir: } BERDINAND BLOUIN,
No. 25. } journalier, de la paroisse
de Sainte-Croix, dans le district de Québec; contre
CYPRIEN BOISVERT, cultivateur, de la paroisse
de Sainte-Croix, dans le district de Québec, à savoir:

1. Une terre de deux arpents de front sur trente arpents de profondeur, situé au troisième rang des terres de la paroisse de Sainte-Croix; et borné au nord aux terres du second rang, au sud à celles du quatrième, au nord-est à Joseph Boisvert, et au sud-ouest à David Montminy—avec les bâtieses

To be sold at the office of the registrar for the county of Pontiac, in the village of Bryson, in the district of Ottawa, on the TWENTIETH day of OCTOBER next, at TEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the sixth day of November, 1876.

LOUIS M. COUTLÉE,
Sheriff's Office, Sheriff.
Aylmer, 5th June, 1876. 3426
[First published, 10th June, 1876.]

Sheriff's Sales.—Québec.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the un-dermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler*, *afin de distraire*, *afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS.
Recorder's Court.

Québec, to wit: } THE CORPORATION OF
No. 393. } THE CITY OF QUÉBEC; against
THOMAS BURKE, MARGARET HENNESSEY, widow of Martin Burke, and JOHN BURKE, all of the city of Québec, co-proprietors, to wit:

Three lots of land situate in the city of Québec, Saint Marguerite street, said three lots measuring forty seven feet two inches in front by sixty nine feet in depth, more or less; bounded in front to the south by Saint Marguerite street aforesaid, in rear to the north by James O'Donnell, on one side to the east by William Sloan, and on the other side to the west by Mrs. widow Patrick Watters—circumstances and dependencies. Subject to the charge of paying to Mrs. widow Narcisse Stanislas Turcot, an annual rent of nine dollars payable on the first of May of every year. Said three lots to be sold as one and the same lot known as numbers 4314, 4315 and 4316, given upon the plan for Montcalm ward, of the city of Québec, and the book of reference thereto made by the commissioner of crown lands.

To be sold at my office, in the city of Québec, on the EIGHTEENTH day of JANUARY next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the twenty fifth day of January next.

C ALLEYN,
Québec, 5th September, 1876. Sheriff.
[First published, 9th September, 1876.] 5224

FIERI FACIAS.
Lotbinière Circuit.

Québec, to wit: } BERDINAND BLOUIN, labo-
No. 25. } rer, of the parish of Sainte
Croix, in the district of Québec; against CYPRIEN BOISVERT, farmer, of the parish of Sainte Croix, in the district of Québec, to wit:

1. A land of two arpents in front by thirty arpents in depth, situate in the third range of the lands of the parish of Sainte Croix; bounded on the north by the lands of the second range, south by those of the fourth, north east by Joseph Boisvert, and south west by David Montminy—with

dessus construites, circonstances et dépendances.

2. Une terre de deux arpents de front sur environ vingt-cinq arpents de profondeur, située en la paroisse de Saint-Edouard de Lotbinière, concession rivière bois clair; borné au nord au chemin royal de la dite concession, au sud à la concession Juliaville, au nord-est à David Bélanger, et au sud-ouest à François Laliberté, circonstances et dépendances.

Pour être vendus comme suit: lot numéro un à la porte de l'église de la dite paroisse de Sainte-Croix, le PREMIER jour de DECEMBRE prochain, à DIX heures du matin; et le lot numéro deux à la porte de l'église de la dite paroisse de Saint-Edouard de Lotbinière, le même jour, à DEUX heures de l'après-midi. Le dit bref rapportable le dix-huitième jour de décembre prochain.

C. ALLEYN,

Québec, 10 juillet 1876. Shérif.
[Première publication, 15 juillet 1876.] 4085 2

FIERI FACIAS.

Québec, à savoir: } L'HONORABLE DAVID
No. 1304. } L. MacPHERSON, de la
cité de Toronto, et autres; contre ANN McLEOD,
veuve de feu John McKechney, des cité et district
de Québec, à savoir:

Un lopin de terre situé dans la basse-ville de la cité de Québec, à l'endroit appelé Prés-de-Ville, dans le fief De Villera, contenant environ dix-neuf pieds de largeur, mesure française, sur la profondeur qu'il peut y avoir depuis la ligne de la rue Champlain jusqu'au cap; borné en front vers le sud à la rue Champlain, en arrière vers le nord au dit cap, au sud-ouest à Robert Cairns ou ses représentants, et vers le nord-est au terrain en la possession de William Wilding ou ses représentants—ensemble une maison en briques à trois étages, sus-érigée, circonstances et dépendances. Le dit lot étant le (No. 2367), donné sur le plan du quartier Champlain, de la cité de Québec, et le livre de renvoi d'icelui faits par le commissaire des terres de la couronne.

Pour être vendu au bureau du shérif, dans la cité de Québec, le NEUVIEME jour d'OCTOBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le dixième jour d'octobre prochain.

C. ALLEYN,

Québec, 31 mai 1876. Shérif.
[Première publication, 3 juin 1876.] 3329 3

FIERI FACIAS.

Circuit de Québec.

Québec, à savoir: } FRANÇOIS ROY, passager,
No. 355. } de la ville de Lévis; contre
GODEFROY BÉLANGER, journalier, de la
paroisse de Saint-Jean Chrysostôme, à savoir:

Un emplacement situé en la paroisse de Saint-Jean Chrysostôme, comté de Lévis, contenant un demi arpent de terre carré; borné par devant au chemin public de la rivière Chaudière, par derrière à Pierre Lapierre, d'un côté au nord à Théophile Leclerc, et de l'autre côté au sud à un chemin appartenant au dit Pierre Lapierre—avec toutes les bâtisses dessus érigées, circonstances et dépendances.

Pour être vendu à la porte de l'église de la dite paroisse de Saint-Jean Chrysostôme, le DOUZIEME jour d'octobre prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le vingt-huitième jour d'octobre prochain.

C. ALLEYN,

Québec, 29 mai 1876. Shérif.
[Première publication 3 juin 1876.] 3327 3

FIERI FACIAS.

Québec, à savoir: } WILLIAM FLETCHER
No. 1930. } LANGLOIS, épiciér,
de la cité de Québec, et autres, ès-qualités; contre
JACQUES TESSIER dit LAPLANTE, de la pa-

the buildings thereon erected, circumstances and dependencies.

2. A land of two arpents in front by about twenty five arpents in depth, situate in the parish of Saint Edouard de Lotbinière, river bois clair concession; bounded on the north by the Queen's highway of the said concession, on the south by the Juliaville concession, on the north east by David Bélanger, and on the south west by François Laliberté, circumstances and dependencies.

To be sold as follows, to wit: lot number one at the church door of the parish of Sainte Croix aforesaid, on the FIRST day of DECEMBER next, at TEN o'clock in the forenoon; and lot number two at the church door of the said parish of Saint Edouard de Lotbinière, on the same day, at TWO o'clock in the afternoon. Said writ returnable the eighteenth day of December next.

C. ALLEYN,

Quebec, 10th July, 1876. Sheriff.
[First published, 15th July, 1876.] 4086

FIERI FACIAS.

Québec, to wit: } THE HONORABLE DAVID
No. 1304. } L. MacPHERSON, of the
city of Toronto, and others; against ANN
McLEOD, widow of the late John McKechney, of the
city and district of Québec, to wit:

A certain lot of ground or emplacement situated in the lower town of the city of Québec, at the place called Pres-de-Ville, in the fief DeVillera, containing about nineteen feet in width, french measure, by whatever depth may be found from the line of Champlain street to the cliff; bounded in front towards the south by Champlain street, in rear towards the north by the said cliff, on the south west by Robert Cairns or his representatives, and towards the north east by ground in the possession of William Wilding or his representatives—together with a three story brick house thereon erected, circumstances and dependencies. The said lot being (No. 2367), given upon the plan for Champlain ward, of the city of Québec, and on the book of reference thereto made by the commissioner of crown lands.

To be sold at the sheriff's office, in the city of Québec, on the NINTH day of OCTOBER next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the tenth day of October next.

C. ALLEYN,

Quebec, 31st May, 1876. Sheriff
[First published, 3rd June, 1876.] 3330

FIERI FACIAS.

Quebec Circuit.

Québec, to wit: } FRANÇOIS ROY, ferryman,
No. 355. } (passager), of the town of
Levis; against GODEFROY BÉLANGER, laborer,
of the parish of Saint Jean Chrysostôme; to wit:

An emplacement situate in the parish of Saint Jean Chrysostôme, county of Lévis, containing one square half of an arpent of land; bounded in front by the main road from the river Chaudière, in rear by Pierre Lapierre, on one side to the north by Théophile Leclerc, and on the other side to the south by a road belonging to the said Pierre Lapierre—with all the buildings thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold at the parochial church door of the parish of Saint Jean Chrysostôme, on the TWELFTH day of OCTOBER next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the twenty eight day of October next.

C. ALLEYN,

Quebec, 29th May, 1876. Sheriff.
[First published, 3rd June, 1876.] 3328

FIERI FACIAS.

Québec, to wit: } WILLIAM FLETCHER
No. 1930. } LANGLOIS, grocer, of
the city of Québec, and others, ès-qualités; against
JACQUES TESSIER dit LAPLANTE, of the

paroisse de Saint-Raymond Nonnat, dans le district de Québec, cultivateur, à savoir :

1. Un lopin de terre étant la moitié nord du lot numéro six, dans le troisième rang de la moitié nord-est de la seigneurie de Bourg-Louis, maintenant appelé New Guernsey, dans la paroisse de Saint-Raymond Nonnat, de deux arpents de front sur vingt-deux arpents et demi de profondeur ou environ ; borné en front à la ligne entre le troisième et le quatrième rangs ; à l'est à la profondeur du deuxième rang, au nord au lot numéro sept, et au sud à un nommé Hamel ou ses représentants—circonstances et dépendances.

2. Un autre lopin de terre étant le lot numéro quatre, dans le quatrième rang de New Guernsey susdit, dans la dite paroisse, contenant quatre arpents de front sur vingt arpents de profondeur ou environ ; borné en front vers l'ouest à la ligne entre les troisième et quatrième rangs, à l'est au Lac Sergent ; au nord aux terres du domaine, et au sud au lot numéro trois dans le dit quatrième rang, et contenant quatre-vingt-dix arpents ou environ en superficie—avec une maison, circonstances et dépendances.

Pour être vendus à la porte de l'église de la dite paroisse de Saint-Raymond Nonnat, le CINQUIÈME jour d'OCTOBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-troisième jour d'octobre prochain.

C. ALLEYN,

Québec, 29 mai 1876. Shérif.
[Première publication, 3 juin 1876.] 3321 3

FIERI FACIAS.

Québec, à savoir : } JOHN GLASS, de la cité de
No. 357. } Québec et autres, es-qualités, contre JEAN-BAPTISTE COTÉ de la paroisse de Saint-Sauveur, dans le district de Québec, commerçant, à savoir :

Un lot de terre faisant partie du lot numéro vingt et un dans le troisième rang nord de la rivière Sainte-Anne, dans la paroisse de Saint-Raymond Nonnat, contenant deux arpents de front sur la profondeur du dit lot ; borné en front à la troisième concession, au nord de la rivière Sainte-Anne, en arrière à B. A. Panet ou ses représentants, au nord au lot numéro vingt-deux, et au sud au résidu du dit lot occupé par Ferdinand Houde ou représentants.

Pour être vendu à la porte de l'église de la dite paroisse de Saint-Raymond Nonnat, le CINQUIÈME jour d'OCTOBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-troisième jour d'octobre prochain.

C. ALLEYN,

Québec, 29 mai 1876. Shérif.
[Première publication, 3 juin 1876.] 3325 3

VENDITIONI EXPONAS.

Québec, à savoir : } LOUIS MARCHAND, de la
No. 238. } paroisse de Saint-Sauveur, pres de Québec, dans le district de Québec, journalier ; contre FRANÇOIS-XAVIER MARCHAND, de la paroisse de Saint-Antoine de Tilly, dans le comté de Lotbinière, en le district de Québec susdit, cultivateur, à savoir :

2. Un lot de terre situé dans la paroisse de Saint-Apollinaire, dans le comté de Lotbinière, de trois quarts d'arpent de terre de front sur vingt-six arpents de profondeur, plus ou moins, rang des Moulanges ; borné en front vers le nord aux terres du troisième rang de Saint-Antoine de Tilly, au sud au bout de la dite profondeur, joignant au côté nord-est à François Marchand, et du côté sud-ouest à François Rousseau ou ses représentants—avec un hangar dessus construit, circonstances et dépendances.

3. Un autre lot de terre situé en la paroisse de Saint-Apollinaire, dans le comté de Lotbinière, dans la concession Saint-Lazare, d'un arpent de terre de front sur quarante arpents de profondeur, plus ou moins ; borné en front vers le nord aux terres de la concession de Bois-Joly, vers le sud

parish of Saint Raymond Nonnat, in the district of Québec, yeoman, to wit :

1. A lot of land being the north half of lot number six, in the third range of the north east half of the seigniorie of Bourg Louis, now called New Guernsey, in the parish of Saint Raymond Nonnat, of two arpents in front by twenty two and a half arpents in depth or thereabouts ; bounded in front by the line between the third and fourth ranges, east by the depth of the second range, north by lot number seven, and south by one Hamel or his representatives—circumstances and dependencies.

2. Another lot of land being lot number four, in the fourth range of the said New Guernsey, in the said parish containing four arpents in front by twenty arpents in depth or thereabouts ; bounded in front towards the west by the line between the third and fourth ranges, on the east by Lake Sergent, on the north by the lands of the domaine, and on the south by lot number three in the said fourth range, and containing ninety arpents, or thereabouts in superficies—with a house, circumstances and dependencies.

To be sold at the church door of the said parish of Saint Raymond Nonnat, on the FIFTH day of OCTOBER next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the twenty third day of October next.

C. ALLEYN,

Québec, 29th May, 1876. Sheriff.
[First published, 3rd June, 1876.] 3322

FIERI FACIAS.

Québec, to wit : } JOHN GLASS, of the city of
No. 357. } Québec, and others *es-qualités*, against JEAN-BAPTISTE COTÉ, of the parish of Saint Sauveur, in the district of Québec, trader, to wit :

A lot of land forming part of lot number twenty one, in the third range north of the river Sainte Anne, in the parish of Saint Raymond Nonnat, containing two arpents in front by the depth of the said lot ; bounded in front by the second concession, north of the river Sainte Anne, in rear by B. A. Panet or his representatives, on the north by lot number twenty two, on the south by the remaind of the said lot occupied by Ferdinand Houde—or representatives.

To be sold at the church door of the said parish of Saint Raymond Nonnat, on the FIFTH day of OCTOBER next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the twenty third day of October next.

C. A. ALLEYN,

Québec, 29th May, 1876. Shérif.
[First published, 3rd June, 1876.] 3326

VENDITIONI EXPONAS.

Québec, to wit : } LOUIS MARCHAND, of the
No. 238. } parish of Saint Sauveur, near Québec, in the district of Québec, laborer ; against FRANÇOIS XAVIER MARCHAND, of the parish of Saint Antoine de Tilly, in the county of Lotbinière, in the district of Québec aforesaid, farmer, to wit :

2. A lot of land situate in the parish of Saint Apollinaire, in the county of Lotbinière, of three quarters of an arpent in front by twenty six arpents in depth, more or less, Des Moulanges range ; bounded in front to the north by the lands of the third range of Saint Antoine de Tilly, on the south by the end of the said depth, on the north east side by François Marchand, and on the south west side by François Rousseau or his representatives—with a barn thereon erected, circumstances and dependencies.

3. Another lot of land situate in the parish of Saint Apollinaire, in the county of Lotbinière, in the Saint Lazare concession, of one arpent in front by forty arpents in depth, more or less ; bounded in front to the north by the lands of the Bois-Joly range, on the south by the end of the said depth,

au bout de la dite profondeur, joignant d'un côté au nord-est à François Marchand, et de l'autre côté au sud-ouest à un nommé Garneau—circonstances et dépendances.

Pour être vendus à la porte de l'église de la dite paroisse de Saint-Apollinaire, le DIXIEME jour d'OCTOBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le dix-neuvième jour d'octobre prochain.

C. ALLEYN,

Québec, 26 août 1876. Shérif.
[Première publication, 2 septembre 1876.] 5073 2

FIERI FACIAS.

Québec, à savoir : } WILLIAM FLETCHER
No. 2126. } LANGLOIS, épicier,
de la cité de Québec, et autres, *es-qualité* ; contre
ROBERT ORR, meunier et commerçant, de la
paroisse de Sainte-Victoria d'Arthabaska, à savoir :

Un lopin de terre situé dans la moitié nord-est de la seigneurie de Bourg-Louis, maintenant appelée New Guernsey, étant le lot numéro sept, dans le sixième rang, dans la paroisse de Saint-Raymond Nonnat, contenant quatre arpents de front sur vingt-cinq arpents de profondeur; borné en front au nord au troisième rang, au sud à la seigneurie de Neuville, à l'est au lot numéro huit, occupé par Joseph Dion ou ses représentants, à l'ouest au lot numéro six, possédé par Moran ou ses représentants—avec une maison sus-érigées et autres améliorations, circonstances et dépendances.

Pour être vendu à la porte de l'église de la dite paroisse de Saint-Raymond Nonnat, le CIN-QUIEME jour d'OCTOBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-troisième jour d'octobre prochain.

C. ALLEYN,

Québec, 29 mai 1876. Shérif.
[Première publication, 3 juin 1876.] 3323 3

Ventes par le Shérif—St. François.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis, et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistreur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi; toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du bref.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour de Circuit—District de Saint-François.
Saint-François, à savoir : } THE CITY BANK,
No. 143. } Demanderesse;
contre les terres et tenements de J. E. TAYLOR,
du canton de Compton, dans le dit district de
Saint-François, Défendeur, à savoir :

Cette partie du lot numéro vingt-trois, dans le deuxième rang des lots situés dans le dit canton de Compton, situé dans le village de Waterville, dans le dit canton (connu ci-devant comme la place de William Caswell, et étant dans le coin formé par le chemin qui conduit à la place Tilden, et la ruelle qui conduit à l'Eglise Episcopolienne; borné au nord par le dit chemin, à l'ouest par la terre possédée par L. W. Wyman, et contenant trente-six perches de terre plus ou moins—avec les bâtisses sus-érigées et améliorations faites.

Pour être vendue au bureau du régistreur de la division d'enregistrement de Sherbrooke, dans

on one side to the north east by François Marchand, on the other side to the south west by one Garneau—circumstances and dependencies.

To be sold at the church door of the said parish of Saint Apollinaire, on the TENTH day of OCTOBER next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the nineteenth day of October next.

C. ALLEYN,

Quebec, 26th August, 1876. Sheriff.
[First published, 2nd September, 1876.] 5074

FIERI FACIAS.

Quebec, to wit : } WILLIAM FLETCHER
No. 2126. } LANGLOIS, grocer, of
the city of Quebec, and others, *es-qualité* ; against
ROBERT ORR, of the parish of Sainte Victoire
d'Arthabaska, miller and trader, to wit :

A certain lot of land situate in the north east half of the seigniorie of Bourg Louis, new called New Guernsey, being the lot number seven, in the sixth range, in the parish of Saint Raymond Nonnat, containing four arpents in front by twenty five arpents in depth; bounded in front to the north by the third range, south by the seigniorie of Neuville, east by lot number eight, occupied by Joseph Dion or his representatives, and west by lot number six, possessed by Moran or his representatives—with a house and improvements thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold at the church door of the said parish of Saint Raymond Nonnat, on the FIFTH day of OCTOBER next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the twenty third day of October next.

C. ALLEYN,

Quebec, 29th May, 1876. Sheriff.
[First published, 3rd June, 1876.] 3324

Sheriff's Sales.—St. Francis.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the un-dermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law; all oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge* or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the writ.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Circuit Court—District of Saint Francis.
Saint Francis, to wit : } THE CITY BANK,
No. 143. } Plaintiffs; against
the lands and tenements of J. E. TAYLOR, of the
township of Compton, in said district of Saint
Francis, Defendant, to wit :

That part of the lot number twenty three in the second range of lots in the said township of Compton, situate in the village of Waterville, in said township, (known heretofore, as the William Caswell place), and being in the corner formed by the road leading to the Tilden place, and the lane leading to the Episcopal Church; bounded on the north by the said road, on the west by land owned by L. W. Wyman, and containing thirty six perches of land, more or less—with the buildings and improvements thereon erected and made.

To be sold at the registry office of the registration division of Sherbrooke, in the city of Sher-

la cité de Sherbrooke, dans le dit district, le DIXIEME jour de JANVIER prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le premier jour de février prochain.

G. F. BOWEN,
Bureau du Shérif, Shérif.
Sherbrooke, 2 septembre 1876. 5191
[Première publication, 9 septembre 1876.]

brooke, in said district, on the TENTH day of JANUARY next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the first day of February next.

G. F. BOWEN,
Sheriffs' Office, Sheriff.
Sherbrooke, 2nd September, 1876. 5192
[First published, 9th September, 1876.]

Ventes par le Shérif-St. Hyacinthe.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du sousigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS DE BONIS ET TERRIS.

Cour de Circuit dans et pour le district de Saint-Hyacinthe.

Saint-Hyacinthe, à savoir : } ELZÉAR PEL-
No. 1889. } TIER, Deman-
deur ; contre LOUIS PELTIER, Défendeur, à
savoir :

1. La moitié est de la moitié est du lot No. 42, dans le quatrième rang du township d'Acton.

2. Un lot de terre sis et situé dans le village d'Acton Vale, sur la rue Saint-Michel, ou continuation de la rue Roxton, contenant un demi arpent de largeur sur la profondeur qui peut se trouver entre la dite rue et la clôture du terrain de la compagnie du Grand Tronc de Chemin de Fer du Canada; tenant d'un côté à l'est à un terrain d'un nommé Bellefeuille, et à l'ouest à G. G. Stevens—avec une maison dessus érigée.

3. Un terrain sis et situé dans le troisième rang du township d'Acton, étant les deux arpents ouest de la moitié ouest du lot No. 40 du dit rang sur une profondeur d'environ vingt-cinq acres; borné au nord par le chemin du dit rang, au sud par les terres du deuxième rang, à l'est par la propriété de Joseph Dion, et à l'ouest par celle d'un nommé Charpentier—sans bâtisses.

Ces deux derniers terrains saisis à la charge des prestations et rentes mentionnés en faveur de Thomas Peltier, rentier, d'Acton, et Angèle Chassé, son épouse, dans son acte de donation consenti à Elzéar Peltier, par le dit Thomas Peltier, devant Mre. E. Fontaine, notaire, le dix-huit mai mil huit cent soixante et quatorze.

Pour être vendus au bureau d'enregistrement du comté de Bagot, à Saint-Liboire, le PREMIER DECEMBRE prochain, à UNE heure de l'après-midi. Bref rapportable le vingt-sept décembre prochain.

L. TACHÉ,
Bureau du Shérif, Shérif.
Saint-Hyacinthe, 26 juillet 1876. 4345 2
[Première publication, 29 juillet 1876.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour Supérieure—Saint-Hyacinthe.

Saint-Hyacinthe, à savoir : } AUGUSTIN
No. 1701. } FOURNIER,
Demandeur ; contre JULES MASSÉ, Défendeur,
à savoir :

Une terre située en la paroisse de Sainte-Marie, au nord du ruisseau Saint-Louis, de trois arpents

Sheriff's Sales.—St. Hyacinthe.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS DE BONIS ET TERRIS.

Circuit Court in and for the district of Saint-Hyacinthe.

Saint-Hyacinthe, to wit : } ELZÉAR PELTIER,
No. 1889. } Plaintiff; against
LOUIS PELTIER, Defendant, to wit :

1. The west half of the east half of lot No. 42, in the fourth range of the township of Acton.

2. A lot of land situate in the village of Acton Vale, on Saint Michel street, on continuation of Roxton street, containing one half arpent in width on the depth that there is between the said street and the fence of the land of the Grand Trunk Railway Company of Canada, joining towards the east one named Bellefeuille, and towards the west G. G. Stevens—with one house thereon erected.

3. A land situate in the third range of the township of Acton, being the west two arpents of the west half of lot No. 40 of said range on about twenty five acres in depth; bounded on the north by the road of said range, on the south by the second range, on the east by Joseph Dion, and on the west by one named Charpentier—without building.

These two last lots seized subject to the annuities and rentes mentioned in favor of Thomas Peltier, gentleman, of Acton, and Angèle Chassé, his wife, in a certain deed of gift (donation) from the said Thomas Peltier, to the said Elzéar Peltier, before E. Fontaine, notary, the eighteenth day of May, eighteen hundred and seventy four.

To be sold at the registry office of the county of Bagot, at Saint Liboire, the FIRST of DECEMBER next, at ONE o'clock in the afternoon. Writ returnable the twenty seventh day of December next.

L. TACHÉ,
Sheriff's Office, Sheriff.
Saint-Hyacinthe, 26th July, 1876. 4346
[First published, 29th July, 1876.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Superior Court—Saint-Hyacinthe.

Saint-Hyacinthe, to wit : } AUGUSTIN FOUR-
No. 1701. } NIER, Plaintiff ;
against JULES MASSÉ, Defendant, to wit :

A land situate in the parish of Sainte Marie, north of Saint Louis stream, of three arpents in

prenant les tournants, travaillants et autres accessoires de la dite machine à broyer ; de plus tous les pouvoirs d'eau se trouvant autour et près de l'isle située vis-à-vis le dit Grand Moulin et connue sous le nom de Isle Spénard—avec tous les droits en outre que le dit feu Sieur Sauriol pouvait avoir sur cette isle en vertu de son acte d'achat des dits Sieur et Dame Charles-Auguste-Maximilien Globensky, devant le notaire C. H. Champagne, en date du onze mars mil huit cent soixante et sept, et dûment enregistré au bureau d'enregistrement du comté des Deux-Montagnes, le huit avril mil huit cent soixante et sept, sous le numéro quatre cent trente-cinq.

Pour être vendu à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Saint-Eustache, district de Terrebonne, JEUDI, le TRENTIEME jour de NOVEMBRE prochain, à MIDI. Le dit bref rapportable le quatrième jour de décembre prochain (1876).

Z. ROUSSILLE,
Bureau du Shérif, Shérif.
Sainte-Scholastique, 22 juillet 1876. 4363 2
[Première publication, 29 juillet 1876.]

FIERI FACIAS DE BONIS ET DE TERRIS.
Cour Supérieure—District de Montréal.
Province de Québec, } L É A N D R E F A U
District de Terrebonne, } L T E U X, marchand,
à savoir : No. 1501. } du village de Saint-Jean-Baptiste, dans le district de Montréal, Demandeur ; contre TOUSSAINT CLOUTIER, de Saint-Sauveur, dans le district de Terrebonne, Défendeur.

Un emplacement situé en la paroisse de Saint-Sauveur, dans le comté de Terrebonne, dans le district de Terrebonne, dans le village de la dite paroisse de Saint-Sauveur, contenant un arpent en superficie ; borné en front et du côté nord par le chemin de la Reine, en arrière par Jean Regimbal, et d'autre côté au sud par Vital Mathieu, écuyer—avec deux maisons et autres bâtisses dessus érigées.

Pour être vendu à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Saint-Sauveur, VENDREDI, le VINGT-QUATRIEME jour de NOVEMBRE prochain, à MIDI. Le dit bref rapportable le vingt-septième jour de novembre prochain (1876).

Z. ROUSSILLE,
Bureau du Shérif, Shérif.
Sainte-Scholastique, 17 juillet 1876. 4243 2
[Première publication, 22 juillet 1876.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.
Cour de Circuit—District de Terrebonne.
Canada, } J O S E P H E D O U A R D
Province de Québec, } L E F E B V R E D E B E L
District de Terrebonne, } L E F E U I L L E, écuyer,
à savoir : No. 549. } avocat, de la cité et du district de Montréal et al., Demandeurs ; vs. JAMES WOOD, cultivateur, de la seigneurie de l'Augmentation des Mille-Isles, dans le comté d'Argenteuil, dans le district de Terrebonne, Défendeur.

Une terre sous le numéro trente-six du rang nord-est de la côte double de Sainte-Angélique, dans la seigneurie de l'Augmentation des Mille-Isles, dans le comté d'Argenteuil, district de Terrebonne, contenant suivant le cadastre de la dite seigneurie, quatre-vingt dix-huit arpents et dix-sept perches en superficie, tenant par devant au chemin de front de la dite côte double de Sainte-Angélique, par derrière au rang de Sainte-Marguerite, d'un côté à Joseph Thompson ou représentants, et d'autre côté à Thomas McCullock ou représentant ; laquelle terre est désignée au cadastre sous le numéro trois cent quatre vingt-seize—avec une maison dessus construite.

Pour être vendue à la porte de l'église Anglicane de la seigneurie des Mille-Isles, district de Terrebonne, JEUDI, le TRENTIEME jour de NOVEM-

crushing machine situate in the upper part of the building of the said saw mill, and including the machinery, apparatus and other accessories of the said crushing machine, and also all the water powers around and near the island facing the said mill (Grand Moulin,) and known by the name of "Isle Spenard," with moreover, all the rights which the said late Mr. Sauriol may have to that island, in virtue of his deed of purchase from the said Mr. and Mrs. Charles Auguste Maximilien Globenski, before Mtre. C. H. Champagne, notary, dated the eleventh day of March, one thousand eight hundred and sixty seven, and duly registered in the registry office for the county of Two Mountains, on the eighth day of April, one thousand eight hundred and sixty seven, under number four hundred and thirty five.

To be sold at the parochial church door of the parish of Saint Eustache, district of Terrebonne, on THURSDAY, the THIRTIETH day of NOVEMBER next, at NOON. Said writ returnable the fourth day of December next, 1876.

Z. ROUSSILLE,
Sheriff's Office, Sheriff.
Sainte Scholastique, 22nd July, 1876. 4364
[First published, 29th July, 1876.]

FIERI FACIAS DE BONIS ET DE TERRIS.
Superior Court—District of Montreal.
Province of Quebec, } L É A N D R E F A U
District of Terrebonne, } L T E U X, merchant,
to wit: No. 1501. } of the village of Saint Jean Baptiste, in the district of Montreal, Plaintiff; against TOUSSAINT CLOUTIER, of Saint Sauveur, in the district of Terrebonne, Defendant.

An emplacement situate in the parish of Saint Sauveur, in the county of Terrebonne, in the district of Terrebonne, in the village of the said parish of Saint Sauveur, containing one arpent in superficial extent ; bounded in front and on the north side by the Queen's highway, in rear by Jean Regimbal, and on the other side to the south by Vital Mathieu, esquire—with two houses and outbuildings thereon erected.

To be sold at the parochial church door of the parish of Saint Sauveur, on FRIDAY, the TWENTY FOURTH day of NOVEMBER next, at NOON. Said writ returnable the twenty seventh day of November next, (1876).

Z. ROUSSILLE,
Sheriff's Office, Sheriff.
Sainte Scholastique, 17th July, 1876. 4244
[First published, 22nd July, 1876.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.
Circuit Court—District of Terrebonne.
Canada, } J O S E P H E D O U A R D
Province of Quebec, } L E F E B V R E D E
District of Terrebonne, } B E L L E F E U I L L E, es-
to wit: No. 549. } quire, advocate, of the city and district of Montreal et al., Plaintiff ; vs. JAMES WOOD, farmer, of the seignory of l'Augmentation des Mille Isles, in the county of Argenteuil, in the district of Terrebonne, Defendant.

A land known as number thirty six of the north east range of la côte double de Sainte-Angélique, in the seignory of l'Augmentation des Mille Isles, in the county of Argenteuil, district of Terrebonne, containing, according to the cadastre of the said seignory, ninety eight arpents and seventeen perches in superficial extent ; bounded in front by the front road of the said côte double de Sainte Angélique, in rear by the Sainte Marguerite range, on one side by Joseph Thompson or his representatives, and on the other side by Thomas McCullock or representatives ; said land being described on the cadastre as number three hundred and ninety six—with a house thereon erected.

To be sold at the door of the Anglican church of the seignory of Mille Isles, district of Terrebonne, on THURSDAY, the THIRTIETH day of NO-

BRE prochain, à MIDI. Le dit bref rapportable le quatrième jour de décembre prochain (1876.)

Z. ROUSSILLE,

Bureau du Shérif, Shérif.
Sainte-Scholastique, 17 juillet 1876. 4245 2
[Première publication, 22 juillet 1876.]

MEMBER next, at NOON. Said writ returnable the fourth day of December next, (1876.)

Z. ROUSSILLE,

Sheriff's Office, Sheriff.
Saint Scholastique, 17th July, 1876. 4246
[First published, 22nd July, 1876.]

Ventes par le Shérif.—Trois-Rivières

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour de Circuit—District des Trois-Rivières.

Trois-Rivières, à savoir: } JOSEPH NAPOLEON
No. 1104. } BUREAU, de la cité
des Trois-Rivières, avocat, Demandeur; contre
LOUIS LAFONTAINE, de la dite cité, charretier,
Défendeur, savoir:

Un emplacement situé en la cité des Trois-Rivières, sur la rue Bureau, du côté nord-est, de trente-cinq pieds et demi de front sur soixante et quinze pieds de profondeur; borné en front par la dite rue Bureau, et se terminant en profondeur à Jean-Baptiste Boisvert, joignant d'un côté au nord-ouest à la rue Saint-Olivier, et de l'autre côté au sud-est au No. 252, appartenant à Elzéar Téreau—avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. L'immeuble ci-dessus désigné, est connu et distingué par le numéro deux cent cinquante-trois du cadastre, plan et livre de renvoi officiels pour la cité des Trois-Rivières.

Pour être vendu en la cité des Trois-Rivières, au bureau du shérif, dans le palais de justice, le DOUZIÈME jour de JANVIER prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le dix-neuvième jour de janvier prochain.

SÉVÈRE DUMOULIN,

Bureau du Shérif, Shérif.
Trois-Rivières, 5 septembre 1876. 5257
[Première publication, 9 septembre 1876.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour de Circuit—Comté de Maskinongé.

Trois-Rivières, à savoir: } ELISE CHRÉTIEN,
No. 14. } public trader, of the
parish of Saint-Paulin, Demanderesse; contre
PIERRE POUDRIER, de la paroisse de Saint-Paulin,
Défendeur, savoir:

1. La juste moitié (côté sud) d'une terre située en la paroisse de Saint-Paulin, concession du Renversis, de deux arpents de front sur vingt arpents de profondeur, plus ou moins, prenant son front au chemin de la dite concession du Renversis, et se terminant en profondeur à la rivière Chacoura, joignant d'un côté au nord à Louis Gagnon, et de l'autre côté au sud à Antoine Lafrenière—avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

2. Les quatre douzièmes de la moitié (côté nord), d'une terre sise et située en la paroisse de Saint-Paulin, concession du Renversis, de deux arpents de front sur environ vingt arpents de profondeur, plus ou moins, prenant son front à la dite concession du Renversis, et se terminant en profondeur

Sheriff's Sales.—Three Rivers.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the under-mentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler*, *afin de distraire*, *afin de charge*, or other oppositions, to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Circuit Court—District of Three Rivers.

Three Rivers, to wit: } JOSEPH NAPOLEON
No. 1104. } BUREAU, of the city
of Three Rivers, advocate, Plaintiff; against LOUIS
LAFONTAINE, of the said city, carter, Defendant,
to wit:

An emplacement situate in the city of Three Rivers, on Bureau street, on the north east side, of thirty five feet and a half in front by seventy five feet in depth; bounded in front by Bureau street aforesaid, in rear by Jean Baptiste Boisvert, on one side to the north west by Saint Olivier street, and on the other side to the south east by No. 252, belonging to Elzéar Téreau—with the buildings thereon erected, circumstances and dependencies. The immovable hereinabove described is known and distinguished as number two hundred and fifty three on the cadastre, official plan and book of reference for the city of Three Rivers.

To be sold in the city of Three Rivers, at the sheriff's office, in the court house, on the TWELFTH day of JANUARY next, at TEN of the clock in the forenoon. Said writ returnable the nineteenth day of January next.

SÉVÈRE DUMOULIN,

Sheriff's Office, Sheriff.
Three Rivers, 5th September, 1876. 5228
[First published, 9th September, 1876.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Circuit Court—County of Maskinongé.

Three Rivers, to wit: } ELISE CHRÉTIEN,
No. 14. } public trader, of the
parish of Saint-Paulin, Plaintiff; against PIERRE
POUDRIER, of the parish of Saint-Paulin, Defendant, to wit:

1. The exact half (south side) of a land situate in the parish of Saint-Paulin, du Renversis concession, of two arpents in front by twenty arpents in depth, more or less; bounded in front by the said Renversis concession road, in rear by the river Chacoura, on one side to the north by Louis Gagnon, and on the other side to the south by Antoine Lafrenière—with the buildings thereon erected, circumstances and dependencies.

2. The four twelfths of the half (north side) of a land situate and being in the parish of Saint-Paulin, du Renversis concession, of two arpents in front by about twenty arpents in depth, more or less, fronting on the du Renversis concession aforesaid, and ending in rear at the river Cha-

à la rivière Chacoura, joignant d'un côté au nord à Louis Gagnon, et de l'autre côté au sud à Antoine Lafrenière.

Pour être vendues à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Paulin, le ONZIÈME jour de JANVIER prochain, à MIDI. Le dit bref rapportable le premier jour de février prochain.

SEVÈRE DUMOULIN

Bureau du Shérif, Shérif.
Trois-Rivières, 5 septembre 1876. 5259
[Première publication, 9 septembre 1876.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour de Circuit—District de Trois-Rivières.

Trois-Rivières, à savoir : } LOUIS RICHER LA-
No. 476. } FLECHE, bourgeois,

de la paroisse Sainte-Anne de Lapérade, Deman-
deur ; contre ANTOINE RICHER LAFLECHE,
cultivateur, de la dite paroisse, Défendeur, savoir :

1. Une terre sise et située en la paroisse de
Sainte-Anne de Lapérade, dans le premier rang
du fief Dorvillier, d'un arpent de front sur quar-
ante arpents de profondeur ; bornée en front au
chemin de la Reine, et se terminant en profondeur
au second rang du fief Dorvillier, joignant d'un
côté au nord-est à Pierre Baril, et de l'autre côté
au sud-ouest à Alexandre Richer Lafleche—sans
bâtisses.

2. Une terre sise et située en la paroisse de
Sainte-Anne de Lapérade, dans le second rang du
fief Dorvillier, de deux arpents de front sur vingt-
huit arpents de profondeur ; bornée du côté nord-
est à Jean-Baptiste Germain, du côté sud-ouest à
Dame veuve Casimir Derry, au nord-ouest au cor-
don des terres du second rang, sud de la rivière
Sainte-Anne, et du côté sud-est aux héritiers de
feu François Augustin Richer Lafleche—sans bâ-
tisses.

Pour être vendues à la porte de l'église de la
paroisse de Sainte-Anne de Lapérade, le SEIZIÈ-
ME jour de JANVIER prochain, à ONZE heures
du matin. Le dit bref rapportable le vingtième
jour de janvier prochain.

SEVÈRE DUMOULIN,

Bureau du Shérif, Shérif.
Trois-Rivières, 7 septembre 1876. 5301
[Première publication, 9 septembre 1876.]

FIERI FACIAS.

Trois-Rivières, à savoir : } ANTOINE JOSEPH
No. 257. } LACOURSIÈRE,

écuyer, marchand, et notaire, de la paroisse de
Saint-Stanislas, Demandeur ; contre JOSEPH TRU-
DEL, fils de Michel, cultivateur, de la dite
paroisse, Défendeur, savoir :

Une terre sise et située en la paroisse de Saint-
Stanislas, seigneurie de Batisseau, sur la côte nord
de la rivière des Envies, de trois arpents de front
sur vingt arpents de profondeur, prenant son front
à la dite rivière des Envies, et se terminant en
profondeur au cordon, joignant d'un côté à Ovide
Trudel, et de l'autre côté à Napoléon Guimont—
avec une maison, grange, étable, et autres bâtisses
dessus construites, circonstances et dépendances.

Pour être vendu à la porte de l'église de la pa-
roisse de Saint-Stanislas, le QUATRIÈME jour
d'OCTOBRE prochain, à MIDI. Le dit bref rappor-
table le vingtième jour d'octobre prochain.

JOSEPH BOUCHER DE NIVERVILLE,

Bureau du Shérif, Député Shérif.
Trois-Rivières, 31 mai 1876. 3355 3
[Première publication, 3 juin 1876.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Trois-Rivières, à savoir : } FRANÇOIS ROCHE-
No. 1201. } LEAU, écuyer, mar-
chand tailleur, de la cité des Trois-Rivières, Deman-
deur ; contre ALEXANDER McKELVIE, fils,
mécanicien, de la dite cité, Défendeur, savoir :

Un terrain situé en la cité des Trois-Rivières, au
nord-ouest de la rue du Fleuve, de soixante et dix-
sept pieds de front ou environ, sur cent-deux pieds
de profondeur ; prenant son front à la rue du

coura ; bounded on one side to the north by Louis
Gagnon, and on the other side to the south by
Antoine Lafrenière.

To be sold at the church door of the parish of
Saint Paulin, on the ELEVENTH day of JAN-
UARY next, at TWELVE o'clock NOON. Said
writ returnable the first day of February next.

SEVÈRE DUMOULIN,

Sheriff's Office, Sheriff.
Three Rivers, 5th September, 1876. 5260
[First published, 9th September, 1876.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Circuit Court—District of Three Rivers.

Three Rivers, to wit : } OUIS RICHER LA-
No. 476. } FLECHE, gentleman,

of the parish of Sainte Anne de Lapérade, Plain-
tiff ; against ANTOINE RICHER LAFLECHE,
farmer, of the said parish, Defendant, to wit :

1. A land situate and being in the parish of
Sainte Anne de Lapérade, in the first range of the
Dorvillier fief, of one arpent in front by forty ar-
pents in depth ; bounded in front by the Queen's
highway, and in rear by the second range of the
Dorvillier fief, on one side to the north east by
Pierre Baril, and on the other side to the south
west by Alexandre Richer Lafleche—no buildings.

2. A land situate and being in the parish of
Sainte Anne de Lapérade, in the second range of
the Dorvillier fief, of two arpents in front by
twenty eight feet in depth ; bounded on the north
east side by Jean Baptiste Germain, on the south
west side by the widow Casimir Derry, on the
north west by the division line of the lands of the
second range, south of the river Sainte Anne, and
on the south east side by the heirs of the late
François Augustin Richer Lafleche—no buildings.

To be sold at the parochial church door of the
parish of Sainte Anne de Lapérade, on the SIX-
TEENTH day of JANUARY next, at ELEVEN
o'clock in the forenoon. Said writ returnable the
twentieth day of January next.

SEVÈRE DUMOULIN,

Sheriff's Office, Sheriff.
Three Rivers, 7th September, 1876. 5302
[First published, 9th September, 1876.]

FIERI FACIAS.

Three-Rivers, to wit : } ANTOINE JOSEPH
No. 257. } LACOURSIÈRE,

esquire, merchant and notary, of the parish of
Saint Stanislas, Plaintiff ; against JOSEPH TRU-
DEL, son of Michel, farmer, of the said parish,
Defendant, to wit :

A land situate and being in the parish of Saint-
Stanislas, seignory of Batisseau, on the north side
of River des Envies, of three arpents in front by
twenty arpents in depth, fronting on the said River
des Envies ; and bounded in rear by the division
line, on one side by Ovide Trudel, and on the
other side by Napoléon Guimont—with a house,
barn, stable and outbuildings thereon erected, cir-
cumstances and dependencies.

To be sold at the church door of the parish of
Saint Stanislas, on the FOURTH day of OCTOBER
next, at TWELVE of the clock, noon. Said writ
returnable the twentieth day of October next.

JOSEPH BOUCHER DE NIVERVILLE,

Sheriff's Office, Deputy Sheriff.
Three-Rivers, 31st May, 1876. 3356
[First published, 3rd June, 1876.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Three Rivers, to wit : } FRANÇOIS ROCHE-
No. 1201. } LEAU, esquire, mer-
chant tailor, of the city of Three Rivers, Plaintiff ;

against ALEXANDER McKELVIE, junior, ma-
chinist, of the said city, Defendant, to wit :

A lot situate in the city of Three Rivers, north
west of River street (rue du Fleuve), seventeen
feet in front or thereabouts by one hundred and
two feet in depth ; bounded in front by River

Fleuve et se terminant en profondeur, partie au dit défendeur, et partie à Maxime Cooke, joignant d'un côté au sud-ouest à George A. Gouin ou ses représentants, et de l'autre côté au nord-est à Henry McKelvie ou ses représentants—avec les décombres et murs d'une maison en pierre sur le dit terrain, circonstances et dépendances; l'immeuble ci-dessus désigné est connu et distingué comme faisant partie du numéro cinq cent quatre-vingt quatorze du cadastre, plan et livre de renvoi officiels de la cité des Trois-Rivières.

Pour être vendu en la cité des Trois-Rivières, au bureau du shérif, dans le palais de justice, le SIXIEME jour d'OCTOBRE prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le vingt-troisième jour d'octobre prochain.

JOSEPH BOUCHER DE NIVERVILLE,
Bureau du Shérif, Député Shérif.
Trois-Rivières, 31 mai 1876. 3357 3
[Première publication, 3 juin 1876.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Trois-Rivières, à savoir: } DAME MARIE-CLÉO-
No. 190. } PHÉE BOUDREAU,
de la paroisse Saint-Pierre Lesbecquets, veuve de feu Elie Godin, en son vivant marchand, de la dite paroisse, tant personnellement que comme ayant été commune en biens avec son dit époux, que comme tutrice duement élue en justice à Marie-Thérèse-Ernestine, enfant mineure issue de son mariage avec le dit feu Elie Godin, Demanderesse; contre ANTOINE PARIS, cultivateur, de Saint-Jean Deschaillons, Défendeur, savoir:

Une terre sise et située en la troisième concession des paroisses de Saint-Jean Deschaillons et Saint-Pierre Lesbecquets, d'un arpent et demi de front sur vingt arpents de profondeur; bornée en front au second rang et se terminant en profondeur à Louis Fortier, joignant d'un côté au nord-est à Isaie Auger ou son représentant, et de l'autre côté au sud-ouest à Cyprien Jacques—avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances; la partie de la dite terre située dans le dit troisième rang de la dite paroisse de Saint-Pierre Lesbecquets, est connue et distinguée par le numéro deux cent soixante et un du cadastre, plan et livre de renvoi officiels du comté de Nicolet, pour la paroisse de Saint-Pierre Lesbecquets.

Pour être vendu à la porte de l'église de la paroisse Saint-Pierre Lesbecquets, le CINQUIEME jour d'OCTOBRE prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le vingtième jour d'octobre prochain.

JOSEPH BOUCHER DE NIVERVILLE,
Bureau du Shérif, Député Shérif.
Trois-Rivières, 30 mai 1876. 3353 3
[Première publication, 3 juin 1876.]

Proclamations.

Canada, }
Province de } ED. CARON.
Québec. }
(L. S.)

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.
A tous ceux à qui ces présentes parviendront ou qu'icelles pourront concerner—SALUT:

PROCLAMATION.

A. R. ANGERS, } ATTENDU que dans et par un
Proc. Génl. } Acte de la Législature de
Notre Province de Québec, passé dans la trente-deuxième année de Notre Règne, intitulé: "Acte concernant les Magistrats de District en cette Province," il est, entre autres choses, décrété que "le Lieutenant-Gouverneur en Conseil pourra établir pour le Comté de Saguenay une Cour de Magistrat qui sera appelée la Cour de Magistrat

street, in rear partly by the defendant and partly by Maxime Cooke, on one side to the south west by George A. Gouin, or his representatives, and on the other side to the north east by Henry McKelvie or representatives, with the ruins and walls of a stone house thereon, circumstances and dependencies. The immovable property herein above described is known and designated as number five hundred and ninety four on the official plan and book of reference, for the city of Three Rivers.

To be sold in the city of Three Rivers, at the Sheriff's Office, in the court house, on the SIXTH day of OCTOBER next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the twenty third day of October next.

JOSEPH BOUCHER DE NIVERVILLE,
Sheriff's Office, Deputy Sheriff.
Three Rivers, 31st May, 1876. 3358
[First published, 3rd June, 1876.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Three-Rivers, to wit: } DAME MARIE CLEO-
No. 190. } PHÉE BOUDREAU,
of the parish of Saint Pierre Lesbecquets, widow of the late Elie Godin, in his lifetime trader, of the said parish, as well personally as having been common as to properly with her said husband, as in her quality of tutrix duly appointed to Marie Thérèse Ernestine, minor child issue of her marriage with the said late Elie Godin, Plaintiff; against ANTOINE PARIS, of the parish of Saint Jean Deschaillons, Defendant, to wit:

A land situate and being in the third concession of the parishes of Saint Jean Deschaillons and Saint Pierre Lesbecquets, of one arpent and a half in front by twenty arpents in depth, bounded in front by the second range, in rear by Louis Fortier, on one side to the north end by Isaie Auger or his representatives, and on the other side to the south west by Cyprien Jacques—with the buildings thereon erected, circumstances and dependencies. The part of the said land which is situate in the said third range of the said parish of Saint Pierre Lesbecquets, is known and distinguished as number two hundred and sixty one on the official cadastre, plan and book of reference of the county of Nicolet, for the parish of Saint Pierre Lesbecquets.

To be sold at the church door of the said parish of Saint Pierre Lesbecquets, on the FIFTH day of OCTOBER next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the twentieth day of October next.

JOSEPH BOUCHER DE NIVERVILLE,
Sheriff's Office, Deputy Sheriff.
Three-Rivers, 30th May, 1876. 3354
[First published, 3rd June, 1876.]

Proclamations.

Canada, }
Province of } ED. CARON.
Québec. }
(L. S.)

VICTORIA, by the Grace of God, of the United Kingdom of Great Britain and Ireland, Queen, Defender of the Faith, &c., &c., &c.
To all to whom these presents shall come or whom the same may concern—GREETING:

A PROCLAMATION.

A. R. ANGERS, } WHEREAS, under the autho-
Aty. Génl. } rity of an Act of the Legis-
lature of Our Province of Québec, passed in the thirty second year of Our Reign, intituled: "An Act respecting District Magistrates in this Province," it is, amongst other things, enacted that: "the Lieutenant Governor in Council may establish in and for the county of Saguenay, one Magistrate's Court to be called the Magistrate's Court

du Comté de Saguenay, mais dont la juridiction territoriale ne s'étendra pas plus loin à l'Est qu'aux Iles Jérémie, exclusivement, et autant de cours additionnelles qu'il jugera nécessaires;—que "ces cours additionnelles seront tenues aux endroits et leur juridiction s'exercera sur les parties de la Province que le Lieutenant-Gouverneur en Conseil déterminera et délimitera;"—que "chacune de ces cours additionnelles sera appelée la Cour Locale de Magistrat pour (nommer l'endroit où elle se tiendra) et sera tenue tous les jours juridiques que le Magistrat de District sera présent, et qui auront été annoncés, où que, par d'autres moyens, l'on aura fait connaître comme tels, aux parties intéressées dans les procédures ou poursuites portées devant cette Cour;"

ET ATTENDU que Nous avons jugé à propos d'établir une Cour additionnelle de Magistrat dans le Comté de Saguenay, à la Pointe aux Esquimaux, et à Natashquan, respectivement :

A CES CAUSES, Nous déclarons et ordonnons qu'il est et sera établi à la POINTE AUX ESQUIMAUX une Cour additionnelle de Magistrat dans le COMTÉ DE SAGUENAY, qui sera appelée "LA COUR LOCALE DE MAGISTRAT POUR LA POINTE AUX ESQUIMAUX, et dont la juridiction s'étendra de la Rivière Saint-Jean à la Rivière Goynishe; Et Nous ordonnons et déclarons de plus qu'il est et sera établi à NATASHQUAN une Cour additionnelle de Magistrat dans le dit COMTÉ DE SAGUENAY, qui sera appelée "LA COUR LOCALE DE MAGISTRAT POUR NATASHQUAN," et dont la juridiction s'étendra à l'est de la Rivière Goynishe jusqu'aux limites est du dit Comté de Saguenay;

De tout ce que dessus tous Nos fœux sujets et tous autres que les présentes pourront concerner sont requis de prendre connaissance et de se conduire en conséquence.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre nos présentes Lettres-Patentes, et à icelles fait apposer le grand Sceau de Notre dite Province de Québec: Témoin, Notre Fidèle et Bien-Aimé l'Honorable R É N É - E D O U A R D CARON, Lieutenant-Gouverneur de Notre dite Province de Québec.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de Québec, dans Notre dite Province de Québec, ce SEPTIEME jour de SEPTEMBRE, dans l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent soixante et seize, et de Notre Règne la quarantième.

Par ordre,

GEORGE B. BAKER,
Secrétaire *ad interim*.

5289

of the county of Saguenay, but the territorial jurisdiction of which shall not extend further eastward than the Jeremy Islands exclusively, and as many additional Magistrate's Courts as he may deem necessary;—that "such additional courts shall be held at such places and shall have jurisdiction within such territorial limits as the Lieutenant Governor in Council shall fix and describe;"—that "every such additional courts shall be called the Local Magistrate's Court for (naming the place at which it is to be held) and may be held on any juridical day, upon which the district magistrate is present, and which has been notified, or is otherwise known as such, to the parties to the suits or proceedings before the court."

AND WHEREAS we have deemed expedient to establish an additional Magistrate's Court in the county of Saguenay, at Pointe aux Esquimaux, and at Natashquan respectively.

NOW KNOW YE, that we declare and order that there shall be and is established at POINTE AUX ESQUIMAUX an additional Magistrate's Court in the COUNTY OF SAGUENAY, to be called the LOCAL MAGISTRATE'S COURT FOR LA POINTE AUX ESQUIMAUX, whose jurisdiction shall extend from the river Saint Jean to the river Goynishe; And we do further order and declare that there shall be and is established at NATASHQUAN an additional Magistrate's Court in the said COUNTY OF SAGUENAY, which shall be called the LOCAL MAGISTRATE'S COURT FOR NATASHQUAN, whose jurisdiction shall extend eastwards from the river Goynishe to the limits of the said county of Saguenay.

Of all which our loving subjects and all others whom these presents may concern are hereby required to take notice and to govern themselves accordingly.

IN TESTIMONY WHEREOF, We have caused these Our Letters to be made Patent, and the Great Seal of Our said Province of Quebec, to be hereunto affixed: WITNESS, Our Trusty and Well Beloved the Honorable RENE-EDOUARD CARON, Lieutenant-GOVERNOR of Our said Province of Quebec.

At Our Government House in Our City of Quebec, in Our said Province of Quebec, this SEVENTH day of SEPTEMBER, in the year of Our Lord, one thousand eight hundred and seventy six, and in the fortieth year of Our Reign.

By command,

GEORGE B. BAKER,
Secretary *ad interim*.

5290

Avis de Faillite.

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de William Barclay, failli; et Edward Evans, syndic.

Le failli a déposé dans mon bureau un consentement par écrit à sa décharge signé par une majorité en nombre de ses créanciers qui ont prouvé respectivement des réclamations de cent piastres et au-dessus, représentant les trois quarts en valeur de ses dettes. Les créanciers sont notifiés de s'assembler à mon bureau, numéro vingt-deux, rue Saint-Jean, dans la cité de Montréal, mercredi, le vingt-septième jour de septembre courant, à trois heures de l'après-midi, pour considérer le dit consentement à la décharge du dit failli.

EDWARD EVANS,
Syndic.

Montréal, 4 septembre 1876.

5239

Bankrupt Notices.

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of William Barclay, an Insolvent; and Edward Evans, assignee.

The insolvent has deposited in my office a consent in writing to his discharge signed by a majority in number of his creditors who have respectively proved claims of one hundred dollars and upwards, representing three fourths in value of his liabilities. The creditors are notified to meet at my office, number twenty two, Saint John street, in the city of Montreal, on Wednesday, the twenty seventh day of September instant, at three o'clock in the afternoon, to take into consideration the said consent to the discharge of said Insolvent.

EDWARD EVANS,
Assignee.

Montreal, 4th September, 1876.

5240

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Ludger Désilets, marchand et commerçant, de la paroisse de Saint-Léonard, district des Trois-Rivières, failli.

Je, soussigné, C. Beausoleil, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont priés de produire entre mes mains leurs réclamations sous un mois, et sont par le présent notifiés que mardi, le vingt-sixième jour de septembre A. D. 1876, à onze heures a. m., une assemblée des créanciers du failli susdit aura lieu dans le bureau de Perkins, Lajoie & Beausoleil, 60, rue Saint-Jacques, Montréal, pour délibérer et décider les questions relatives à l'acte de composition signé dans cette affaire et les garanties qui ont été données.

C. BEAUSOLEIL,
Syndic.
5249

Montréal, 5 septembre 1876.

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Martin Beck, de Montréal, failli.

Je, soussigné, John Fulton, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont priés de produire entre mes mains leurs réclamations sous un mois.

JOHN FULTON,
Syndic.
5263

43, rue Saint-François-Xavier.
Montréal, 5 septembre 1876.

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire d'Edouard Sénécal, de Montréal, failli.

Les créanciers du dit failli sont notifiés de s'assembler au bureau du soussigné, No. 353, rue Notre-Dame, dans la cité de Montréal, vendredi, le vingt-neuvième jour de septembre A. D. 1876, à trois heures de l'après-midi, pour considérer un acte de composition et de décharge consenti par une majorité des créanciers, tel que requis par la loi. Les termes et conditions du dit acte sont de payer trente centins dans la piastre par billets promissaires, endossés par une personne solvable, en trois paiements égaux, à quatre, huit et douze mois, à compter du premier jour de septembre A. D. 1876, sans intérêt.

JOHN TAYLOR,
Syndic.

Bureau de Taylor et Duff,
Comptables,
353, rue Notre-Dame,
Montréal, 6 septembre 1876. 5267

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Joseph Boisvert, de Brompton, failli.

Je, soussigné, J. A. Archambault, syndic officiel, de la cité de Sherbrooke, ai été nommé syndic en cette affaire. Les créanciers sont requis de produire leurs réclamations à mon bureau, sous un mois, et sont aussi par les présentes notifiés de se réunir à mon bureau, en la cité de Sherbrooke, le vingt-neuvième jour de septembre 1876, à deux heures p. m., pour l'examen du failli et l'arrangement des affaires de la faillite en général et la vente des immeubles.

J. A. ARCHAMBAULT,
Syndic officiel.
5279

Sherbrooke, 25 août 1876.

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Firmin Veaubert, commerçant, de la paroisse d'Alfred, province d'Ontario, failli.

Je, soussigné, ai été nommé syndic en cette affaire, et les créanciers sont notifiés de produire leurs réclamations entre mes mains sous un mois.

O. LECOURS,
Syndic.

No. 16, rue Saint-Vincent.
Montréal, 6 septembre, 1876. 5235

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Ludger Désilets, of the parish of Saint Léonard, district of Three Rivers, merchant and trader, an Insolvent.

I, the undersigned, C. Beausoleil, of the city of Montreal, have been appointed assignee in this matter. Creditors who have not done so, are requested to file their claims before me within one month, and are hereby notified that on Tuesday, the twenty sixth day of September, A. D. 1876, at eleven o'clock a. m., a meeting of the creditors of the above insolvent will be held at the office of Perkins, Lajoie & Beausoleil, 60, Saint James street, Montreal, to discuss and decide upon questions connected with the deed of composition signed in this matter and the guarantee given thereon.

C. BEAUSOLEIL,
Assignee.
5250

Montreal, 5th September, 1876.

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Martin Beck, of Montreal, an Insolvent.

I, the undersigned, John Fulton, of the city of Montreal, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month.

JOHN FULTON,
Assignee.
5264

43, Saint François-Xavier street.
Montreal, 5th September, 1876.

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS THERE'TO.

In the matter of Edouard Senecal, of Montreal, an Insolvent.

The creditors of the above insolvent are notified to meet at the office of the undersigned, No. 353, Notre-Dame street, in the city of Montreal, on Friday, the twenty ninth day of September A. D. 1876, at three o'clock in the afternoon, to take into consideration a deed of composition and discharge agreed to by a majority of the creditors, as required by law. The terms and conditions of the said deed are the payment of thirty cents on the dollar by promissory notes, endorsed by a responsible party, in three equal instalments, at four, eight and twelve months, from the first day of September A. D. 1876, without interest.

JOHN TAYLOR,
Assignee.

Office of Taylor & Duff,
Accountants,
353, Notre-Dame street.
Montreal, 6th September, 1876. 5268

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Joseph Boisvert, of Brompton, an Insolvent.

I, the undersigned, J. A. Archambault, official assignee, of the city of Sherbrooke, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month, and are hereby notified to meet at my office, in the city of Sherbrooke, on twenty ninth day of September 1876, at two o'clock p. m., for the examination of the insolvent and for the ordering of the affairs of the estate generally and the disposal of the real estate.

J. A. ARCHAMBAULT,
Official assignee.
5280

Sherbrooke, 25th August, 1876.

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Firmin Veaubert, of the parish of Alfred, in the province of Ontario, an Insolvent.

I, the undersigned, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month.

O. LECOURS,
Assignee.

No. 16, Saint Vincent street.
Montreal, 6th September, 1876. 5236

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Louis Carrier failli.

Le failli ayant déposé entre mes mains un acte de composition et décharge en sa faveur, signé par la majorité numérique de ses créanciers, représentant plus des trois quarts des créanciers de cent piastres et plus, savoir : une composition de trois chelins et dix-huit sols dans le louis (£), payable en deux versements égaux, le premier jour de décembre prochain et le premier jour d'août 1877. Une assemblée des créanciers du dit failli aura lieu à mon bureau, No. 114, rue Saint-Pierre, Québec, mardi, le vingt-sixième jour de septembre courant, à onze heures du matin, pour prendre en considération le dit acte de composition et décharge s'il n'est fait aucune objection au dit acte, le ou avant cette dernière date, je, le syndic soussigné, agirai d'après sa teneur.

J. AUGER,

Syndic.
5287

Québec, 8 septembre 1876.

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Robert Wiseman, boucher et commerçant, de la cité de Montréal, failli.

Le failli m'ayant fait une cession de ses biens, et les créanciers sont notifiés de s'assembler à mon bureau, No. 16, rue Saint-Vincent, Montréal, lundi, le deuxième jour d'octobre A. D. 1876, à quatre heures de l'après-midi, afin de recevoir un état de ses affaires, et nommer un syndic s'ils le jugent à propos.

O. LECOURS,

Syndic officiel.
5233

Montréal, 6 septembre 1876.

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de J. B. M. St. Laurent, de la cité de Sherbrooke, marchand, failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont notifiés de s'assembler à mon office, en la cité de Sherbrooke, le deuxième jour d'octobre prochain, à quatre heures p. m., pour prendre communication de l'état de ses affaires, et nommer un syndic s'ils le jugent à propos et pour transiger autres affaires concernant sa faillite.

J. A. ARCHAMBAULT,

Syndic officiel.
5277

Sherbrooke, 2 septembre 1876.

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de O. E. Dandurand & Cie., de la cité de Québec, faillies.

Un bref de saisie a été émané en cette cause, et les créanciers sont notifiés de s'assembler à mon bureau de Doutre & Ferguson, syndics, No. 59, rue Saint-François-Xavier, Montréal, lundi, le vingt-cinquième jour de septembre A. D., 1876, à trois heures de l'après-midi, pour recevoir un état de leurs affaires, et nommer un syndic s'ils le jugent à propos.

ALPHONSE DOUTRE,

Syndic officiel.

Bureau : Doutre & Ferguson,
59, rue Saint-François-Xavier.
Montréal, 30 août 1876.

5291

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Franklin L. Chase, commerçant, de Montréal, failli.

Un bref de saisie-arrêt a été émané en cette cause, et les créanciers sont notifiés de se réunir au bureau de Doutre et Ferguson, comptables, No. 59, rue Saint-François-Xavier, Montréal, mardi, le dix-neuvième jour de septembre, A. D. 1876, à onze heures de l'avant-midi, pour recevoir un état de leurs affaires, et nommer un syndic s'ils le jugent à propos.

ALPHONSE DOUTRE,

Syndic officiel et provisoire.

Montréal, 31 août 1876.

5293

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Louis Carrier, an Insolvent.

The insolvent having deposited in my office a deed of composition and discharge purporting to be executed by a majority in number of his creditors, representing more than the three fourths in value of his liabilities for one hundred dollars and upwards, to wit : a composition of three shillings and nine pence in the pound (£), payable in two equal instalments, on the first day of December next and on the first day of August, 1877. Creditors are notified to meet at my office, No. 114, Saint Peter street, Quebec, on Tuesday, the twenty sixth day of September, at eleven o'clock in the forenoon, to take into consideration a deed of composition and discharge, and should no objection be made to said deed of composition and discharge on or before the said date, I, the undersigned assignee, will act upon said deed of composition and discharge according to its terms.

J. AUGER,

Assignee.
5288

Quebec, 8th September, 1876.

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Robert Wiseman, of Montreal, butcher and trader, an Insolvent.

The insolvent having made an assignment of his estate to me, and the creditors are notified to meet at my office, No. 16, Saint Vincent street, Montreal, on Monday, the second day of October A. D. 1876, at four o'clock in the afternoon, to receive statements of his affairs, and to appoint an assignee if they see fit.

O. LECOURS,

Official assignee.
5234

Montreal, 6th September, 1876.

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of J. B. M. St. Laurent, of the city of Sherbrooke, merchant, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate to me, and the creditors are notified to meet at my office, in the City Hall, in the city of Sherbrooke, the second day of October now next, at four o'clock p. m., to receive statements of his affairs, and to appoint an assignee if they see fit and to transact matters concerning his estate.

J. A. ARCHAMBAULT,

Official assignee.
5278

Sherbrooke, 2nd September, 1876.

INSOLVENT ACT OF 1875 AND ITS AMENDMENTS.

In the matter of O. E. Dandurand & Co., of the city of Quebec, Insolvents.

A writ of attachment has issued in this cause, and the creditors are notified to meet in my office, No. 59, Saint-François-Xavier street, Montreal, on Monday, the twenty fifth day of September, A. D. 1876, at three o'clock in the afternoon, to receive statements of their affairs, and to appoint an assignee if they see fit.

ALPHONSE DOUTRE,

Official assignee.

Office : Doutre & Ferguson,
59, Saint François Xavier street.
Montreal, 30th August, 1876.

5292

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Franklin L. Chase, of Montreal, trader, an Insolvent.

A writ of attachment has issued in this cause, and the creditors are notified to meet at the office of Doutre and Ferguson, accountants, No. 59, Saint François Xavier street, Montreal, on Tuesday, the nineteenth day of September, A. D. 1876, at the hour of eleven o'clock in the forenoon, to receive statements of his affairs, and to appoint an assignee if they see fit.

ALPHONSE DOUTRE,

Official and Interim Assignee.

Montreal, 31st August, 1876.

5294

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

William Vallor, de la cité de Montréal, constructeur, Demandeur ; contre George Berger, de la cité de Montréal, Défendeur.

Un bref de saisie a été émané en cette cause, et les créanciers sont par le présent notifiés de s'assembler au bureau de Doutre & Ferguson, No. 59, rue Saint-François-Xavier, Montréal, le dix-neuvième jour de septembre prochain, à onze heures de l'avant-midi, pour recevoir un état de ses affaires, et nommer un syndic s'ils le jugent à propos.

ALPHONSE DOUTRE,
Bureau : Doutre & Ferguson, Syndic officiel.
59, rue Saint-François-Xavier.
Montréal, 31 août 1876. 5295

ACTES DE FAILLITE DE 1869 ET 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Canada, }
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Montréal. }

Dans l'affaire de Willebrod Scott et Horace Champeau, marchands, de la cité de Montréal, tant individuellement que comme ayant fait affaires en société sous les nom et raison de Scott & Champeau, faillis.

Vendredi, le treizième jour d'octobre prochain, A. D. 1876, le soussigné, un des faillis sus-nommés, demandera à la dite cour sa décharge en vertu des dits actes.

HORACE CHAMPEAU,
Par T. & C. C. DELORIMIER,
Ses procureurs *ad litem*.
Montréal, 8 septembre 1876. 5313

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Moïse Théophile Sarault, marchand tailleur et commerçant, de la cité de Montréal, failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont notifiés de se réunir au bureau de Perkins, Lajoie et Beausoleil, 60, rue Saint-Jacques, Montréal, mardi, le troisième jour d'octobre A. D. 1876, à onze heures a. m., afin de recevoir un état de ses affaires, et de nommer un syndic s'ils le jugent à propos et régler les affaires de la faillite généralement.

L. JOS. LAJOIE,
Syndic.
Montréal, 31 août 1876. 5297

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

David W. Armstrong, Demandeur ; vs. Thomas Evans, Défendeur ;

Un bref de saisie a été émané en cette cause.

CHAS. J. S. BACON,
Syndic officiel.
Sherbrooke, 5 septembre 1876. 5321

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de E. H. Marceau, de Saint-Henri de Lévis, failli.

Je, soussigné, Alfred Lemieux, syndic officiel, de Lévis, ai été nommé syndic en cette affaire. Les créanciers sont priés de produire devant moi leurs réclamations sous un mois.

ALFRED LEMIEUX,
Syndic.
Lévis, 4 septembre 1876. 5319

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Joseph Dionne, marchand, de la paroisse de Saint-Denis, comté de Kamouraska, failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont notifiés de se réunir à mon bureau, à Fraserville, le deuxième jour d'octobre prochain, à deux heures de l'après-midi, pour recevoir un état de ses affaires et nommer un syndic s'ils le jugent à propos.

J. ELZ. POULIOT,
Syndic officiel.
Fraserville, 7 septembre 1876. 5315

INSOLVENT ACT OF 1875.

William Vallor, of the city of Montreal, builder, Plaintiff ; against George Berger, of the city of Montreal, Defendant.

A writ of attachment has issued in this cause, and the creditors are notified to meet at the office of Doutre & Ferguson, No. 59, Saint François Xavier street, Montreal, on the nineteenth day of September next, at the hour of eleven o'clock in the forenoon, to receive statements of his affairs, and to appoint an assignee if they see fit.

ALPHONSE DOUTRE,
Office : Doutre & Ferguson, Official assignee.
59, Saint François Xavier street,
Montreal, 31st August, 1876. 5296

INSOLVENT ACTS OF 1869 AND 1875 AND AMENDMENTS.

Canada, }
Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Montreal. }

In the matter of Willebrod Scott and Horace Champeau, of the city of Montreal, merchants, as well individually as having done business together in co-partnership under the name and style of Scott & Champeau, Insolvents.

On Friday, the thirteenth day of October next, A. D. 1876, the undersigned, one of the above named insolvents, will apply to the said court for a discharge under the said acts.

HORACE CHAMPEAU,
By T. & C. C. DELORIMIER,
His attorneys *ad litem*.
Montreal, 8th September, 1876. 5314

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Moïse Théophile Sarault, of the city of Montreal, merchant tailor and trader, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate and effects to me, and the creditors are notified to meet at the office of Perkins, Lajoie and Beausoleil, 60, Saint James Street, Montreal, on Tuesday, the third day of October, A. D. 1876, at eleven o'clock a. m., to receive statements of his affairs, to appoint an assignee if they see fit and for the ordering of the affairs of the estate generally.

L. JOS. LAJOIE,
Assignee.
Montreal, 31st August, 1876. 5298

INSOLVENT ACT OF 1875.

David W. Armstrong, Plaintiff ; vs. Thomas Evans, Defendant.

A writ of attachment has issued in this cause.

CHAS. J. S. BACON,
Official assignee.
Sherbrooke, 5th September, 1876. 5322

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of E. H. Marceau, of Saint Henri de Lévis, an Insolvent.

I, the undersigned, Alfred Lemieux, official assignee, of Lévis, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month.

ALFRED LEMIEUX,
Assignee.
Lévis, 4th September, 1876. 5320

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Joseph Dionne, of the parish of Saint Denis, in the county of Kamouraska, trader, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate to me, and the creditors are notified to meet in my office, at Fraserville, on the second day of October next, at two o'clock in the afternoon, to receive statements of his affairs, and to appoint an assignee if they see fit.

J. ELZ. POULIOT,
Official assignee.
Fraserville, 7th September, 1876. 5316

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de E. B. Carmichael, de Sherbrooke, Q., failli.

Un bordereau des dividendes a été préparé et ouvert aux oppositions, jusqu'au vingt-deuxième jour de septembre courant, après lequel jour les dividendes seront payés.

DUNCAN McFARLANE,
236, rue McGill. Syndic.
Montréal, 7 septembre 1876. 5325

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de E. Tremblay & Cie., de Québec, épicer, faillis.

Je, soussigné, Owen Murphy, syndic officiel, de Québec, ai été nommé syndic en cette affaire. Les créanciers sont requis de produire leurs réclamations devant moi dans le cours d'un mois.

OWEN MURPHY,
Syndic.
Québec, 7 septembre 1876. 5327

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de George Lemieux, de Québec, marchand de marchandises sèches, failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont notifiés de se réunir à mon bureau, bâtisse du télégraphe, rue Saint-Pierre, Québec, lundi, le deuxième jour d'octobre 1876, à onze heures a. m., afin de recevoir un état de ses affaires, et de nommer un syndic s'ils le jugent à propos.

OWEN MURPHY,
Syndic.
Québec, 8 septembre 1876. 5325½

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Nérée Desroches, marchand, de la ville de Fraserville, Rivière-du-Loup (en bas), failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont notifiés de se réunir à mon bureau, à Fraserville, le troisième jour d'octobre prochain, à dix heures avant midi, pour recevoir un état de ses affaires, et nommer un syndic s'ils le jugent à propos.

J. ELZ. POULIOT,
Syndic officiel.
Fraserville, 6 septembre 1876. 5317

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Province de Québec, }
District de Montréal. } *Cour Supérieure.*

Dans l'affaire de Marcellus G. Edson et Walter H. Edson, tous deux de la cité de Montréal, dans le district de Montréal, tant individuellement que comme membres de la société de M. G. & W. H. Edson, ci-devant faisant affaires dans la dite cité de Montréal, comme droguistes, sous les nom et raison de M. G. & W. H. Edson, faillis.

Lundi, le seizième jour d'octobre prochain, les faillis soussignés demanderont à la dite cour leur décharge en vertu du dit acte.

MARCELLUS G. EDSON,
WALTER H. EDSON.
Par FRANK J. KELLER,
Leur procureur *ad litem*.
Montréal, 6 septembre 1876. 5305

ACTES DE FAILLITE DE 1869 ET 1875.

Canada, }
Province de Québec, }
District de Montréal. } *Cour Supérieure.*

Dans l'affaire de Louis St. Louis, gentleman, de la cité de Montréal, failli.

Vendredi, le treizième jour d'octobre prochain, le soussigné s'adressera à la dite cour pour en obtenir une décharge en vertu des dits actes.

LOUIS ST. LOUIS.
Par ARCHAMBAULT & DAVID,
Ses procureurs *ad litem*.
Montréal, 7 septembre 1876. 5307

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of E. B. Carmichael, of Sherbrooke, Q., an Insolvent.

A dividend sheet has been prepared open to objection until the twenty second day of September instant, after which dividend will be paid.

DUNCAN McFARLANE,
236, McGill street. Assignee.
Montreal, 7th September, 1876. 5326

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of E. Tremblay & Co., of Quebec, grocer, Insolvents.

I, the undersigned, Owen Murphy, official assignee, of Quebec, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month.

OWEN MURPHY,
Assignee.
Quebec, 7th September, 1876. 5328

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of George Lemieux, of Quebec, dry goods merchant, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate to me, and the creditors are notified to meet at my office, telegraph buildings, Saint Peter street, Quebec, on Monday, the second day of October, 1876, at eleven o'clock a. m., to receive statements of his affairs, and to appoint an assignee if they see fit.

OWEN MURPHY,
Assignee.
Quebec, 8th September, 1876. 5326½

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Nérée Desroches, of the town of Fraserville, River du Loup (en bas), trader, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate to me, and the creditors are notified to meet in my office, at Fraserville, on the third day of October next, at ten o'clock in the forenoon, to receive statements of his affairs, and to appoint an assignee if they see fit.

J. ELZ. POULIOT,
Official assignee.
Fraserville, 6th September, 1876. 5318

INSOLVENT ACT OF 1875.

Province of Quebec, }
District of Montreal. } *Superior Court.*

In the matter of Marcellus G. Edson and Walter H. Edson, both of the city of Montreal, in the district of Montreal, as well individually as member of the firm of M. G. & W. H. Edson, heretofore carrying on business in the said city of Montreal, as druggists, under the name, style and firm of M. G. & W. H. Edson, Insolvents.

On Monday, the sixteenth day of October next, the undersigned insolvents will apply to the said court for a discharge under the said act.

MARCELLUS G. EDSON,
WALTER H. EDSON.
By FRANK J. KELLER,
Their attorney *ad litem*.
Montreal, 6th September, 1876. 5306

INSOLVENT ACTS OF 1869 AND 1875.

Canada, }
Province of Québec, }
District of Montréal. } *Superior Court.*

In the matter of Louis St. Louis, gentleman, of the city of Montreal, an Insolvent.

On Friday, the thirteenth day of October next, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said acts.

LOUIS ST. LOUIS.
Per ARCHAMBAULT & DAVID,
His attorneys *ad litem*.
Montreal, 7th September, 1876. 5308

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Canada, }
Province de Québec, }
District de Montréal. } *Cour Supérieure.*

Dans l'affaire de Joseph Simpson, de la cité de Montréal, dans le district de Montréal, failli, tant individuellement que comme un membre de la société de Simpson, Whitehead et Compagnie, ci-devant faisant affaires dans la dite cité de Montréal, comme marchands de quincaillerie, sous les nom et raison de Simpson, Whitehead & Cie.

Lundi, le seizième jour d'octobre prochain, le failli soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

JOSEPH SIMPSON.
Par FRANK J. KELLER,
Son procureur *ad litem*.

Montréal, 6 septembre 1876. 5303

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Thomas Evans, boucher, de la cité de Sherbrooke, failli.

Un bref de saisie a été émané en cette cause, et les créanciers sont notifiés de se réunir à mon bureau, dans le bloc de Brooks, dans la cité de Sherbrooke, mardi, le troisième jour d'octobre prochain, à onze heures de l'avant-midi, pour recevoir un état de ses affaires, et nommer un syndic s'ils le jugent à propos.

CHAS. J. S. BACON,
Syndic officiel.

Sherbrooke, 7 septembre 1876. 5323

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Canada, }
Province de Québec, }
District de Montréal, }
No. 909

Jean-Baptiste Labelle, de la cité de Montréal, Demandeur; vs. Sévère Labelle, marchand et commerçant, de la cité de Montréal, Défendeur.

Un bref de saisie-arrêt a été émané en cette cause, et les créanciers sont notifiés de s'assembler à mon bureau, No. 11, rue de l'Hôpital, Montréal, mardi, le troisième jour d'octobre A. D. 1876, à trois heures de l'après-midi, pour recevoir un état des affaires, et nommer un syndic s'ils le jugent à propos.

DAVID J. CRAIG,
Syndic officiel.

Montréal, 6 septembre 1876. 5309

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Louis Laframboise et Paul Wiallard, tous deux de la cité de Montréal, fabricants de colle, et associés faisant affaires comme tels à Montréal susdit, sous le nom de Laframboise et Wiallard, agissant comme associés, faillis.

Les faillis m'ont fait une cession de leurs biens et effets, et les créanciers sont notifiés de s'assembler à mon bureau, 11, rue de l'Hôpital, Montréal, mardi, le troisième jour d'octobre A. D. 1876, à onze heures de l'avant-midi, pour recevoir l'état de leurs affaires, et nommer un syndic s'ils le jugent à propos.

DAVID J. CRAIG,
Syndic officiel.

Bureau de Craig, Moffat & Lefebvre.
Montréal, 6 septembre 1876. 5311

Ventes d'immeubles en vertu des Actes concernant la Faillite.

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire d'Olivier Jacques, de la ville de Saint-Henri, district de Montréal, marchand de chaussures, failli.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles ci-après décrits seront ven-

INSOLVENT ACT OF 1869.

Canada, }
Province of Quebec, }
District of Montreal. } *Superior Court.*

In the matter of Joseph Simpson, of the city of Montreal, in the district of Montreal, an Insolvent, as well individually as a member of the firm of Simpson, Whitehead and Company, heretofore doing business in the said city of Montreal, as hardware merchants, under the name, style and firm of Simpson, Whitehead & Co.

On Monday, the sixteenth day of October next, the undersigned insolvent, will apply to the said court for a discharge under the said act.

JOSEPH SIMPSON.
By FRANK J. KELLER,
His attorney *ad litem*.

Montreal, 6th September, 1876. 5304

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Thomas Evans, of the city of Sherbrooke, butcher, an Insolvent.

A writ of attachment has issued in this cause, and creditors are notified to meet at my office, in Brooks Block, in the city of Sherbrooke, on Tuesday, the third day of October next, at eleven o'clock in the forenoon, to receive statements of his affairs, and to appoint an assignee if they see fit.

CHAS. J. S. BACON,
Official assignee.

Sherbrooke, 7th September, 1876. 5324

INSOLVENT ACT OF 1875.

Canada, }
Province of Quebec, }
District of Montreal, }
No. 909.

Jean Baptiste Labelle, of the city of Montreal, Plaintiff; vs. Severe Labelle, of the city of Montreal, merchant and trader, Defendant.

A writ of attachment has been issued in this cause, and the creditors are notified to meet at my office, No. 11, Hospital street, in Montreal, on Tuesday, the third day of October A. D. 1876, at three o'clock in the afternoon, to receive statements of affairs, and to appoint an assignee if they see fit.

DAVID J. CRAIG,
Official assignee.

Montreal, 6th September, 1876. 5310

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Louis Laframboise and Paul Wiallard, both of the city of Montreal, glue manufacturers, and co-partners and carrying on business as such at Montreal aforesaid, under the name of Laframboise and Wiallard, herein acting as co-partners, Insolvents.

The insolvents have made an assignment of their estate to me, and the creditors are notified to meet at my office, 11, Hospital street, in Montreal, on Tuesday, the third day of October A. D. 1876, at eleven o'clock in the forenoon, to receive statements of their affairs, and to appoint an assignee if they see fit.

DAVID J. CRAIG,
Official assignee.

Office of Craig, Moffat & Lefebvre.
Montreal, 6th September, 1876. 5312

Sales of Real Estate under Insolvent Acts.

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Olivier Jacques, of the town of Saint Henri, district of Montreal, dealer in boots and shoes, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned immovables rights will be sold

des aux temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, dans la cité de Montréal, au No. 16, rue Saint-Vincent, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

Un lot de terre situé en la dite ville Saint-Henri, contenant vingt pieds de front sur soixante et huit pieds de profondeur, au bout de laquelle dite profondeur le terrain n'a que douze pieds, le tout plus ou moins; borné en front par la grande rue de la dite ville Saint-Henri, en profondeur par Ovide Ste. Marie, d'un côté par le passage ci-dessus mentionné, d'un autre côté par Dame veuve Olivier Charette, d'autre côté partie par Louis Piché et partie par le dit Ovide Ste. Marie—avec une maison en bois et autres bâtisses dessus érigées; plus, le droit de passage mitoyen qui se trouve au nord-est du terrain ci-dessus entre le dit acquéreur et la dite Dame Z. Charette, qui est de sept pieds de large sur soixante et huit pieds de profondeur; le dit lot portant le numéro (1876) mille huit cent soixante et seize, aux plan et livre de renvoi officiels de la municipalité de la paroisse de Montréal.

Pour être vendu au bureau de Perkins, Lajoie, Beausoleil & Perkins, 60, rue Saint-Jacques, Montréal, LUNDI, le TREIZIÈME jour de NOVEMBRE A. D., 1876, à ONZE heures a. m.

C. BEAUSOLEIL,
Syndic.

Montréal, 7 septembre 1876.

[Première publication, 9 septembre 1876.] 5299

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Thomas R. Johnson, de la cité de Montréal, et aussi d'Acton Vale, comté de Bagot, marchand de bois et commerçant, failli.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que l'immeuble ci-après décrit sera vendu aux temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

Cette propriété consistant en deux étendues de terre, formant partie du lot numéro trente-trois dans le quatrième rang du canton d'Acton, dans le comté de Bagot, district de Saint-Hyacinthe, contenant tout le terrain dans les bornes suivantes, savoir : Une étendue bornée vers l'est, le sud et l'ouest par la rive nord de la rivière Moose, vers le nord partie au Dr. Mignault et partie à la terre de la chapelle catholique de Saint-André d'Acton, la dite étendue de terre étant divisée par le chemin, et l'autre étendue de terre bornée vers le nord par le côté sud de la dite rivière Moose, à l'est partie par un côté du chemin de fer le Grand Tronc et partie par Ambroise Charbonneau, vers le sud par J. Morrier, J. A. Cushing, L. Bernier, J. Morrier, E. Lapointe, J. Jasmin et autres, et vers l'ouest au chemin qui conduit à la station du chemin de fer d'Acton, ou le septième rang du dit

at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same which the registrar is not bound to include in his certificate under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge* or other oppositions to the sale are required to be filed with the undersigned, at his office, No. 16, Saint Vincent street, in the city of Montreal, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit :

A lot of land situate in the said town of Saint Henri, measuring twenty feet in front by sixty eight feet in depth, at the end of which said depth the said lot measures only twelve feet, the whole more or less, in front by the main street of the said town of Saint Henri, in rear by Ovide Ste. Marie, on one side by the passage hereinabove mentioned, and on the other side by the widow Olivier Charette, on the other side partly by Louis Piché and partly by the said Ovide Ste. Marie—with a wooden house and outbuildings thereon erected; with, moreover, a right of passage (mitoyen) by the north east of the above property between the purchaser and the said Mrs. Z. Charette, seven feet in width by sixty eight feet in depth; said lot being number (1876) one thousand eight hundred and seventy six, on the official plan and book of reference for the municipality of the parish of Montreal.

To be sold on MONDAY, the THIRTEENTH day of NOVEMBER next, A. D., 1876, at ELEVEN o'clock a. m., in the office of Perkins, Lajoie, Beausoleil & Perkins, 60, Saint James street, Montreal.

C. BEAUSOLEIL,
Assignee.

Montreal, 7th September, 1876.

[First published, 9th September, 1876.] 5300

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Thomas R. Johnson, of the city of Montreal, and also of Acton Vale, county of Bagot, lumber merchant and trader, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the under-mentioned immovable property, will be sold at the time and place hereafter mentioned. All persons having claims on the same which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge*, or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale, oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit :

That certain property consisting of two pieces forming part of lot number thirty three in the fourth range of the township of Acton, in the county of Bagot, and district of Saint Hyacinthe, containing all the land in the following boundaries, viz : One piece bounded towards the east, south and west by the north bank of the Moose River, towards the north partly Dr. Mignault and partly by the land of the catholic chapel of Saint Andrew of Acton, said piece being divided by the road, and the other piece bounded towards the north by the south side of the said Moose River, to the east partly by a siding of the Grand Trunk Railway Company and partly by Ambroise Charbonneau, towards the south by J. Morrier, J. A. Cushing, L. Bernier, J. Morrier, E. Lapointe, J. Jasmin and others, towards the west by the road which conduces to the Acton Railroad Station, or seventh

canton, contenant environ vingt-trois acres en superficie, plus ou moins—avec les maisons, étables, moulins, chaussées et autres constructions sur le dit immeuble et en faisant partie, et tous les privilèges et pouvoirs d'eau trouvés sur la dite rivière Moose, faisant partie d'icelles, et aussi ayant un moulin à scie, une bâtisse pour bouilloires, bouilloires à vapeur, engin et machines.

Pour être vendue sur les lieux à la porte de l'appartement où se trouve l'engin du dit moulin connu comme le moulin de Johnson, dans le village d'Acton Vale, MERCREDI, le QUINZIEME jour de NOVEMBRE, A. D. 1876, à DEUX heures de l'après-midi.

WILLIAM RHIND,
Syndic.

58, rue Saint-François-Xavier.
Montréal, 6 septembre 1876. 527L
[Première publication, 9 septembre 1876.]

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire d'Isidore Depatie, commerçant, de la paroisse d'Hochelaga, district de Montréal, failli.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles ci-après décrits seront vendus au temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistreur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, No. 16, rue Saint-Vincent, Montréal, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

1. Un lot de terre ou emplacement situé sur le niveau de la rue Moreau, à Hochelaga, paroisse de Montréal, ci-devant et maintenant appelée la Nativité de la Sainte-Vierge, désigné sous le numéro quatre-vingt-dix-huit (80-18), sur le plan et au livre de renvoi de la subdivision du numéro officiel quatre-vingt du dit village incorporé d'Hochelaga, contenant le dit lot vingt-six pieds et demi de largeur sur cent pieds, mesure anglaise.

2. Un lot de terre ou emplacement situé sur le niveau de la rue Moreau, à Hochelaga, désigné sous le numéro quatre-vingt-trente-un, (80-31), sur le plan et dans le livre de renvoi de la subdivision du numéro officiel quatre-vingt (80), du dit village d'Hochelaga, contenant quarante-huit pieds de largeur sur cent pieds de profondeur, plus ou moins—avec une grange dont moitié repose sur le dit lot de terre, et l'autre moitié sur le lot voisin, (No. 80-32.)

Pour être vendus au palais de justice, dans la cité de Montréal, dans la salle réservée pour les affaires de faillite, MARDI, le DIXIEME jour de NOVEMBRE, A. D. 1876, à ONZE heures de l'avant-midi.

O. LECOURS,
Syndic.

Montréal, 6 septembre 1876. 5237
[Première publication, 9 septembre 1876.]

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de James Moodie, failli.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles ci-après décrits, appartenant à la succession des faillis ci-dessus nommés, seront vendus aux temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistreur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin

range of the said township, containing about twenty three acres in superficies, more or less—with a houses, stables, mills, dams and other constructions and erections on the said immovable and belonging thereto, and of water powers and privileges found on the said Moose River, appurtenant to the same, and also having a saw mill, boiler house, steam boilers, engine and machinery thereon.

To be sold on the premises at engine room door of the said mill, known as Johnson's Mill, in the village of Acton Vale, on WEDNESDAY, the FIFTEENTH day of NOVEMBER, A. D. 1876, at TWO o'clock in the afternoon.

WILLIAM RHIND,
Assignee.

58, Saint François Xavier street.
Montreal, 6th September, 1876. 5272
[First published, 9th September, 1876.]

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Isidore Depatie, trader, of the parish of Hochelaga, district of Montreal, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the immovables hereinafter described will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same, which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge* or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, No. 16, Saint Vincent street, Montreal, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; opposition *afin de conserver* may be filed at any time, within six days next after the day of sale, to wit :

1. A lot of land situate in the alignment of Moreau street, at Hochelaga, parish of Montreal, heretofore and now called La Nativité de la Sainte-Vierge, described as number eighty-eighteen, (80-18) on the plan and in the book of reference for the subdivision of the official number eighty of the said incorporated village of Hochelaga, said lot containing twenty-six and a half feet in width by one hundred feet, english measure.

2. A lot of land situate in the alignment of Moreau street, at Hochelaga, described as number eighty-thirty one (80-31), on the plan and in the book of reference for the subdivision of the official number eighty (80), of the said village of Hochelaga, measuring forty eight feet in width by one hundred feet in depth, more or less—with a barn, which stands halfway on the said lot of land, and halfway on the adjoining lot (No. 80-32.)

To be sold at the court house, in the city of Montreal, in the room appropriate to proceeding in insolvency, on TUESDAY, the TENTH day of NOVEMBER, A. D. 1876, at the hour of ELEVEN of the clock in the forenoon.

O. LECOURS,
Assignee.

Montreal, 6th September, 1876. 5238
[First published, 9th September, 1876.]

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of James Moodie, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the immovables hereinafter described, belonging to the estate of the insolvent above named will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same, which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire,*

d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, dans la cité de Montréal, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

Un lopin de terre sis et situé dans la paroisse de Montréal, connu et désigné sous le numéro quatorze cent onze (1411), sur le plan et le livre de renvoi officiels de la dite paroisse de Montréal—avec les bâtisses sus-érigées.

Pour être vendu au bureau de MM. Benning et Barsalou, encanteurs, Nos. 126 et 128, rue Saint-Pierre, dans la cité de Montréal, MARDI, le DIX-SEPTIEME jour d'OCTOBRE prochain, (1876), à ONZE heures a. m.

JAMES COURT,
Syndic.
5269

Montréal, 8 septembre 1876.
[Première publication, 9 septembre 1876.]

afin de charge or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, in the city of Montreal, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit :

A lot of land situated and being in the parish of Montreal, known and distinguished as number fourteen hundred and eleven (1411), on the official plan and book of reference of the parish of Montreal aforesaid—with the buildings thereon erected.

To be sold at the office of Messrs. Benning and Barsalou, auctioneers, Nos. 126 and 128, Saint Peter street, in the city of Montreal, on TUESDAY, the SEVENTEENTH day of OCTOBER next, (1876), at ELEVEN o'clock a. m.

JAMES COURT,
Assignee.
5270

Montreal, 8th September, 1876.
[First published, 9th September, 1876.]

...the ... of the ...

...the ... of the ...

...the ... of the ...

...the ... of the ...

...the ... of the ...

...the ... of the ...